

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le 13.07.2022

ID : 083-258302637-20220712-07_110722RAP21-DE

RAPPORT ANNUEL

2021



#RÉDUISONS #TRIONS #VALORISONS



SIVED
Nouvelle Génération

*Qualité et prix du service public d'élimination des déchets
en application du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.*

Table des matières

PREAMBULE	1
1. PRESENTATION GENERALE	2
1.1 SIVED NG	2
1.1.1 ORGANIGRAMME DES SERVICES	4
1.2 COMPETENCE COLLECTE	5
1.3 COMPETENCE TRAITEMENT	6
2 INDICATEURS TECHNIQUES	7
2.1 PREVENTION	7
2.1.1 PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	7
2.1.2 AGIR SUR LA PERFORMANCE DE TRI	9
2.1.3 AGIR SUR LES BIODECHETS	11
2.1.4 AGIR SUR LES DECHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUES	15
2.1.5 AGIR SUR LA DUREE DE VIE DES PRODUITS	17
2.1.6 AGIR SUR LES ACTIONS GLOBALES ET TRANSVERSALES	19
2.1.7 BILAN DES ACTIONS DU PLPDMA	20
2.1 COLLECTE	21
2.1.1 SCHEMA GENERAL DE COLLECTE	21
2.1.2 PLANNING DES COLLECTES	22
2.1.3 MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS DE SERVICES	23
2.1.4 EQUIPEMENTS	26
2.1.5 TONNAGES 2021	37
2.1.6 MESURES PRISES POUR PREVENIR OU ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE DE L'HOMME	
DES OPERATIONS DE COLLECTE DES DECHETS	48
2.2 TRAITEMENT	50
2.2.1 EVOLUTION DU RATIO D'OMR DEPUIS 2011	50
2.2.2 LE SCHEMA DE TRAITEMENT GENERAL	50
2.2.3 SITES DE TRAITEMENT DES OMR	51
2.2.4 MESURES PRISES POUR PREVENIR OU ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE DE L'HOMME	
ET A L'ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS DE TRAITEMENT DES DECHETS	59
3 INDICATEURS FINANCIERS	61
3.1 DEPENSES	61
3.1.1 SECTEUR "EST"	61
SECTEUR "OUEST"	63
SECTEUR "NORD"	65
3.1.2 REPARTITION DES DEPENSES DE PRESTATIONS DE TRAITEMENT	67
3.2 RECETTES	68
3.2.1 FISCALITE ET PARTICIPATIONS DES ADHERENTS	68
3.2.2 REDEVANCE SPECIALE D'ELIMINATION DES DECHETS	69
3.2.3 REPRISES ET SOUTIENS DES MATERIAUX	70
3.3 BILANS FINANCIERS	71
3.3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT	71
3.3.2 SECTION D'INVESTISSEMENT	72
3.4 COUT DU SERVICE SUR LE PERIMETRE COLLECTE	73
3.4.1 COUTS COMPLETS HT PAR ETAPE TECHNIQUE – MATRICE DES COUTS 2021	73
3.4.2 COUT AIDE €HT – MATRICE DES COUTS 2021	74
3.4.3 EVOLUTION DU COUT AIDE A L'HABITANT – MATRICE DES COUTS :	75
3.4.4 CALCUL DU COUT AIDE TTC A L'HABITANT AVEC LA MATRICE DES COUTS:	76
3.5 SYNTHESE – CONCLUSION	77



Eric AUDIBERT, maire de Monfort-sur-Argens, a été élu à la présidence du SIVED NG le 29 octobre 2020 pour une durée de 6 ans. Il succède à M. Le Sénateur André GUIOL, après 22 années de présidence.

Poursuivons ensemble l'engagement porté sur notre territoire, osons !

Aux côtés des 6 vice-présidents, le Président du SIVED NG porte fièrement la nouvelle tâche qui lui incombe. Le début de ce nouveau mandat est l'occasion d'instaurer une nouvelle dynamique. La gestion des déchets ne s'arrête pas à la collecte et au traitement mais constitue une véritable opportunité d'agir en faveur de la

préservation de notre territoire. Les objectifs sont clairs :

- **Poursuivre** le développement de la prévention des déchets,
- **Harmoniser** les services aux usagers et faciliter le tri,
- **Construire** l'autonomie du territoire pour le traitement,
- **Favoriser** la valorisation et le recyclage,
- **Impliquer** nos prestataires dans la performance,
- **Conserver** la maîtrise des coûts de gestion.

Nous les atteindrons ensemble.

« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles » - Sénèque.

1. PRESENTATION GENERALE

1.1 SIVED NG

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération

Le SIVED NG est composé de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, de la Communauté de Communes Cœur du Var et de la Communauté de Communes Provence Verdon. Ses statuts sont annexés à l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2019, qui porte la réduction du périmètre du SIVED NG, suite à la dissolution programmée au 31/12/2018 du syndicat mixte du Haut-Var (SMHV).

Le SIVED NG est administré par un Comité Syndical composé de 29 délégués élus et désignés par les assemblées délibérantes des membres adhérents, ainsi que de 29 suppléants.

EPCI membres du Syndicat membre	Répartition des sièges (en fonction de la population)
Communauté d'Agglomération de la Provence Verte	14
Communauté de Communes Cœur du Var	10
Communauté de Communes Provence Verdon	5
TOTAL	29

Le bureau est constitué du Président et de 6 vices-présidents.

Président

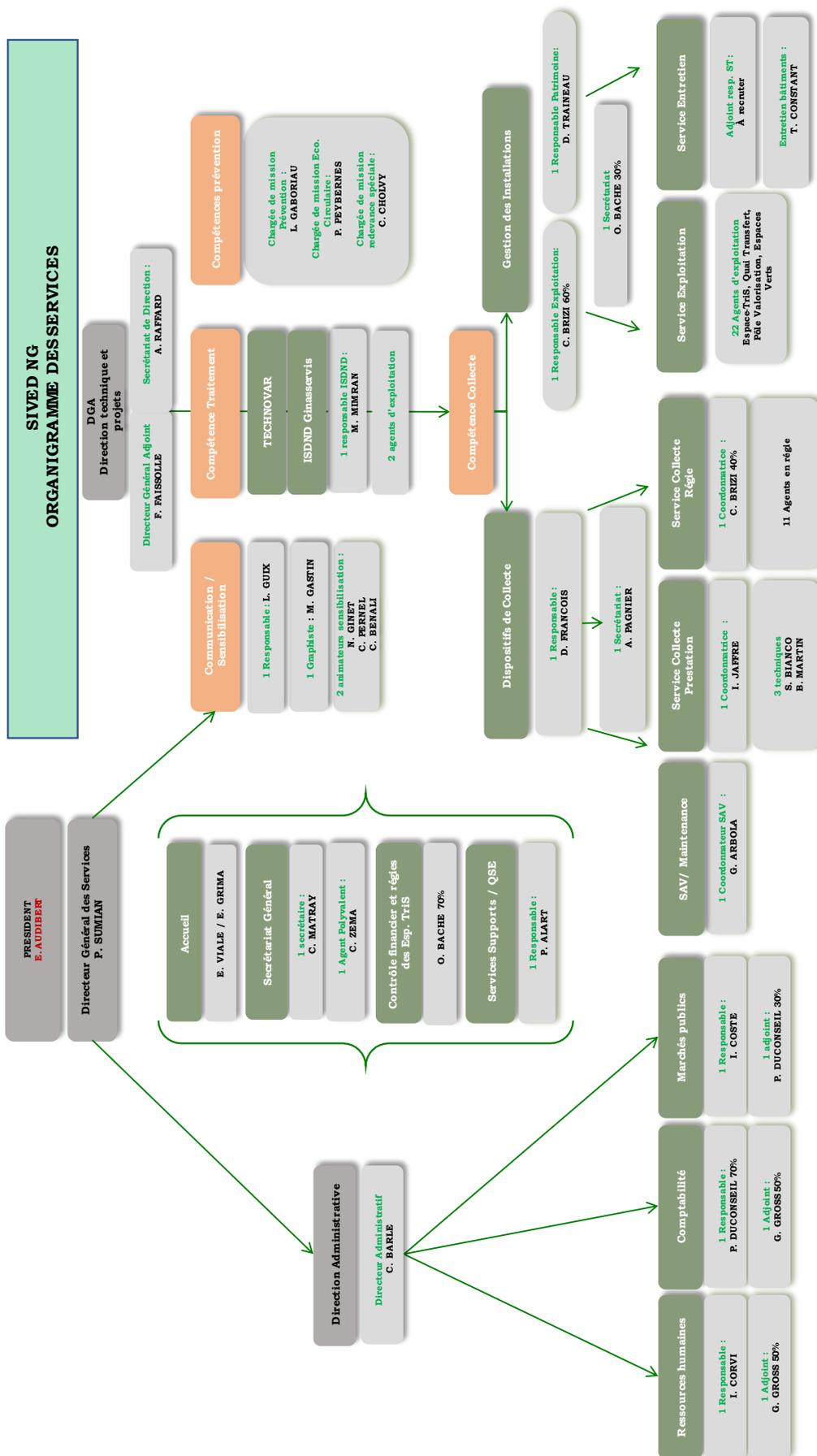
- Monsieur Eric AUDIBERT

Vice-présidents

- 1^{er} vice-président : Monsieur Didier BREMOND (CA Provence Verte) en charge de la politique foncière et du projet Technovar
- 2^{ème} vice-président : Monsieur Hervé PHILIBERT (CC Provence Verdon) en charge de l'autorisation d'exploitation future de l'ISDND de Ginasservis
- 3^{ème} vice-président : Monsieur Dominique LAIN (CC Cœur du Var) en charge de la stratégie de traitement des biodéchets
- 4^{ème} vice-président : Monsieur Jean-Pierre VERAN (CA Provence Verte) en charge en charge du service collecte et du projet ressourcerie
- 5^{ème} vice-président : Monsieur André ROUSSELET (CC Provence Verdon) en charge de la stratégie de traitement
- 6^{ème} vice-président : Monsieur Michel GROS (CA Provence Verte) en charge des financements et des fonds Européens

EPCI	Communes	Elus		
CA Provence verte	Bras	PERO Franck	Maire	Titulaire
	Brignoles	BREMOND Didier	Maire	1 ^{er} VP
		SALOMON Nathalie	Adjointe	Titulaire
		VALLOT Philippe	Adjoint	Suppléant
	Carcès	RAVANELLO Alain	Maire	Suppléant
	Correns	RULLAN Nicole	Maire	Suppléant
	Cotignac	VERAN Jean-Pierre	Maire	4 ^{ème} VP
	Entrecasteaux	DEBRAY Romain	Maire	Titulaire
	Forcalqueiret	BRINGANT Gilbert	Maire	Suppléant
	Garéoult	MONTIER Alain	Adjoint	Titulaire
		FABRE Gérard	Maire	Suppléant
	Montfort sur Argens	AUDIBERT Eric	Maire	Président
	Méounes	GUISANO Jean Martin	Maire	Titulaire
	Nans-les-Pins	BERTIN PATOUX Lydie	Adjointe	Suppléante
	Néoules	GUIOL André	Conseiller	Titulaire
	Ollières	FAUQUET-LEMAITRE Arnaud	Maire	Suppléant
	Plan-d'Aups	PAILLARD Carine	Maire	Titulaire
	Pourcieux	PORZIO Claude	Maire	Titulaire
	Pourrières	FERNANDEZ Diane	Adjointe	Suppléante
	Rocbaron	LAUMAILLER Jean-Luc	Adjoint	Suppléant
	La Roquebrussanne	GROS Michel	Maire	6 ^{ème} VP
	Rougiers	TONARELLI Patrice	Adjoint	Suppléant
	Sainte-Anastasie-sur-Issole	HOFFMANN Olivier	Maire	Suppléant
Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	DECANIS Alain	Maire	Titulaire	
	KHADIR Paul	Adjoint	Suppléant	
	SIMONETTI Pascal	Adjoint	Suppléant	
Tourves	CONSTANS Jean-Michel	Maire	Suppléant	
Le Val	GIULIANO Jérémy	Maire	Titulaire	
CC Provence Verdon	Artigues	SOUQUE Yves	Maire	Suppléant
	Barjols	GIACOMELLI Yves	Adjoint	Titulaire
	Brue-Auriac	ROUSSELET André	Maire	5 ^{ème} VP
		VESPERINI Olivier	Adjoint	Suppléant
	Esparron de Pallières	GHINAMO Christian	Adjoint	Suppléant
	Ginasservis	PHILIBERT Hervé	Maire	2 ^{ème} VP
	Pontevès	MASSAL Denis	Adjoint	Titulaire
	Rians	VERCOUTRE Christophe	Adjoint	Titulaire
	Saint Julien Le Montagnier	THOUROUDE Alain	Adjoint	Suppléant
	Tavernes	TOURRET Eric	Adjoint	Suppléant
CC Cœur du Var	Besse-sur-Issole	COLLIN Eric	Maire	Titulaire
		MONTANARD Didier	Adjoint	Suppléant
	Cabasse	SIMON Yannick	Maire	Titulaire
		MAURIN Richard	Adjoint	Suppléant
	Le Cannet-des-Maures	LONGOUR Jean-Luc	Maire	Titulaire
		DELPIA André	Adjoint	Suppléant
	Carnoules	DAVID Christian	Maire	Titulaire
		BERTORELLO Lionel	Adjoint	Suppléant
	Flassans-sur-Issole	PORTAL Jean-Louis	Maire	Titulaire
		BODY Aude	Adjoint	Suppléant
	Gonfaron	BONGIORNO Thierry	Maire	Titulaire
		TESSON Christine	Adjoint	Suppléant
	Le Luc	LAIN Dominique	Maire	3 ^{ème} VP
		DRAGONE Jean Michel	Adjoint	Suppléant
Pignans	BRUN Fernand	Maire	Titulaire	
	ROSSI Patrick	Adjoint	Suppléant	
Pujet Ville	ROUX Jean Pierre	Adjoint	Titulaire	
	FERRARO Céline	Adjointe	Suppléante	
Le Thoronet	VIORT Marjorie	Maire	Titulaire	
	TERMES France	Adjoint	Suppléant	

1.1.1 Organigramme des services



1.2 COMPETENCE COLLECTE

Le SIVED NG peut exercer la compétence collective, en lieu et place des EPCI et Syndicats membres qui en font la demande (par délibération de leur assemblée délibérante) :

- Prévention et sensibilisation à la réduction et au tri des déchets
- Communication et information auprès du public
- Collecte de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés
- Gestion des déchèteries
- Gestion des flux triés
- Gestion des quais de transfert

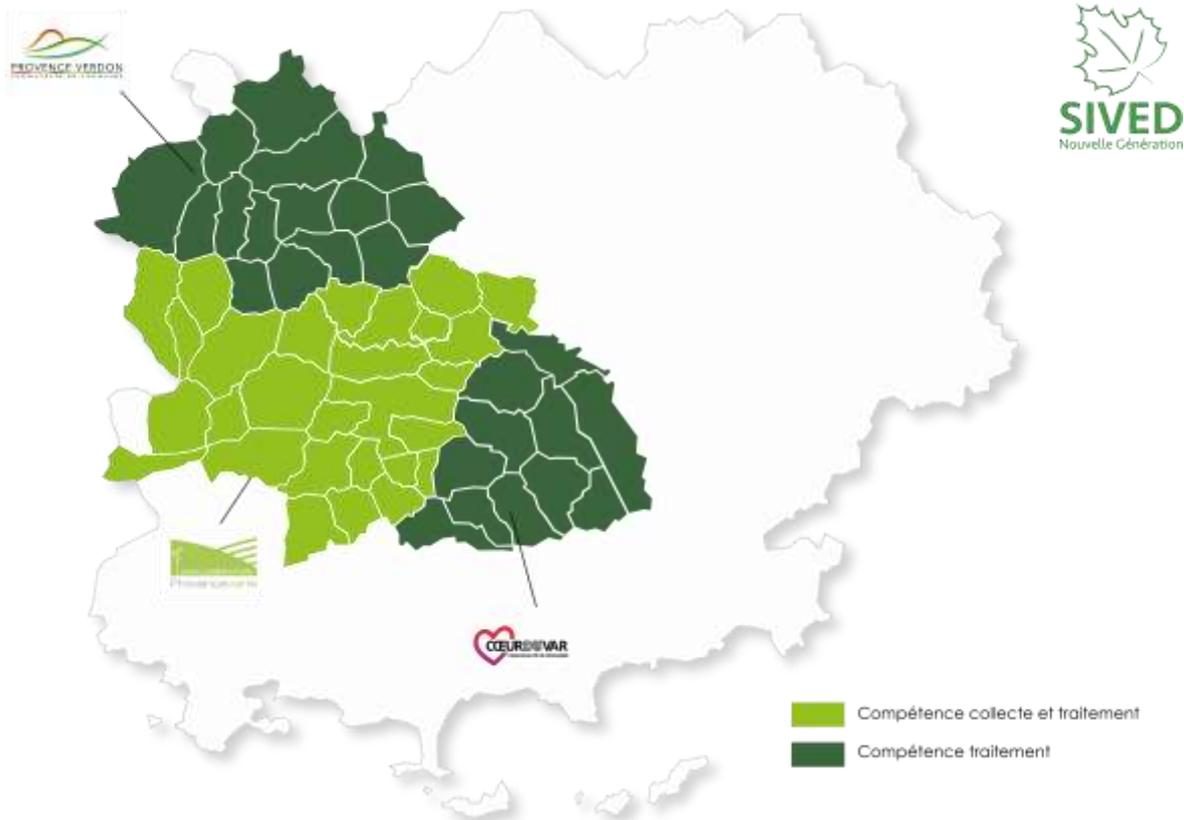
La compétence collective s'exerce sur le territoire de la communauté d'agglomération Provence Verte, qui rassemble 28 communes au 1^{er} janvier 2021, pour une **population totale de 101 210 habitants**. Pour rappel, au 1^{er} janvier 2019, suite à la dissolution du SMHV, 4 nouvelles communes (Carcès, Cotignac, Entrecasteaux et Montfort) ont intégré le périmètre « collecte » du SIVED NG. Ces communes constituent le secteur « Nord » du SIVED NG. En 2019, le SIVED NG n'exerçait qu'une partie de la compétence collective, l'autre partie ayant été confiée à la communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon. Depuis le 1^{er} janvier 2020, le SIVED NG exerce la totalité de cette compétence sur le secteur « Nord » et les données qui sont présentées dans ce rapport incluent le secteur « Nord » pour les années 2020 et 2021.



1.3 COMPETENCE TRAITEMENT

Le SIVED NG assure toutes les missions relatives à la valorisation et au traitement des déchets ménagers et assimilés, qui lui sont confiées par ses membres, ainsi que les opérations de tri ou de stockage qui s'y rapportent.

La compétence traitement s'exerce sur un territoire regroupant la communauté de commune Coeur du Var, la communauté de communes Provence Verdon (Départ de la commune de Vinon-sur-Verdon) et la communauté d'agglomération Provence Verte, soit **54 communes pour une population totale de 167 847 habitants**.



Communes de CCPV:

- Artigues
- Barjols
- Brue-Auriac
- Esparron-de-Pallières
- Fox-Amphoux
- Ginasservis
- Montmeyan
- Pontevès
- Rians
- Saint-Julien
- Saint-Martin-de-Pallières
- Seillons-Source-d'Argens
- Tavernes
- Varages
- La Verdière

Communes de CAPV :

Cf compétence COLLECTE

Communes de CCCV :

- Besse-sur-Issole
- Cabasse
- Le Cannet-des-Maures
- Carnoules
- Flassans-sur-Issole
- Gonfaron
- Le Luc
- Les Mayons
- Pignans
- Puget-Ville
- Le Thoronet

2 INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 PREVENTION

2.1.1 Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Le SIVED NG possède les compétences de prévention et de sensibilisation à la réduction et au tri des déchets depuis une dizaine d'années. Les actions de prévention et de sensibilisation sont pilotées en interne et avec le concours de ses partenaires : Ecoscience Provence, La Courtoise ressourcerie, Green Concept Environnement.



Le SIVED NG et Ecoscience Provence ont mené plusieurs programmes d'actions et ont parfois été distingués :

- Trophées Européens de la Réduction des Déchets pour l'action Achats Engagés (2011) et Marchés Engagés (2014) et finaliste pour l'action Commerce Engagé (2010 et 2012).
- Appel à Projets « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (2015-2018) pour son programme "Prév'Action" en partenariat avec Ecoscience Provence.
- Appel à Projets « Territoire Économie Circulaire » (2019-2022) pour son programme de prévention sur les déchets d'activité économique, en partenariat avec Ecoscience Provence et les Communautés de Communes Cœur du Var et Golfe de Saint Tropez.



Le SIVED NG a également remporté des appels à projets européens (LIFE IP SMART WASTE) et nationaux permettant de développer des actions d'envergure. Le dernier en date concerne une expérimentation d'avant-garde avec l'ADEME nationale sur la mise en place d'un Contrat de Performance sur les Déchets Ménagers et Assimilés.

Enfin, le SIVED NG a adopté en 2019 son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour une durée de six ans. Chaque année, le PLPDMA a pour but d'évoluer en fonction des objectifs à atteindre et des enjeux réglementaires en vigueur. En 2019, ce programme comporte 26 actions déclinées en cinq thématiques (ci-après). La plupart de ces actions bénéficient du soutien des partenaires financiers suivants : l'Europe, La Région Sud-PACA, l'ADEME et CITEO.



A - Agir sur la performance de tri

- 1 - Communiquer sur les actions
- 2 - Sensibiliser le grand public
- 3 - Sensibiliser les scolaires
- 4 - Mener des opérations autour du "zéro déchet"
- 5 - Augmenter le parc de colonnes

B - Agir sur les biodéchets

- 6 - Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire
- 7 - Sensibiliser les enfants au compostage
- 8 - Déployer des aires de compostage collectif
- 9 - Distribuer des composteurs individuels
- 10 - Développer la collecte des biodéchets
- 11 - Poursuivre "Le SIVED en poule position"
- 12 - Valoriser les végétaux sur plateforme à Tourves
- 13 - Aider les usagers à l'achat de broyeurs individuels
- 14 - Former à la gestion durable et intégrée des végétaux

C - Agir sur les Déchets d'Activité Economique

- 15 - Soumettre la Redevance Spéciale aux entreprises et administrations
- 16 - Accompagner les professionnels du BTP à la gestion de leurs déchets
- 17 - Accompagner les professionnels des zones d'activités à la gestion de leurs déchets
- 18 - Accompagner les collectivités vers l'éco-exemplarité
- 19 - Essaimer le label Commerce Engagé

D - Agir sur l'augmentation de la durée de vie des produits

- 20 - Aider à la création d'une filière de réemploi des bouteilles en verre
- 21 - Promouvoir la réparation et le réemploi auprès du public
- 22 - Donner une seconde vie aux objets via les ressourceries
- 23 - Créer des espaces dédiés aux dons sur les Espaces-triS

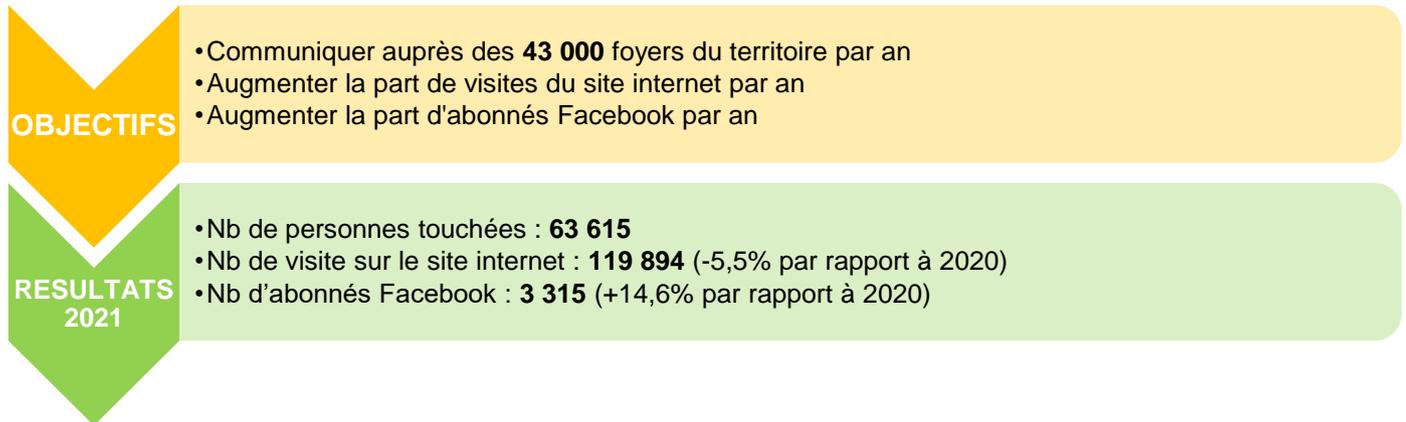
E - Agir sur des actions globales et transversales

- 24 - Généraliser la collecte en porte à porte en vue de la Tarification Incitative
- 25 - Expérimenter un Contrat de Performance des DMA
- 26 - Mettre en place une unité de valorisation des OMR

2.1.2 Agir sur la performance de tri

2.1.2.1 Communiquer sur les actions

Le SIVED NG s'appuie sur trois supports de communication principaux pour informer les administrés : le magazine Flash Tri publié une à deux fois par an, le site internet et la page Facebook (ci-dessous). Toutes les thématiques sont abordées : tri des déchets, opérations de prévention, réglementations, horaires d'ouverture des sites, événements... La communication passe également par la création d'outils et de supports (flyers, affiches, dépliants, panneaux...) qui servent à diffuser et à cibler l'information aux publics concernés.



2.1.2.2 Sensibiliser le grand public

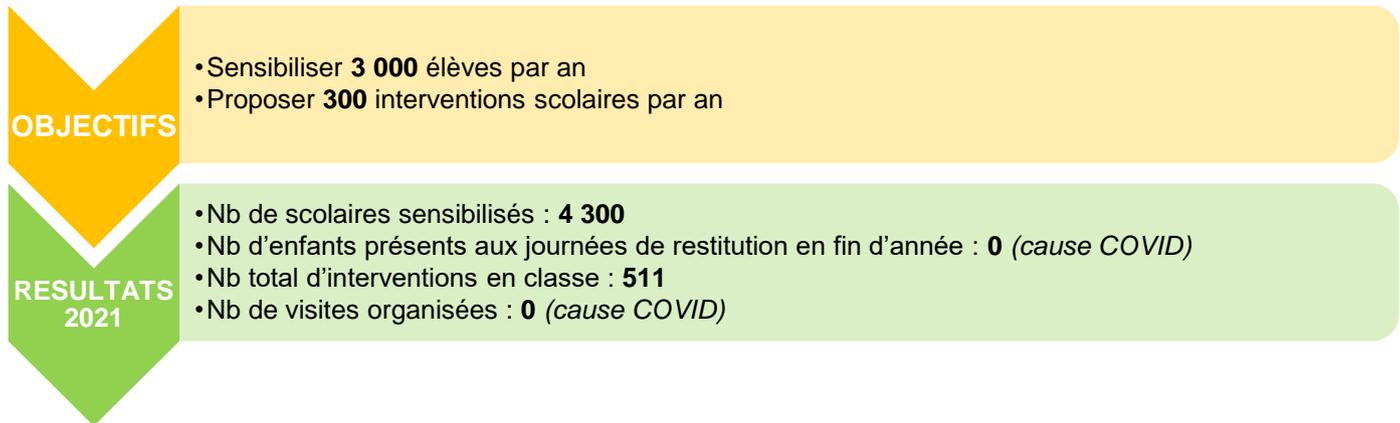
Le SIVED NG intervient pour faire de la sensibilisation auprès du grand public sur des événements du territoire afin d'informer, de répondre aux questions, d'échanger en direct avec les administrés. La tenue de stand permet également de proposer des ateliers et des animations tous publics autour des thèmes de la prévention et du tri des déchets.

En raison de la crise sanitaire, très peu d'événements ont pu avoir lieu, la sensibilisation auprès du grand public a été fortement compromise et revue à la baisse par rapport aux années précédentes.



2.1.2.3 Sensibiliser les scolaires

La sensibilisation auprès du public scolaire est effectuée par la société Green Concept Environnement. Leur programme d'animations respecte le programme de l'Éducation Nationale du socle commun à l'éducation au développement durable. Une convention de partenariat a été signée entre le SIVED NG et l'inspection d'académie de l'Éducation Nationale. A chaque rentrée, les classes s'inscrivent au programme et choisissent un projet autour du tri, du recyclage et de la valorisation des déchets. Les chargées de prévention interviennent également ponctuellement sur demandes spécifiques auprès des écoles, collèges, lycées et centres de formation.



2.1.2.4 Mener des opérations autour du « zéro déchet »

Le SIVED NG, en partenariat avec Ecoscience Provence, propose de recruter des foyers volontaires et motivés pour participer à l'opération « Les Foyers Z'héros Déchet ». Cette opération a pour finalité de mettre en lumière le mode de vie zéro déchet grâce à des foyers exemplaires afin de sensibiliser le plus grand nombre. Les participants s'engagent à peser leurs déchets pendant une durée de six mois pour suivre l'évolution de leurs efforts. L'objectif est de pérenniser les écogestes mis en place par les foyers et de les encourager à en adopter de nouveaux. Un atelier thématique ou une visite leur sont proposés chaque mois.

En raison de la crise sanitaire, cette opération n'a pas eu lieu en 2021.

2.1.2.5 Augmenter le parc de colonnes

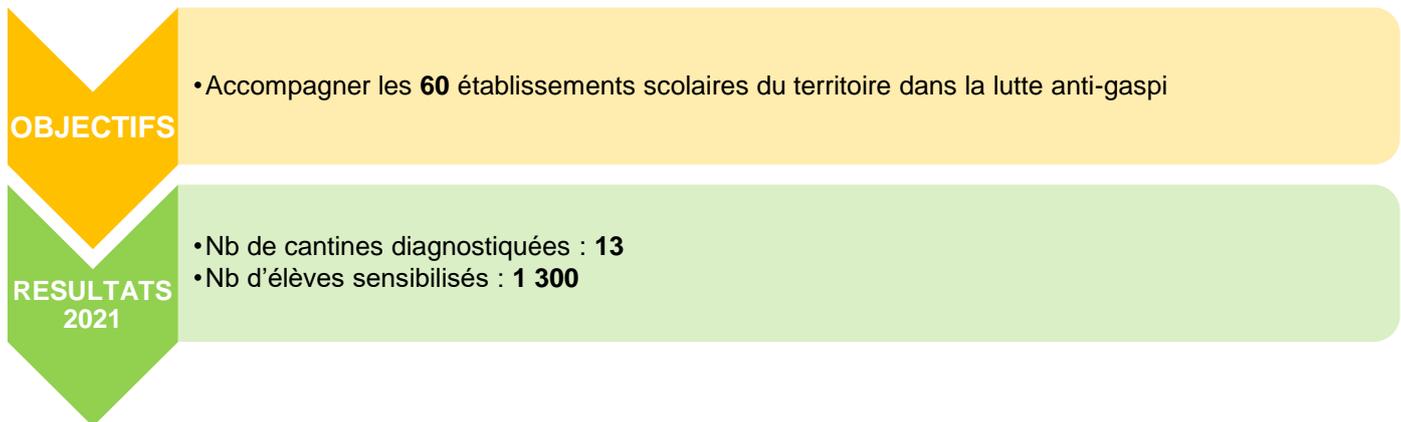
Les colonnes de tri, aussi appelés points d'apports volontaires (PAV), sont aériennes, semi-enterrés ou enterrés. Elles ont pour objectif de donner une solution de proximité pour le tri du papier, du verre, des emballages et des OMR au grand public. Les PAV sont disséminés sur l'ensemble des communes du territoire, sur des axes de passages accessibles et à proximité de stationnements.



2.1.3 Agir sur les biodéchets

2.1.3.1 Lutter contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire

Le SIVED NG accompagne les établissements scolaires volontaires sur la question du gaspillage alimentaire associée au tri des déchets. Le syndicat peut également équiper tous les établissements scolaires, de la primaire au lycée, en bacs de tri et de compostage (mais pas en tables de tri).



2.1.3.2 Sensibiliser les enfants au compostage

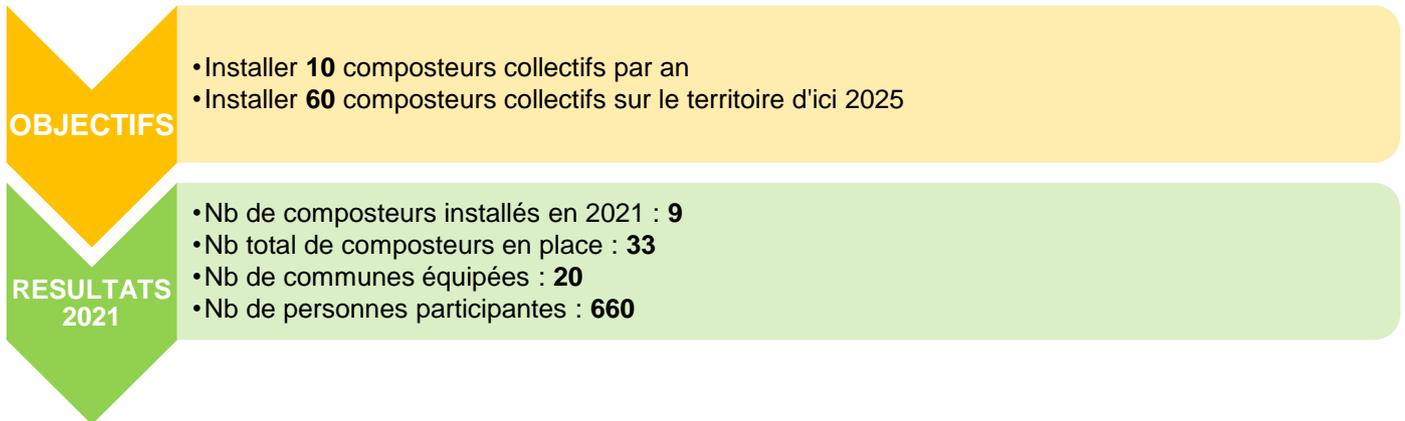
Le SIVED NG met à disposition des crèches, des centres aérés et des écoles, qui en font la demande et/ou qui s'engagent dans un projet pédagogique de réduction/valorisation des restes alimentaires, un composteur pédagogique d'environ 300 L. Le bac de compostage en bois est équipé d'une façade vitrée permettant aux enfants d'observer le processus de décomposition des matières et les animaux décomposeurs (vers, cloportes, fourmis, larves...).



2.1.3.3 Déployer les aires de compostage collectif

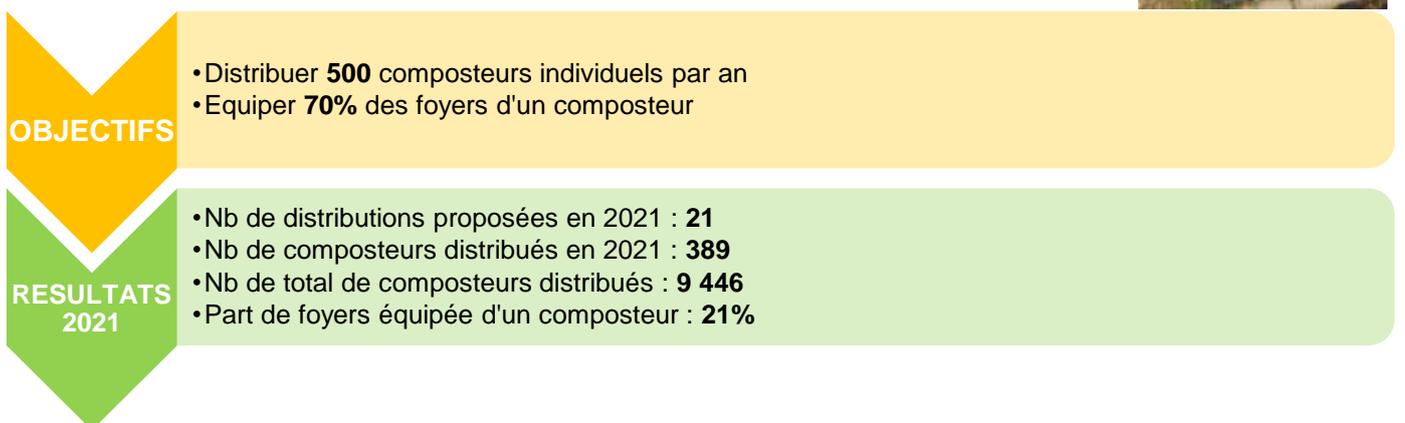
Le SIVED NG pilote, accompagne, forme et équipe les communes, associations, groupes d'habitants, écoles qui souhaitent installer un site de compostage collectif ou partagé de grande capacité. Une aire de compostage se compose de plusieurs bacs en bois de 300, 600, ou 1 000 litres, avec panneau d'information et outils de sensibilisation et de suivi. Les dispositifs peuvent être installés dans des jardins partagés / familiaux, les écoles, en pied d'immeubles...





2.1.3.4 Distribuer des composteurs individuels

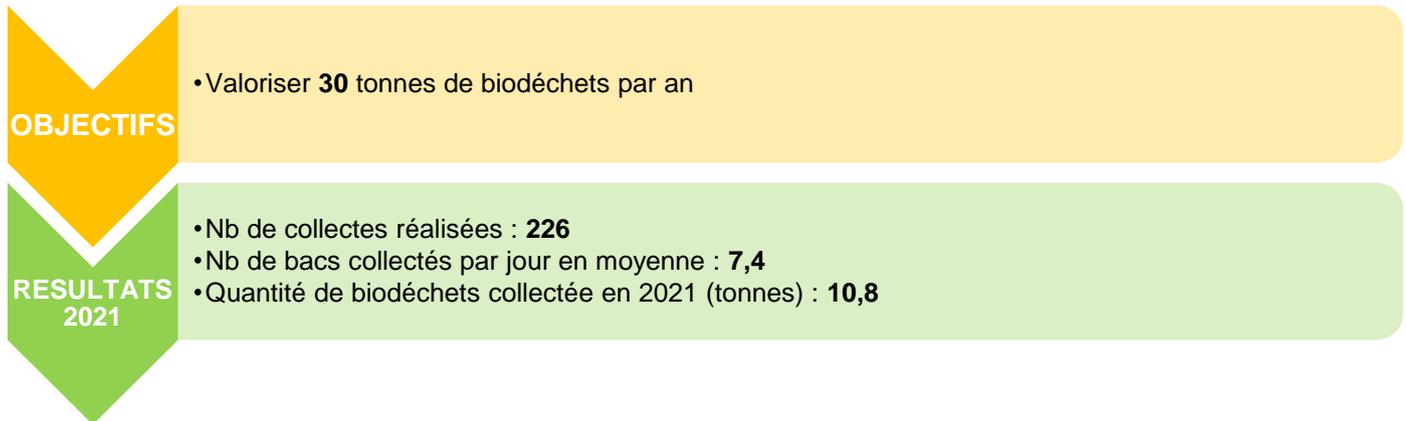
Le SIVED NG propose à la vente, à un tarif préférentiel de 15€, des composteurs domestiques en plastique recyclé, d'une capacité de 300 L, pour les administrés du territoire. Plusieurs fois par an, le syndicat propose des plages horaires de distribution de composteurs individuels pendant lesquels les habitants peuvent venir retirer un composteur sur présentation d'un justificatif de domicile et d'un chèque à l'ordre du Trésor Public.



2.1.3.5 Développer la collecte des biodéchets

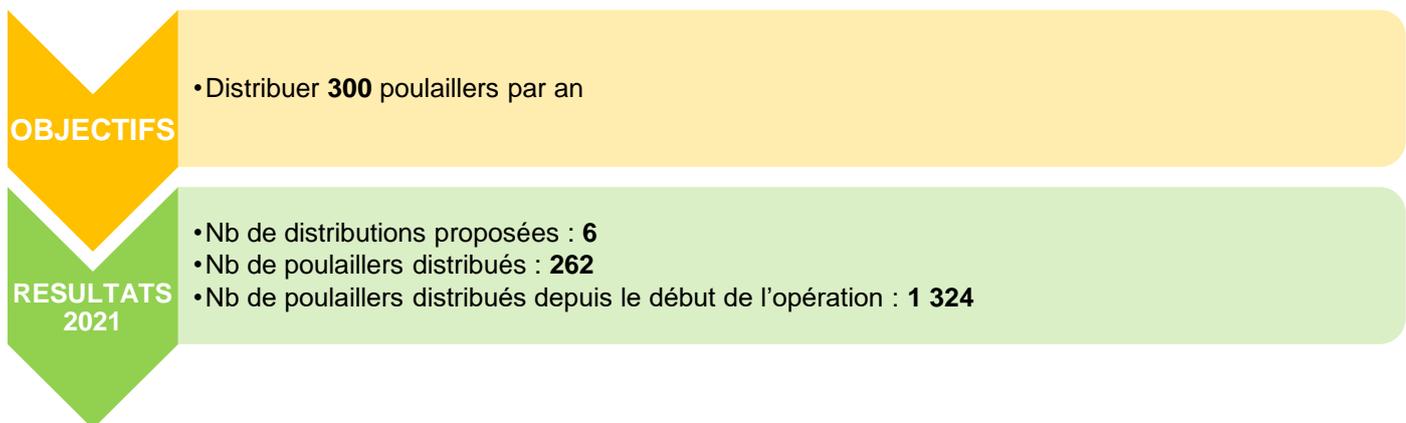
Depuis 2010, le SIVED NG collecte les préparations et les restes de repas de sept établissements scolaires à Brignoles (1 crèche, 5 écoles et 1 lycée), ce qui représente près de 3 400 couverts. Jusqu'en 2020, ces déchets de cuisine et de table étaient valorisés dans le composteur électromécanique du SIVED NG situé à proximité des jardins et des serres de Brignoles. Ce dernier étant hors service depuis début 2021, le SIVED NG fait collecter les restes de repas par le prestataire Pizzorno deux fois par semaine, qui les valorise ensuite sur leur plateforme de compostage à Cabasse. Cette prestation a démarré à la rentrée scolaire 2021.





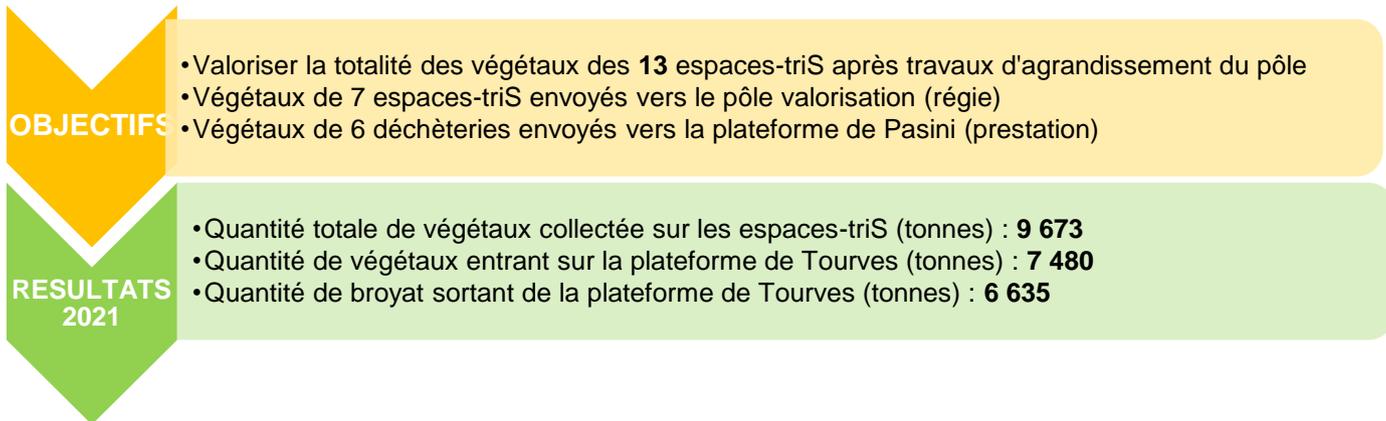
2.1.3.6 Poursuivre « Le SIVED en poule position »

Le SIVED NG distribue un poulailler par foyer contre une participation de seulement 30€. Depuis 2016, environ 300 poulaillers sont distribués par an. Les particuliers ont désormais la possibilité de réserver leur poulailler et leur créneau de distribution sur le site internet du SIVED NG. L'envoi de justificatifs conditionne la validation de l'inscription : justificatif de domicile, photo du jardin accueillant les poules, justificatif d'achat ou de réservation d'achat des poules et signature de la convention d'adoption des poules. Les élus ont décidé de clôturer cette opération en 2021 afin de concentrer les moyens sur d'autres actions plus efficaces autour du tri à la source des biodéchets.



2.1.3.7 Valoriser les végétaux sur la plateforme à Tourves

Depuis 2014, le pôle valorisation des déchets verts et bois du SIVED NG à Tourves est en fonctionnement. Cette plateforme sert à regrouper, cribler, broyer et composter les résidus de végétaux provenant des Espaces-triS du SIVED NG. Le broyat est analysé avant d'être utilisé essentiellement dans la filière agricole locale.

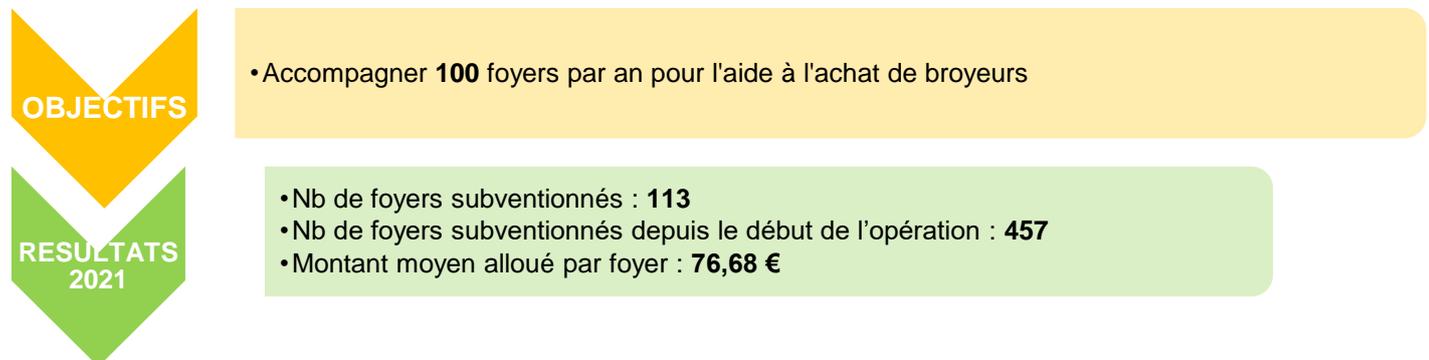


2.1.3.8 Aider les usagers à l'achat de broyeurs individuels

Le SIVED NG a mis en place un dispositif de subventions pour l'achat de broyeurs individuels pour les habitants de



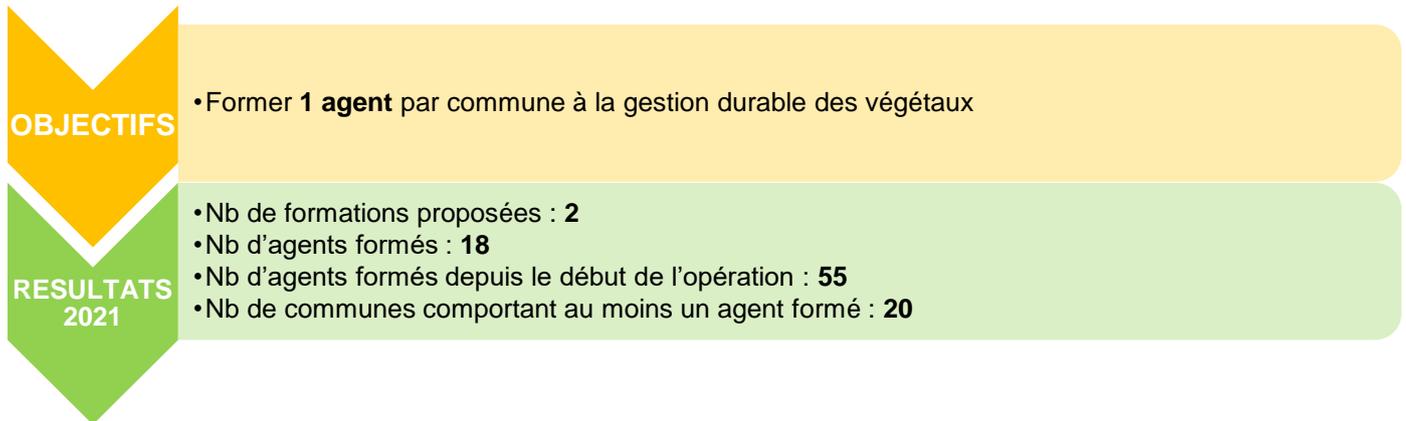
résidences principales et secondaires afin de promouvoir la valorisation in situ des résidus végétaux de jardin et désengorger les Espaces-triS. La demande d'aide est examinée sur la base du formulaire de demande de subvention complétée et ses pièces justificatives. Le dispositif prévoit d'attribuer une subvention de 25% du prix d'achat d'un broyeur à végétaux, toutes taxes comprises, avec un maximum de 150€, par habitation sur les communes où s'exerce la compétence « collecte » du SIVED NG.



2.1.3.9 Former à la gestion durable et intégrée des végétaux

Le SIVED NG souhaite former et sensibiliser les agents municipaux à la gestion durable et intégrée des végétaux au sein de leurs communes afin de diminuer les apports de résidus végétaux en Espaces-triS et devenir exemplaires auprès des administrés. L'objectif de cette formation est de réapprendre la gestion de l'espace vert en minimisant le volume de la production de résidus, en considérant la matière organique comme ressource à valoriser directement dans le jardin d'une part et en tendant vers la taille et la tonte raisonnée d'autre part.

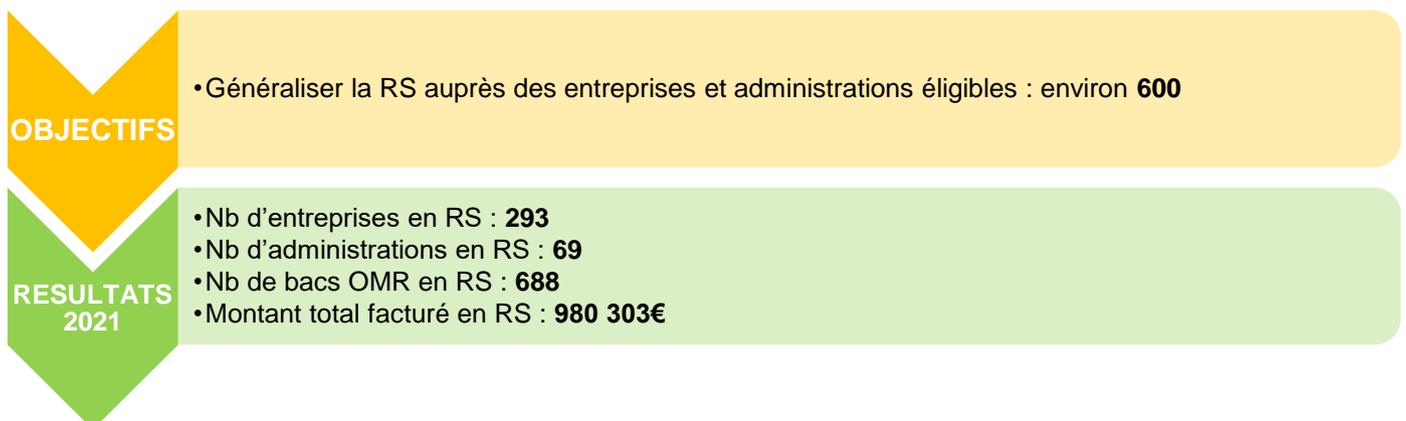




2.1.4 Agir sur les déchets d'activités économiques

2.1.4.1 *Soumettre la Redevance spéciale aux entreprises et aux administrations*

La Redevance Spéciale est mise en place sur le territoire depuis 2006 sur le secteur Ouest et depuis 2009 sur le secteur Est. A l'origine, la mise en œuvre s'est faite de manière différenciée sur les deux secteurs. Un travail d'harmonisation a été effectué ces dernières années et la RS s'applique désormais partout de la manière suivante : tarification au volume à partir d'une production de 600 litres par semaine tous flux confondus.



2.1.4.2 *Accompagner les professionnels du BTP à la gestion de leurs déchets*

Le SIVED NG a démarré, dans le cadre du programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, une action pilote en partenariat avec la CC Cœur du Var et la CCI du Var. Depuis 2018, les professionnels du BTP sont refusés dans toutes les déchèteries communautaires. Ils doivent désormais se tourner vers leurs négociants de matériaux, qui ont l'obligation de récupérer en cinq flux séparés les déchets de chantier (décret du 10 mars 2016).

OBJECTIFS	•Organiser un COPIL autour des déchets du BTP une fois par an
RESULTATS 2021	•RAS en 2021 au vu des évolutions réglementaires en préparation sur le sujet

2.1.4.3 *Accompagner les collectivités vers l'éco-exemplarité*



Le SIVED NG développe des actions auprès des collectivités pour favoriser l'éco-exemplarité (sensibilisation à la prévention des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, mise à disposition de sacs de tri pour papiers, de gobelets réutilisables, de cendriers de poche...).

OBJECTIFS	•Atteindre 50% de communes ayant adopté au moins 3 actions éco-exemplaires
RESULTATS 2021	•Part des communes ayant réalisé au moins 3 écogestes : 78%

2.1.4.4 Essaimer le label Commerce Engagé

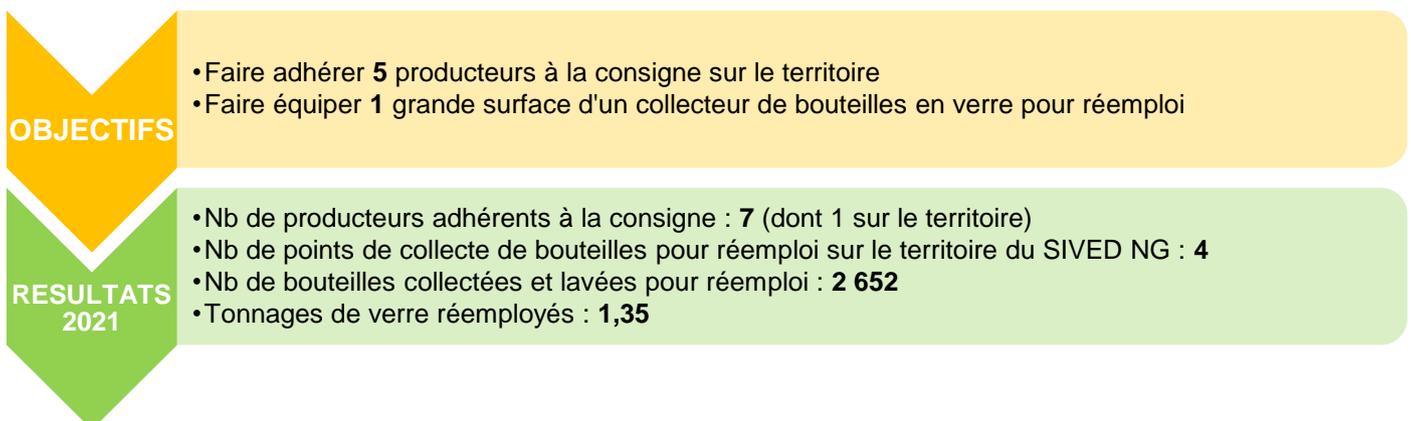
Le Commerce Engagé est un outil, déployé par Ecoscience Provence, permettant d'accompagner un territoire, ses commerçants, ses producteurs, ses restaurateurs et ses consommateurs, vers une démarche de consommation durable. Sous la forme d'un label, le Commerce Engagé met en valeur et favorise des pratiques éco-responsables, associé à un cahier des charges évolutif et construit en concertation avec les acteurs locaux.



2.1.5 Agir sur la durée de vie des produits

2.1.5.1 Aider à la création d'une filière de réemploi des bouteilles en verre

Depuis 2009, le SIVED NG et Ecoscience Provence travaillent ensemble sur le retour de la consigne des emballages en verre sur le territoire. Aujourd'hui, l'objectif est de développer cette filière de réemploi du verre au travers du projet La Consigne de Provence. L'expérimentation de nouveaux systèmes de collecte du verre a pour but de faire progresser le taux de réemploi du verre à une échelle locale.

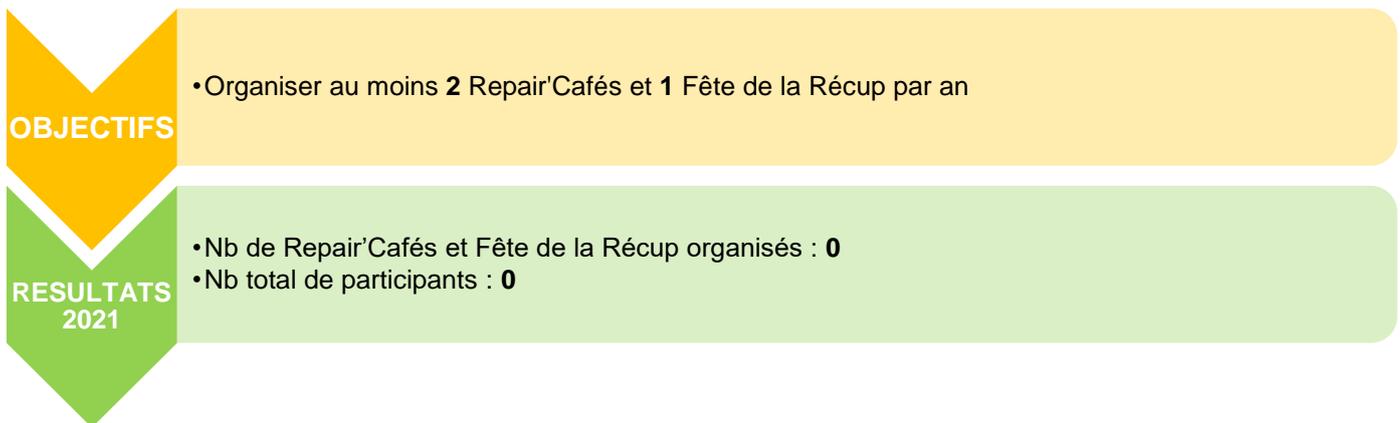


2.1.5.2 Promouvoir la réparation et le réemploi auprès du public



Le SIVED NG, en partenariat avec Ecoscience Provence, a pour ambition de mettre en avant la réparation et le réemploi des objets du quotidien auprès des administrés : impliquer les artisans de la réparation, sensibiliser les utilisateurs, initier les usagers à participer aux Fêtes de la Récup et aux Repair'Cafés...

En raison de la crise sanitaire, les Repair'Cafés et la Fête de la Récup n'ont pas eu lieu. Néanmoins, le site internet www.nejetonsplusreparons.org a été publié et promu durant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets. Ce site internet fait office d'annuaire répertoriant les acteurs de la réparation et du réemploi sur le territoire du SIVED NG.

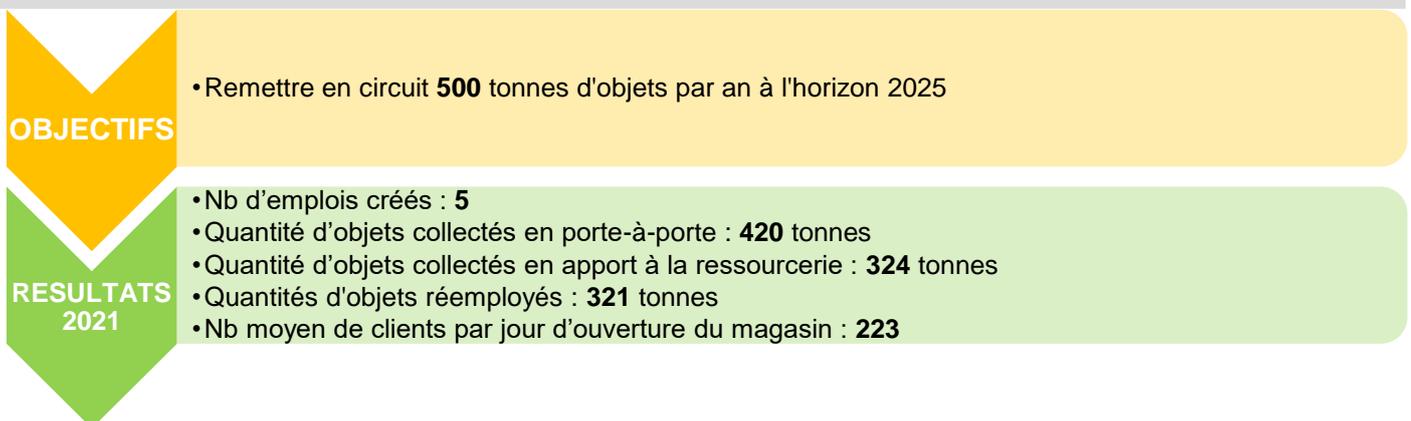


2.1.5.3 Donner une seconde vie aux objets via les ressourceries

Une ressourcerie est un lieu où sont collectés tous les objets et matériaux dont leurs propriétaires n'ont plus besoin. Elle met en œuvre des modes de collecte des déchets qui préservent leur état en vue de les valoriser prioritairement par réemploi/réutilisation sinon par recyclage. Issue de l'économie solidaire et acteur du développement local, une ressourcerie crée des emplois durables. Le SIVED NG est équipé d'une ressourcerie à Saint Maximin, gérée par l'association La Courtoise, et d'une seconde à Brignoles, dont la construction s'est achevée fin 2021.



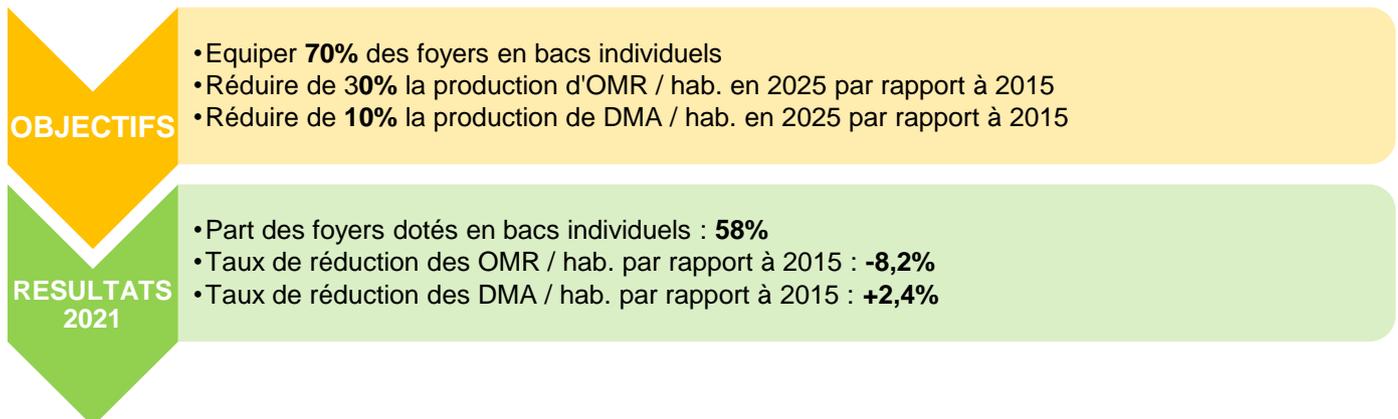
En raison de la crise sanitaire, le magasin de La Courtoise Ressourcerie a dû fermer ses portes au public et la collecte des encombrants a été compromise pendant quelques semaines de l'année, ce qui a impacté l'activité de l'association sans toutefois compromettre son avenir et ses projets. Les résultats du réemploi ont malgré tout été positifs en 2021.



2.1.6 Agir sur les actions globales et transversales

2.1.6.1 Généraliser la collecte en porte-à-porte en vue d'une tarification incitative

Le SIVED NG a pour objectif d'homogénéiser les fréquences de collecte en les réduisant à une collecte d'OMR dans les écarts, 2 à 4 collectes dans les centres-villes et 4 à 6 dans les CV des communes de plus de 15 000 habitants. A terme (2023), les communes seront collectées une à trois fois par semaine pour les OMR (respectivement dans les écarts et dans les CV) et une fois par semaine pour les emballages. Chaque foyer sera doté d'un bac à OMR et d'un bac à emballages (hormis en CV) en vue de la mise en œuvre d'une tarification incitative.



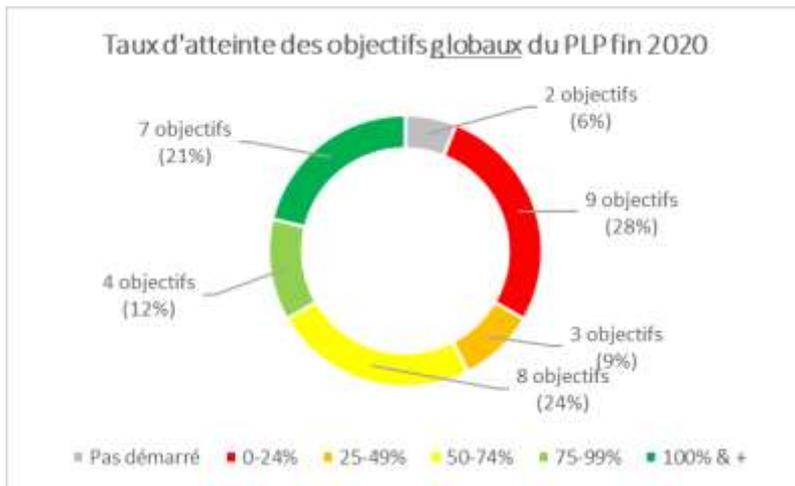
2.1.6.2 Expérimenter un contrat de performance des DMA

Fin 2019, le SIVED NG a souhaité s'engager dans une expérimentation proposée par l'ADEME nationale autour des futurs contrats de collecte des déchets ménagers et assimilés, intégrant des objectifs de performance et des actions fortes de prévention.

L'objectif principal du contrat de performance est de maîtriser la gestion des coûts et de penser, non plus en termes de moyen et de quantité, mais en termes de qualité de service rendu. En effet, le SIVED NG et le futur titulaire doivent repenser un modèle économique actuellement fondé sur une logique de volume pour les opérateurs économiques qui n'incite pas à la prise en compte de la prévention. L'objectif final étant de tendre vers une solution globale intégrant la prévention et la gestion des déchets en lien avec les acteurs du territoire.

En 2020, le programme fonctionnel (cahier des charges) du contrat de performance a été rédigé en interne. En 2021, suite à la publication de l'appel d'offres en avril, deux candidats ont été retenus pour participer aux deux tours de dialogue compétitifs qui ont eu lieu en octobre et en décembre. A l'issue de chaque tour de dialogue, une offre initiale puis une offre intermédiaire ont été déposées auprès du SIVED NG.

2.1.7 Bilan des actions du PLPDMA



Une majorité des objectifs du PLP a un taux d'atteinte supérieur à 50%. La plupart de ces objectifs doit atteindre un taux de 100% à la fin de chaque année. Concernant les objectifs ayant un taux d'atteinte inférieur à 50%, ils doivent atteindre un taux complet seulement en fin de PLP (2025) ce qui laisse une marge de progression. Enfin, certaines actions ont pâti du contexte sanitaire ce qui a compromis leur taux d'avancement.

2.1 COLLECTE

2.1.1 Schéma général de collecte

Nom de la commune	Collecte en prestation ou régie	Mode de collecte et Fréquences										Particularité de la commune			
		Centre ville Bacs collectifs		Ecart Bacs collectifs ou individuels		Centre ville et écarts Colonnes enterrées ou semi enterrées		Entreprises et administrations soumises à la redevance spéciale Bacs privatifs (litrages variables)				Marché 1 fois / sem	Zonage de collecte		
		OM	EMB	OM	EMB	OM	EMB	OM	EMB	OM	EMB			CARTONS	
Bras	Prestation	5 fois / sem	2 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	Adaptée par le prestataire									1
Brignoles	Prestation	4 fois / sem 6 fois / sem si rues commerciales	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem										3 + ZA
Camps-la-Source	Prestation	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem										2
Carcès	Régie	5 fois / sem (hiver) 6 fois / sem (été)	3 fois / sem	3 fois / sem	3 fois / sem										2
La Celle	Prestation	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem										2
Châteauvert	Prestation	2 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem										1
Correns	Prestation	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem										2
Cotignac	Régie	5 fois / sem (hiver) 6 fois / sem (été)	2 fois / sem	3 fois / sem	2 fois / sem	Fréquence est adaptée selon remplissage									2
Entrecasteaux	Régie	5 fois / sem (hiver) 6 fois / sem (été)	2 fois / sem	3 fois / sem	2 fois / sem										2
Forcalqueiret	Régie / Prestation	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem										3
Garéoult	Prestation	4 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem										2
Mazauges	Prestation	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem										2
Méounes-lès-Montrieux	Prestation	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem										2
Montfort-sur-Argens	Régie	5 fois / sem (hiver) 6 fois / sem (été)	2 fois / sem	3 fois / sem	2 fois / sem	Fréquence est adaptée selon remplissage									2
Nans-les-Pins	Prestation	7 fois / sem	1 fois / sem	3 fois / sem	1 fois / sem	Adaptée par le prestataire									2
Néoules	Prestation	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem										2
Ollières	Prestation	3 fois / sem	1 fois / sem	3 fois / sem	1 fois / sem	Adaptée par le prestataire									2
Plan-d'Aups-Sainte-Baume	Prestation	3 fois / sem	1 fois / sem	3 fois / sem	1 fois / sem	Adaptée par le prestataire									2
Pourcieux	Prestation	3 fois / sem	1 fois / sem	Bacs coll : 3 fois / sem Bacs ind : 1 fois / sem	1 fois / sem	Adaptée par le prestataire									2
Pourrières	Prestation	3 fois / sem	1 fois / sem	2 fois / sem	1 fois / sem	Adaptée par le prestataire									2
Rocbaron	Prestation	4 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	Adaptée par le prestataire									2
La Roquebrussanne	Prestation	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem									2
Rougiers	Prestation	3 fois / sem	1 fois / sem	3 fois / sem	1 fois / sem	Adaptée par le prestataire									2
Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	Prestation	7 fois / sem	1 fois / sem	2 fois / sem	1 fois / sem	Adaptée par le prestataire									6 + ZA
Sainte-Anastasia-sur-Issole	Régie / Prestation	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem										3
Tourves	Prestation	4 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem										2
Le Val	Prestation	4 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem										2
Vins-sur-Carany	Prestation	3 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	1 fois / sem	Adaptée par le prestataire									2

*** Le prestataire devra adapter la fréquence de collecte au remplissage de chaque colonne

2.1.2 Planning des collectes

Nom de la commune	Mode de collecte	Mode de collecte et fréquences										Marché de forain prestation particulière							
		Centre ville Bacs collectifs					Ecartés Bacs collectifs ou individuels						Centre ville et écartés Colonnes entrées ou semi entrées			Entreprises et administrations soumises à la redévance spéciale Bacs privés (litrages variables)			
		OM	EMB	Horaires de collecte	OM	EMB	Horaires de collecte	OM	EMB	Horaires de collecte	OM		EMB	CARTONS	Horaires de collecte	OM	EMB	CARTONS	Horaires de collecte
Bras	Prestation	lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi	vendredi	Avant 8h00	Ecart Nord: Mardi, samedi Ecart Sud: Lundi, vendredi	lundi	mercredi	7h - 19h											
Brignoles	Prestation	lundi, mercredi, vendredi, samedi Zone commecante: lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi	vendredi	Avant 8h00	Vert: mardi et repasses sur verticaux: lundi et vendredi (cf onglet REPASSSES BRIGNOLES) Jaune: vendredi	entre 4h et 12h30	V: samedi J: mercredi							ZA Niopolis et Conces: mardi, vendredi	mercredi	ZA: vendredi CV: mardi, vendredi	Après 9h	Samedi à partir de 13h00	
Camps-la-Source	Prestation	lundi, mercredi, samedi	mardi	Avant 7h30	mercredi	entre 4h et 12h30	mardi												
Carès	Règle	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi	mercredi, samedi		mardi, jeudi, samedi	entre 4h et 12h30	mardi, jeudi, samedi												
La Celle	Prestation	lundi, mercredi, samedi	mardi		mercredi	entre 4h et 12h30	mardi												
Châteauvert	Prestation	lundi, mercredi, samedi	mardi		mercredi	entre 4h et 12h30	mardi												
Cornens	Prestation	lundi, mercredi, samedi	mardi		mercredi	entre 4h et 12h30	mardi												
Correns	Prestation	lundi, mercredi, samedi	mardi		mercredi	entre 4h et 12h30	mardi												
Confignac	Règle	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi	mercredi, vendredi		lundi, mercredi, vendredi	entre 4h et 12h30	mercredi, vendredi												
Entrecastaux	Règle	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi	lundi, jeudi		lundi, jeudi, samedi	entre 4h et 12h30	lundi, jeudi												
Forcalquieret	Règle / Prestation	lundi, mercredi, samedi	mercredi		lundi (nord) vendredi (sud)	entre 4h et 12h30	mercredi							ZA Les Fontales: mardi, vendredi	mercredi				
Garkouet	Prestation	lundi, mardi, jeudi, samedi	jeudi		Lundi	entre 4h et 12h30	jeudi							ZA Le tilleul d'Alfred: lundi, jeudi	Mardi				
Mazaugues	Prestation	lundi, mercredi, samedi	jeudi		lundi	entre 4h et 12h30	jeudi												
Méounes-les-Montreux	Prestation	lundi, mercredi, samedi	mercredi, vendredi		lundi	entre 4h et 12h30	mercredi												
Montfort-sur-Argens	Règle	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi	mercredi, vendredi		mardi, jeudi, samedi	entre 4h et 12h30	mercredi, vendredi												
Nans-les-Pins	Prestation	7 jours / 7	jeudi		mardi, vendredi, (jeudi+)	entre 4h et 12h30	jeudi												
Néoules	Prestation	lundi, mercredi, samedi	jeudi	Avant 8h30	lundi	entre 4h et 12h30	jeudi												
Ollières	Prestation	lundi, jeudi, samedi	mercredi	Après 10h	lundi, jeudi, samedi	entre 4h et 12h30	mercredi												
Plan-d'Aups-Sainte-Baume	Prestation	lundi, mercredi, vendredi	jeudi		lundi, mercredi, vendredi	entre 4h et 12h30	jeudi												
Pourcieux	Prestation	lundi, jeudi, samedi	mercredi	Entre 8h30 et 9h	lundi, jeudi, samedi (Bacs individuels: uniquement jeudi)	entre 4h et 12h00	mercredi												
Pourrières	Prestation	Pourtour centre ville: lundi, jeudi, samedi	mercredi	Entre 5h et 8h	Secteur Ouest: lundi et jeudi Secteur Est: mardi et vendredi	entre 4h et 12h00	mercredi												
Rocharon	Prestation	lundi, mardi, jeudi, samedi	mardi	Avant 7h30	lundi	entre 4h et 12h30	mardi												
La Roquebrussanne	Prestation	lundi, mercredi, samedi	jeudi	Avant 8h30	lundi	entre 4h et 12h30	jeudi							ZA Fray Redon: Mardi, vendredi	Mardi				
Rougiers	Prestation	lundi, mercredi, vendredi	jeudi		lundi, mercredi, vendredi	entre 4h et 12h30	jeudi												
Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	7 jours / 7	lundi			Secteur: Sud-Est: lundi, jeudi Sud-Ouest: mardi, mercredi, vendredi	entre 4h et 12h30	entre 4h et 12h30							Zone d'Aix: Le grand cadre: mardi, vendredi Le grand cadre: Lundi, mardi, jeudi, vendredi	Zone d'Aix: mercredi Le grand cadre: Lundi	Après 9h ** Emb zone Aix uniquement trébuchés de busette			
Sainte-Anastasia-sur-Issole	Règle / Prestation	lundi, mercredi, samedi	mercredi	Avant 8h30	lundi (nord) mardi (sud)	entre 4h et 12h30	mercredi												
Tourves	Prestation	lundi, mardi, jeudi, samedi	vendredi		jeudi	entre 4h et 12h30	vendredi												
Le Val	Prestation	lundi, mercredi, vendredi, samedi	vendredi		jeudi	entre 4h et 12h30	vendredi												
Vins-sur-Carnay	Prestation	lundi, mercredi, samedi	vendredi	Avant 8h30	mardi	entre 4h et 12h30	vendredi												

* Uniquement 3 points : le camping, la clinique et le tennis
 * Uniquement de juin à septembre
 * 4 collectes par semaine pour l'habitat collectif
 *** Le prestataire devra adapter la fréquence de collecte au remplissage de chaque colonne

2.1.3 Marchés publics de prestations de services

La plupart des marchés publics de gestion des déchets ménagers et assimilés du secteur « Ouest » ont été renouvelés en 1^{er} janvier 2016 et ceux du secteur « Est » ont été renouvelés au 1^{er} janvier 2018.

Marché - Lot n° - Prestation	Secteur	Fin du marché (Reconductions comprises)	Titulaire
OM 06-15 - Lot n°1 – Collecte des OM, emballages, exploitation du quai de transfert	Ouest	31/12/2021	Dragui Transport Groupe PIZZORNO (Brignoles)
OM 03-15 - Lot n°2 – Collecte des Points d'Apport Volontaires (PAV) - verre / papiers, tri et conditionnement transport des emballages collectés en PAP	Ouest	31/12/2021	VALEOR Groupe PIZZORNO (Le Muy)
OM 03-15 - Lot n°3 – Exploitation des déchèteries	Ouest	31/12/2021	Dragui Transports
OM 03-15 - Lot n°4 – Transport, valorisation et traitement des encombrants en Espaces-triS	Ouest	31/12/2021	Dragui Transport
2019-12 – Transport, valorisation et traitement du bois en Espaces-triS	Ouest	31/12/2021	Pasini
OM 03-15 - Lot n°6 – Transport, valorisation et traitement des déchets verts en Espaces-triS	Ouest	31/12/2021	Pasini
OM 03-15 - Lot n°7 – Transport, valorisation et traitement des gravats en Espaces-triS	Ouest	31/12/2021	Pasini
OM 03-15 - Lot n°8 – Transport, valorisation et traitement des cartons en Espaces-triS	Ouest	31/12/2021	Dragui Transport
OM 03-15 - Lot n°9 – Transport des DMA depuis le quai de transfert de Saint-Maximin	Ouest	31/12/2021	Pasini
2017-04 - Lot n°1 – Collecte des OM, et collecte sélective des emballages et des cartons	Est	31/12/2023	Dragui Transport Groupe PIZZORNO (Brignoles)
2017-04 - Lot n°2 – Collecte et transport des Points d'Apport Volontaires (PAV) - verre / papiers	Est	31/12/2023	VALEOR SASU Groupe PIZZORNO (Le Muy)
2017-04 - Lot n°3 – Tri et conditionnement des matériaux	Est	31/12/2023	VALEOR
2017-04 - Lot n°4 – Transport, valorisation des encombrants en Espaces-triS	Est	31/12/2023	ONYX Groupe Véolia (La Seyne sur Mer)
2017-04 - Lot n°5 – Transport et valorisation du bois en Espaces-triS	Est	31/12/2023	Pasini (La Farlède)
2017-04 - Lot n°6 – Transport des déchets verts en Espaces-triS	Est	31/12/2023	Pasini
2017-04 - Lot n°7 – Transport et valorisation des gravats en Espaces-triS	Est	31/12/2023	Pasini
2017-04 - Lot n°8 – Transport des cartons en Espaces-triS	Est	31/12/2023	Pasini
2017-04 - Lot n°9 – Transport en FMA des OM, emballages depuis le quai de transfert de la Tuilière	Est	31/12/2023	Pasini
2017-04 - Lot n°10 – Traitement des OM du secteur « Est »	Est	31/12/2023	VALTEO / AZUR VALO

2017-04 - Lot n°11 – Traitement des OM	CCPV	31/12/2021	SEMAG (Gardanne)
2017-04 - Lot n°13 – Transport et valorisation de la ferraille en Espaces-triS	Est et Ouest	31/12/2023	Derichebourg
2017-04 - Lot n°14 – Transport et valorisation des pneumatiques en Espaces-triS	Est	31/12/2023	Provence Valorisation
2017-04 - Lot n°15 – Transport et élimination des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) en Espaces-triS	Est et Ouest	31/12/2023	OREDUI
2017-04 - Lot n°16 – Lavage des conteneurs (Bacs, colonnes)	Est et Ouest	31/12/2023	Dragui Transport
2018-01 - fourniture et maintenance des conteneurs OM et emballages	Est et Ouest	31/12/2021	ESE
2018-08- Reprise du papier trié en centre de tri (1.11 et 1.02)	Est et Ouest	10/02/2022	VALEOR
2018-11 – Traitement des OM	Périmètre traitement	7/08/2022	VALSUD / CSDU04
2018-15 – Collecte des fermentescibles des établissements scolaires	Brignoles	31/08/2023	ADAPEI
2019-10 – Lot n°1 - Fourniture livraison et pose de colonnes enterrées	Est et Ouest	30/11/2023	ESE
2019-10 – Lot n°2 - Fourniture livraison et pose de colonnes semi-enterrées	Est et Ouest	30/11/2023	ASTECH
2019-10 – Lot n°3 - Fourniture livraison et pose de colonnes aériennes	Est et Ouest	30/11/2023	ASTECH
2019-10 – Lot n°4 - Maintenance de colonnes enterrées et semi-enterrées	Est et Ouest	30/11/2023	ESE

Liste des entreprises de récupération des flux de matière

Flux de matière	Secteurs	Entreprises
Ordures ménagères	Est et Ouest	Groupe Pizzorno
Verre / Papiers / Emballages	Est et Ouest	VALEOR - Groupe Pizzorno
Cartons	Est et Ouest	VALEOR - Groupe Pizzorno
DEEE	Est et Ouest	Eco-Système / VEOLIA (La Seyne/mer)
Mobilier	Est	PAPREC (La Londe les Maures)
Encombrants	Est	VEOLIA (La Seyne/mer)
	Ouest	Dragui-Transport Groupe Pizzorno
Bois	Est et Ouest	Pasini (La Farlède)
Pneus	Est	SUEZ (Marseille)
	Ouest	Aliapur / TFM / SUEZ
Inertes (gravats)	Est	Pasini (La Farlède)
	Ouest	Pasini (La Farlède)
Déchets verts	Est	Pasini (La Farlède)
	Ouest	Pasini (La Farlède)
DDS (Peintures, acides, ...)	Est et Ouest	EcoDDS - OREDUI
Huile de vidange	Est et Ouest	OREDUI (La Seyne/mer)
Piles	Est et Ouest	COREPILE
Textiles usagés	Est	Provence TLC (Vitrolles)
	Ouest	Association Provence Solidarité/ Croix Rouge
Lampes usagées (ampoules, néons)	Est et Ouest	RECYLUM
Bouteilles de gaz	Est	Camping gaz, Antargaz, Primagaz, Totalgaz, Butagaz
Cartouches d'encre	Est et Ouest	COLLECTORS
Capsules Nespresso	Est	SUEZ
Radiographies	Est	OREDUI (La Seyne/mer)
Déchets de battues	Est	SECANIM (Carnoules)
Bouchons en liège	Est	France Cancer
Extincteurs	Est	AFFI
Batteries	Est et Ouest	OREDUI (La Seyne/mer)

2.1.4 Equipements

2.1.4.1 Les Espaces-triS

Les Espaces-triS du secteur « Est » : exploités en régie directe. Ils sont fermés les jours fériés. Une coupure méridienne a été instaurée depuis le mois de mai 2020, afin de permettre aux agents de prendre leur pause déjeuner dans des conditions sanitaires satisfaisantes vis-à-vis des risques associés à la pandémie COVID-19. Il est demandé aux usagers de se présenter au plus tard, 15 mn avant la fermeture du site.

Espace-triS	Adresse	Horaires
Le Loouron 	Route de Néoules RD 468 83136 La Roquebrussanne	Lundi au samedi: 08h00 – 12h30 13h30 – 17h00 Dimanche: 8h00 – 12h00
Le Collet Rouge 	Route de Camps la Source RD 12 83170 Brignoles	Lundi au samedi: 08h00 – 12h30 13h30 – 17h00 Dimanche: 8h00 – 12h00
Les Ferrages 	ZA Les Ferrages 83170 Tourves	Lundi au samedi: 08h00 – 12h30 13h30 – 17h00
Le Terrubi 	Route de Carcès RD 562 83143 Le Val	Lundi au samedi: 08h00 – 12h30 13h30 – 17h00
Les Fontaites 	ZAC des Fontaites 83170 Forcalquieret	Lundi au vendredi : 9h00-12h30 / 13h30-17h00 Samedi: 9h00-13h00

Les Pouverels



Quartier des Pouverels
 Chemin des Pouverels
 83570 Cotignac

Lundi, mardi, jeudi et
 vendredi :
 8h30–12h00 / 13h30–
 17h00
 Mercredi et samedi:
 8h30 – 12h00

Les Grandes Pièces



Quartier les Grandes Pièces
 Route de Cotignac
 83570 Entrecasteaux

Lundi et vendredi :
 8h00–12h00 / 14h00–
 17h00
 Mercredi après-midi:
 14h00 – 17h00
 Samedi matin: 8h00 –
 12h00

Les Espaces-triS du secteur « Ouest » :

La gestion des Espaces-triS du secteur « Ouest » a été attribuée via un marché public en 2015 à la société Dragui-transport. Le marché s'est terminé le 31/12/2021. Après cette date, l'ensemble des sites seront gérés en régie. Ils sont fermés les 25 décembre, 1^{er} janvier et 1^{er} mai.

Espace-triS

Adresse

Horaires

Le Débat



Lieu-Dit
 Le Débat
 83149 Bras

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi:
 Été : 7h45 – 12h00 et 13h30 – 18h00
 Hiver : 8h00 – 12h00 et 13h30 – 17h30
 Fermeture : Mardis, dimanches

La Castinelle



Lieu-Dit
 La Castinelle
 RD 560
 83860 Nans-
 les-Pins

Du lundi au samedi :
 Été : 8h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00
 Dimanche : 8h00 – 12h00
 Fermeture : jeudi après midi
 Hiver : 8h00 – 12h00 et 14h00 – 16h30
 Dimanche : 8h00 – 12h00
 Fermeture : jeudi après midi
 Jours fériés : 8h00 – 12h00

La Quille



Quartier
 Mayram
 83640 Plan
 d'Aups

Lundi après-midi :
 Eté : 14h00 – 17h00
 Hiver : 13h30 – 16h30
 Mercredi :
 Eté : 9h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00
 Hiver : 9h00 – 12h00 et 13h30 – 16h30
 Samedi :
 Eté : 8h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00
 Hiver : 8h00 – 12h00 et 13h30 – 16h30
 Fermeture : mardi, jeudi, vendredi et dimanche

La Halte



Chemin de la
 Halte
 83910
 Pourrières

Heures d'été
 Du lundi au samedi :
 8h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00
 Dimanche : 8h00 – 12h00
 Heures d'hiver
 Du lundi au samedi :
 8h00 – 12h00 et 13h30 – 16h30
 Dimanche: 8h00 – 12h00
 Fermeture: mardi après-midi
 Jours fériés : 8h00 – 12h00

Chaudevin



Le Clos de
 Rougiers
 83170
 Rougiers

Lundi et samedi : 8h00 – 12h00
 Jeudi :
 Horaires d'été : 14h00 – 17h00
 Horaires d'hiver : 13h30 – 16h30
 Fermeture : mardi, mercredi, vendredi et dimanche

La Vigie



Quartier de la
 Courtoise –
 Route de
 Bras
 83470 Saint-
 Maximin-la-
 Sainte-
 Baume

Heures d'été
 Du lundi au samedi :
 8h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00
 Dimanche : 8h00 – 12h00
 Horaires d'hiver :
 Du lundi au samedi :
 8h00 – 12h00 et 13h30 – 16h30
 Dimanche : 8h00 – 12h00
 Jours fériés : 8h00 – 12h00

2.1.4.1.1.1 Les conditions d'accès :

Particuliers :

L'accès aux Espaces-triS est autorisé aux seuls habitants des communes du SIVED NG.

Pour bénéficier des Espaces-triS, les habitants du SIVED NG doivent se rendre en mairie pour les communes des secteurs « Est » et « Nord » et directement sur les Espaces-triS pour les communes du secteur « Ouest ». Sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité, une vignette d'identification leur est remise évitant ainsi les contrôles répétitifs à l'entrée de la structure. Cependant, lors des heures d'ouvertures et sous réserve du respect du règlement intérieur, l'accès peut être autorisé aux particuliers présentant un justificatif de domicile.

Les déchets apportés par les particuliers sont gratuits dans la limite de :

- 3 tonnes par an dans le cas où l'Espace-triS est équipé d'un pont bascule
- 1 m3 par jour (encombrants et déchets verts) et 0,5 m3 par jour (gravats) évalués par le gardien, si l'Espace-triS n'est pas équipé d'un pont bascule.

Au-delà, les apports deviennent payants et sont facturés aux mêmes conditions financières que pour les professionnels. Dans le cas où les particuliers ne respectent pas le passage par le pont bascule, les quantités seront estimées par le gardien, saisies informatiquement et transmises à la hiérarchie.

L'accès est limité aux engins et véhicules de PTAC inférieur ou égal à 3.5 tonnes.

Professionnels :

Les commerçants et les artisans domiciliés sur le territoire du SIVED NG bénéficient du droit d'accès dans les structures syndicales. L'accès est limité aux engins et véhicules de PTAC inférieur ou égal à 3.5 tonnes.

Une ouverture de compte est obligatoire (extrait Kbis ou du document D1, carte grise du véhicule, pièce d'identité) et un badge est fourni. Les entreprises domiciliées hors du SIVED NG et réalisant des travaux pour le compte de particuliers résidents sur le territoire du SIVED NG doivent fournir une copie du devis accepté et signé.

L'accès aux professionnels est autorisé pour le dépôt de certains déchets. Depuis le 1er janvier 2018, les déchets de chantier apportés par les professionnels ne sont plus autorisés sur les Espaces-triS du SIVED NG du secteur « Est ». Ces déchets doivent être amenés chez les négociants de matériaux.

Les dépôts sont systématiquement pesés. Les conditions tarifaires sont fixées par le Conseil Syndical. Si le chargement du professionnel comprend plusieurs matériaux, il sera pris en compte pour la pesée et la facturation :

- Le matériau le plus cher du chargement en cas de mélange non trié
- Les matériaux pris séparément si tous les matériaux sont pesés indépendamment

Dans le cas où les professionnels ne respectent pas le passage par le pont bascule, les quantités seront estimées par le gardien, saisies informatiquement et transmises à la hiérarchie.

2.1.4.1.1.2 Les déchets acceptés :

RECAPITULATIF DES MATERIAUX ACCEPTES SUR LES ESPACES TRIS													
DECHETS ACCEPTES	BRIGNOLES	FORCALQUEIRET	LA ROQUEBURSSANNE	LE VAL	TOURVES	COTIGNAC	ENTRECASTEAUX	BRAS	NANS LES PINS	PLAN D'AUPS	POURRIERES	ROUGIERS	ST MAXIMIN
BATTERIES	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
BOUTELLES DE GAZ	X	X	X	X	X	X	X						X
BOIS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
BOUCHON EN LIEGE	X	X	X	X	X								
CARTONS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
CARTOUCHES ENCRE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
CAPSULE NESPRESSO	X	X	X	X	X								
DECHETS VERTS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
D3E	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
DDS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
EMBALLAGES	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
ENCOMBRANTS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
EXTINCTEURS	X	X	X	X	X	X	X						
GRAVATS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
HUILE DE VIDANGE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
HUILE DE FRITURE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
LAMPES USAGEES	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
MEUBLES	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
METAUX	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
PAPIERS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
PILES	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
PNEUS	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X
RADIOGRAPHIES	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
TEXTILES	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
VERRE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

2.1.4.2 Le pôle valorisation des végétaux



Ouvert en octobre 2013, le Pôle Valorisation réceptionne les végétaux des Espaces-triS ainsi que ceux des professionnels des espaces verts ayant un compte ouvert au SIVED NG. Après un processus réalisé sur place, les déchets verts sont transformés en compost ou valorisés directement en agriculture par le biais de la société OTTAVIANI.

Horaires : Du lundi au vendredi : 8h00 / 12h00 – 13h00 / 17h00 - Le samedi : 8h00 – 13h00

2.1.4.3 Les quais de transfert

2.1.4.3.1 Le quai de transfert de la Tuillère sur La Celle



Ouvert en 2012, le quai de transfert de la Tuillère réceptionne les ordures ménagères résiduelles (OMR) et les emballages collectés dans les communes du secteur « est » et du secteur « nord » depuis 2020, ainsi que les OMR en provenance de la CCCV (Communauté de Communes Cœur du Var) depuis la fermeture de l'ISDND du Balançan le 7 août 2018.

En 2021, ont transité par le quai de transfert de la Tuillère. 30 370,90 tonnes d'OMR (30 059,10 tonnes en 2020) dont 3 042,79 tonnes d'emballages (2 772,46 tonnes

en 2020).

L'augmentation des tonnages d'OMR et d'emballages est due aux nouveaux apports des collectes sur le secteur nord depuis le début de l'année 2020.

DETAIL DES APPORTS AU TRANSFERT DE LA CELLE

Apports 2021 (tonnes)	Collecte secteur Est	Collecte secteur Nord	Balayures (Services techniques)	Collecte CC Cœur du Var	Eco-consultants (USC 7)	Contrats privés Dragui-transport	Total
OMR	14 872,35	2834,50	596,55	11 864,040	76,100	127,360	30 370,90
Emballages	2 877,90	164,890					3 042,79

Horaires : Du lundi au samedi : 6h00 – 13h00 – Ouvert les jours fériés sauf le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre.
 Le site est interdit au public.

2.1.4.3.2 Le secteur Ouest : quai de transfert de Saint-Maximin



Ouvert en 2007, le quai de transfert de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume réceptionne les ordures ménagères résiduelles et les emballages collectés dans les communes du secteur « ouest ». La gestion du site a été attribuée via un marché public en 2015 à la société Dragui-transport. Le marché s'est terminé le 31/12/2021. Le site sera géré en régie par la suite.

En 2021, 11 151,84 tonnes d'OMR (11 159 tonnes en 2020) et 893,62 tonnes d'emballages (817 tonnes en 2020) ont transité par le quai de transfert de Saint-Maximin.

Horaires : Du lundi au samedi : 6h00 – 12h00 – Ouvert les jours fériés sauf le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre. Le site est interdit au public.

DETAIL DES APPORTS AU TRANSFERT DE SAINT MAXIMIN

Apports 2020 (tonnes)	Collecte secteur Ouest	Balayures (Services techniques)	Total
OMR	11 112,34	39,50	11 151,84 t
Emballages	893,62		893,62 t

2.1.4.4 Etude pour l'harmonisation de la gestion des sites

L'objectif de cette étude, démarrée en 2020, vise à répondre au mieux à la mission de service public du SIVED NG, en optimisant l'organisation, le fonctionnement (horaires d'ouverture notamment) et le coût du service public.

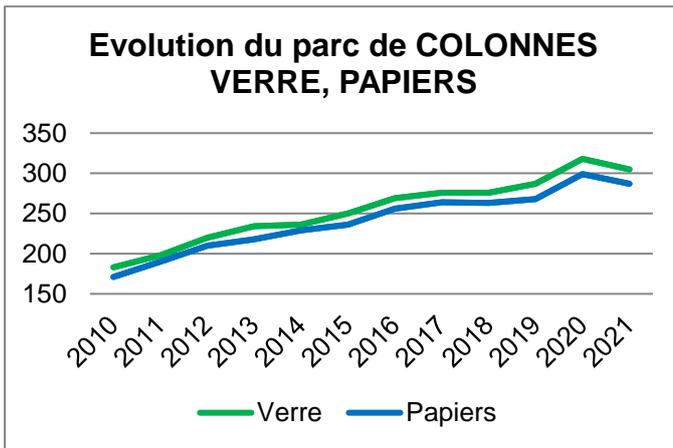
L'état des lieux des 2 modes de gestion, régie (secteur Est et Nord) et prestation (secteur Ouest), a été présenté en Comité syndical le 17 février 2021. Les élus ont décidé que l'ensemble des sites seraient gérés en régie à partir du 1^{er} janvier 2022.

Une concertation intitulée « Les Espaces-TriS de demain, vos idées nous intéressent » a été organisée le 24 septembre 2021 sous la forme d'un forum ouvert, en visioconférence. Ce forum participatif était ouvert aux usagers, aux agents, aux élus et aux prestataires du SIVED NG.

L'analyse des propositions issues de la concertation a permis l'élaboration d'orientations et de scénarios chiffrés qui seront présentés aux élus.

2.1.4.5 Les colonnes, bacs et sacs

2.1.4.5.1 Les colonnes à Verre et à Papiers



VERRE

- 305 colonnes (318 en 2020)
- 1 colonne pour 332 habitants

PAPIERS

- 287 colonnes (299 en 2020)
- 1 colonne pour 353 habitants

Le parc pris en compte comprend l'ensemble des communes du SIVED NG.

2.1.4.5.2 Colonnes Emballages et Ordures Ménagères



EMBALLAGES

- 180 colonnes (182 en 2020)
- Equipements surtout présents sur le secteur Ouest

ORDURES MENAGERES

- 132 colonnes (140 en 2020)
- Equipements surtout présents sur le secteur Ouest

Le parc pris en compte comprend l'ensemble des communes du SIVED NG.

2.1.4.5.3 Colonnes textiles usagés

Pour la collecte des textiles usagés, les opérateurs du réemploi et du recyclage installent eux-mêmes, les colonnes de collecte sur le territoire. Le SIVED NG conventionne avec les opérateurs pour les colonnes situées sur l'espace public et sur les Espaces-triS.

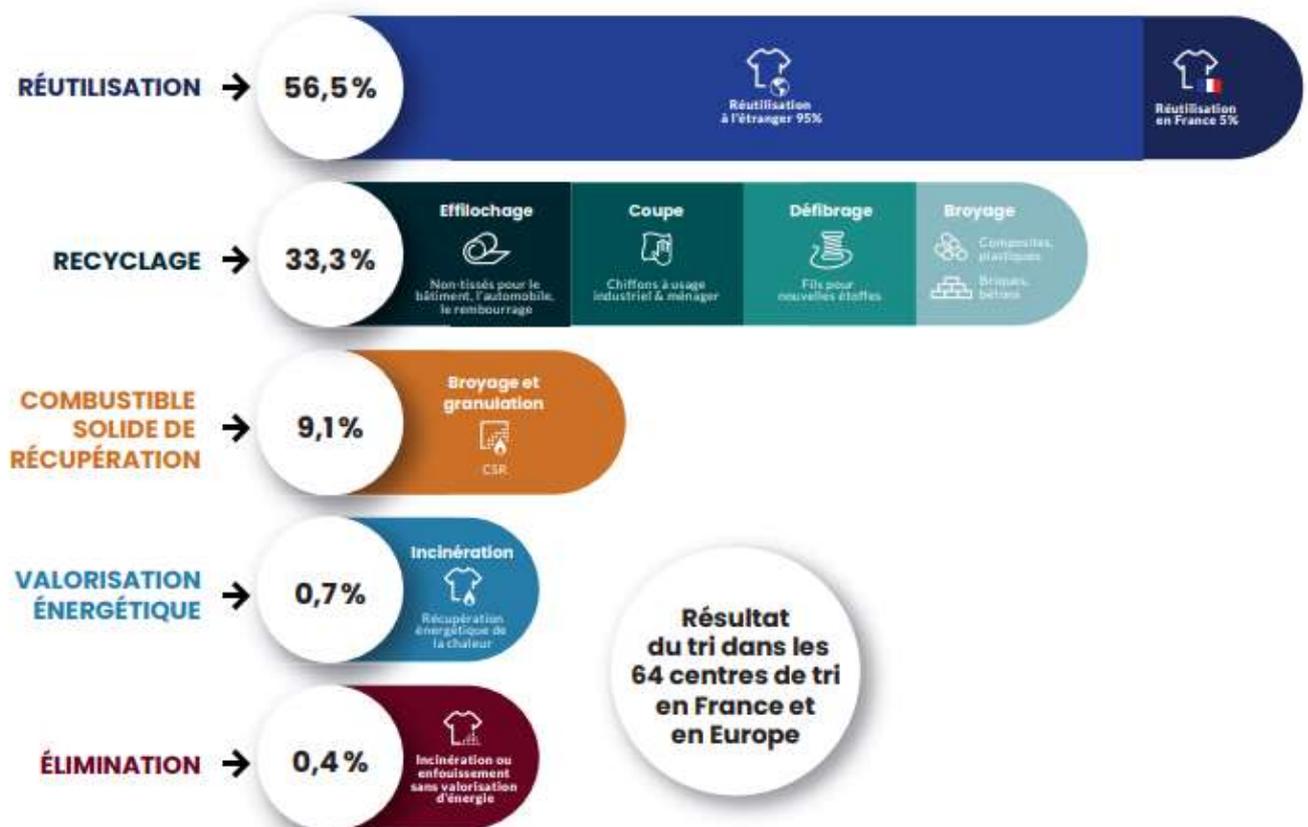


TEXTILES USAGES

- 95 colonnes (94 en 2020)
- 1 colonne pour 1065 habitants

Le parc pris en compte comprend les colonnes installées sur l'espace public, les Espaces-triS, et les espaces privés, par l'ensemble des opérateurs sur le territoire collecte du SIVED NG.

La deuxième vie des textiles et chaussures ⁽¹⁾



(1) Tri dans les centres conventionnés en France et hors France.

2.1.4.5.4 Les Conteneurs

Le passage en bacs individuels collectés une fois par semaine :



Le SIVED NG a choisi d'équiper les foyers en bacs individuels afin de réduire la production d'ordures ménagères et d'augmenter le tri des emballages sur le territoire.

Conteneurs à usage individuel (120 et 240 litres)

Conteneurs à usage collectif (340, 660 et 770 litres)



2.1.4.5.5 Les sacs

En 2020, il a été décidé d'arrêter les collectes en sacs et d'équiper les centres-villes de conteneurs. Cette mesure vise à réduire l'exposition des agents de collecte aux agents pathogènes liés à la pandémie et aux troubles musculosquelettiques.

2.1.4.5.6 Le parc des matériels de collecte installés sur le territoire

COMMUNES	CONTENEURS A ORDURES MENAGERES							CONTENEURS A EMBALLAGES					
	120l	240l	360l	500l	660l	770l		120l	240l	360l	660l	770l	
BRAS	2	0	2	0	41	0	45	0	0	0	0	0	-
BRIGNOLES	3767	672	274	0	615	328	5 656	3 257	958	55	237	14	4 521
CAMPS LA SOURCE	431	19	10	0	75	4	539	14	421	8	70	0	513
CARCES	6	7	0	0	264	13	290	0	0	0	110	0	110
CHATEAUVERT	61	5	1	0	15	6	88	2	61	2	15	1	81
CORRENS	224	11	8	0	41	12	296	11	218	13	53	0	295
COTIGNAC	1	9	3	0	180	18	211	0	2	2	117	8	129
ENTRECASTEAUX	1	0	1	0	80	10	92	0	0	0	55	2	57
FORCALQUEIRET	976	79	20	0	45	19	1 139	37	993	12	48	5	1 095
GAREOULT	2155	96	18	0	61	37	2 367	40	2 256	20	103	1	2 420
LA CELLE	510	42	4	0	39	8	603	404	123	4	36	3	570
LA ROQUEBRUSSANNE	681	32	12	0	51	11	787	549	212	10	53	3	827
LE VAL	1367	38	17	0	84	55	1 561	22	1 371	22	118	4	1 537
MAZAUGUES	260	20	3	0	19	24	326	60	207	2	16	13	298
MEOUNES LES MONTRIEUX	559	37	14	2	72	30	714	60	591	13	95	13	772
MONTFORT SUR ARGENS	1	3	1	0	99	1	105	0	0	1	72	0	73
NANS LES PINS	2	2	0	0	67	4	75	0	1	3	41	0	45
NEOULES	571	94	13	0	31	9	718	392	275	7	40	6	720
OLLIERES	5	3	3	0	9	3	23	1	6	2	4	0	13
PLAN D'AUPS	0	0	3	0	49	0	52	0	0	0	29	0	29
POURCIEUX	102	2	3	1	17	2	127	0	103	4	7	0	114
POURRIERES	1	6	3	0	70	9	89	0	0	1	53	0	54
ROCBARON	1667	106	23	0	73	40	1 909	25	1 755	13	105	4	1 902
ROUGIERS	33	1	3	0	57	0	94	1	30	3	57	0	91
ST MAXIMIN LA STE BAUME	4794	456	47	0	255	62	5 614	5	4 809	29	246	5	5 094
STE ANASTASIE SUR ISSOLE	449	30	7	0	48	3	537	235	250	8	46	6	545
TOURVES	1370	84	62	0	88	101	1 705	109	1 302	71	158	15	1 655
VINS SUR CARAMY	265	11	1	0	20	2	299	1	267	8	21	0	297
TOTAL SIVED NG	20261	1865	556	3	2565	811	26061	5 225	16 211	313	2 005	103	23 857

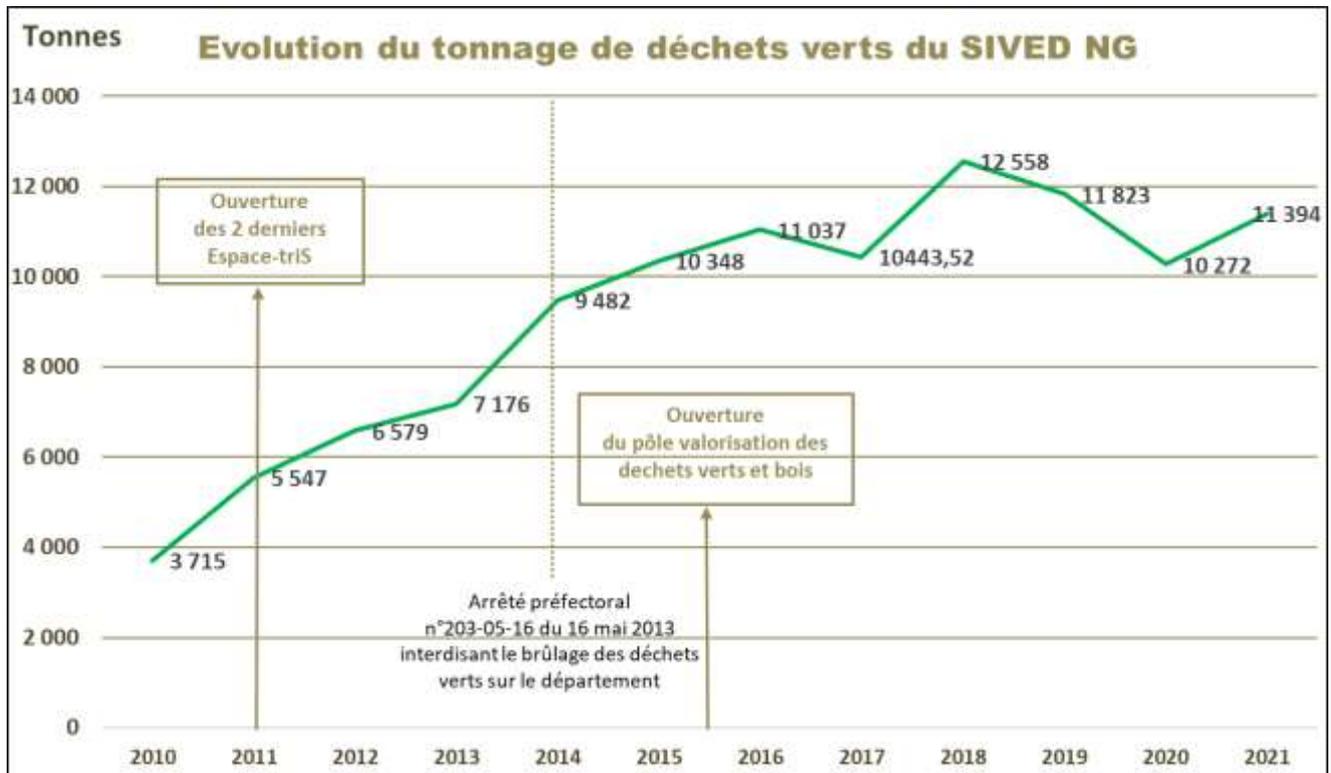
COMMUNES	CONTENEUR A CARTONS			COLONNES						ASCENSEURS A BACS			
	660l	770l		VERRE	PAPIERS	EMB	OM	CARTONS		CARTONS	EMB	OM	
BRAS	0	0		5	5	11	13	0	34	0	0	0	0
BRIGNOLES	165	23	188	56	60	14	0	0	130	0	1	13	14
CAMPS LA SOURCE	0	0	0	3	3	0	0	0	6	0	0	0	0
CARCES	0	0	0	8	7	11	0	2	28	0	0	0	0
CHATEAUVERT	0	0	0	3	2	0	0	0	5	0	0	0	0
CORRENS	0	0	0	5	4	0	0	0	9	0	0	0	0
COTIGNAC	0	0	0	10	9	13	0	2	34	0	0	6	6
ENTRECASTEAUX	0	0	0	5	5	6	0	1	17	0	0	4	4
FORCALQUEIRET	0	0	0	8	8	0	0	0	16	0	0	0	0
GAREOULT	0	0	0	16	17	0	0	0	33	0	0	1	1
LA CELLE	0	0	0	8	4	0	0	0	12	0	0	0	0
LA ROQUEBRUSSANNE	0	0	0	10	9	3	2	0	24	0	0	0	0
LE VAL	0	0	0	14	11	4	0	1	30	0	2	2	4
MAZAUGUES	0	0	0	3	3	0	0	0	6	0	0	0	0
MEOUNES LES MONTRIEUX	0	0	0	10	7	0	0	0	17	0	0	0	0
MONTFORT SUR ARGENS	0	0	0	5	5	6	0	1	17	0	0	0	0
NANS LES PINS	8	6	14	18	12	14	15	0	59	0	2	6	8
NEOULES	0	0	0	8	6	0	0	0	14	0	0	0	0
OLLIERES	0	0	0	4	3	5	5	0	17	0	0	0	0
PLAN D'AUPS	0	0	0	12	13	12	17	2	56	0	0	0	0
POURCIEUX	1	0	1	3	3	10	22	0	38	0	0	0	0
POURRIERES	1	0	1	11	10	34	51	0	106	0	0	0	0
ROCBARON	0	0	0	15	16	0	0	0	31	0	0	0	0
ROUGIERS	0	0	0	4	4	4	3	0	15	0	0	0	0
ST MAXIMIN LA STE BAUME	158	6	164	35	37	32	4	0	108	6	37	0	6
STE ANASTASIE SUR ISSOLE	0	0	0	6	5	0	0	0	11	0	0	0	0
TOURVES	0	0	0	18	17	1	0	0	36	0	0	0	0
VINS SUR CARAMY	0	0	0	2	2	0	0	0	4	0	0	0	0
TOTAL SIVED NG	333	35	368	305	287	180	132	9	913	6	5	32	43

2.1.5 Tonnages 2021

2.1.5.1 Tonnages des Espaces-triS

Sites / Types de déchets	ANNEE	SECTEUR EST								SECTEUR OUEST						SECTEUR NORD		TOTAL GENERAL
		Le Collet Rouge à Brignoles	Les Ferrages à Tourves	Pôle valorisation à Tourves	Le Louoron à La Roquebrussanne	Terrubi à Le Val	Déchetterie à Forcalquier	Déchetterie à Pourrières	Déchetterie à Plan d'Aups	Déchetterie à Rougières	Déchetterie à Nans Les Pins	Déchetterie à Bras	Déchetterie de Saint Maximin	Déchetterie à COTTIGNAC	Déchetterie à ENTREGASTEAUX			
Déchets non valorisés	2020	43,06	20,66	0,00	56,69	21,26	14,45	11,65	4,86	2,85	13,31	8,60	36,68	7,57	2,33	243,96		
	2021	53,04	28,42	0,00	64,39	26,36	13,09	18,78	6,58	2,51	20,86	10,61	49,76	10,27	6,34	311,01		
Bois	2020	595,07	282,02	0,00	706,66	249,50	197,12	211,90	0,00	0,00	251,44	116,10	793,20	129,26	63,78	3 596,05		
	2021	703,76	338,06	0,00	848,85	305,18	277,30	252,02	0,00	0,00	284,48	143,92	764,64	117,42	55,02	4 090,65		
Mobiliers	2020	550,48	227,34	0,00	383,32	178,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20,02	46,30	0,00	1 405,82		
	2021	657,28	281,18	0,00	523,42	230,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	216,18	48,22	0,00	1 956,50		
Cartons*	2020	208,65	73,46	0,00	183,40	102,42	38,98	69,13	21,01	5,66	70,16	25,24	161,20	31,62	5,62	996,55		
	2021	257,43	115,62	0,00	227,22	103,28	53,50	85,12	25,10	7,86	84,36	32,53	199,70	33,28	11,40	1 236,40		
Déchets verts	2020	1 547,72	600,00	1 000,00	2 308,34	824,89	326,28	561,36	120,14	47,32	723,73	152,54	1 703,20	272,01	84,88	10 272,41		
	2021	1 585,89	600,00	1 720,00	2 350,58	772,78	424,50	617,18	151,04	64,30	722,92	198,60	1 845,76	266,98	72,94	11 393,47		
D3E	2020	317,77	108,66	0,00	267,98	125,61	39,90	40,84	21,68	8,47	70,33	32,30	192,92	33,49	12,81	1 272,76		
	2021	325,55	116,40	0,00	299,00	153,85	45,99	63,13	25,30	6,72	76,78	40,28	205,51	29,85	6,17	1 394,54		
Encombrants	2020	1 465,02	796,92	0,00	1 420,31	558,29	429,22	427,23	271,37	70,15	514,58	275,13	1 880,93	244,41	129,11	8 482,66		
	2021	1 680,63	951,38	0,00	1 720,06	762,30	517,54	495,21	286,77	70,16	477,64	308,30	1 765,40	232,58	123,40	9 391,37		
Ferrailles	2020	349,56	180,36	0,00	327,20	171,22	94,36	113,51	40,76	8,82	121,87	55,49	343,82	71,36	17,60	1 895,93		
	2021	353,84	199,38	0,00	364,10	204,66	117,34	98,30	41,42	14,64	126,78	71,46	336,30	52,26	22,28	2 002,76		
Gravats	2020	1 588,24	798,99	0,00	2 318,97	660,06	0,00	365,68	118,45	27,25	612,93	198,50	1 285,07	221,76	76,83	8 272,73		
	2021	2 390,23	1 021,02	0,00	3 145,91	986,77	0,00	515,43	159,44	64,80	760,78	255,49	1 631,64	279,89	73,40	11 284,80		
Pneus	2020	25,76	7,72	0,00	22,57	7,16	15,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18,04	4,28	0,00	101,51		
	2021	27,26	12,10	0,00	38,48	9,04	22,44	0,00	0,00	0,00	10,42	4,14	21,94	7,42	2,66	155,90		
Total	2020	6 691,33	3 096,13	1 000,00	7 995,45	2 898,77	1 156,29	1 801,30	598,26	170,52	2 378,35	863,90	6 435,08	1 062,05	392,96	36 540,39		
	2021	8 034,91	3 663,56	1 720,00	9 582,01	3 554,44	1 471,70	2 145,18	695,65	231,00	2 565,02	1 065,33	7 036,83	1 078,17	373,61	43 217,40		

2.1.5.2 Déchets verts



La baisse des tonnages de déchets verts depuis 2019, est à mettre en relation avec la mise en œuvre de plusieurs actions de prévention : mise à disposition de composteurs individuels, aides financières à l'achat de broyeurs individuels, sensibilisations au compostage, formations à la gestion durable et intégrée des végétaux. En 2021, les apports des professionnels sur la plateforme de broyage et de valorisation de Tourves ont augmenté de 720 tonnes.



2.1.5.3 Synthèse des tonnages collectés en 2021

TYPE DE DECHET	ANNEE	TONNAGES (tonne)	VARIATION	% des déchets en 2021 selon catégorie	Ratio en 2021 (kg/an/hab)		
DECHETS OMR COLLECTES	2020	28 300,6	1,8%	35,8%	284,7 kg/an/hab (hors apports services techniques)		
	2021	28 819,2					
APPORTS DE DECHETS DES SERVICES TECHNIQUES	2020	704,1	1,4%				
	2021	714,0					
Dont OMR ENFOUIS	2020	26 448,6	-8,7%				
	2021	24 142,9					
Dont OMR INCINERES	2020	2 556,1	110,9%				
	2021	5 390,3					
TOTAL DECHETS NON TRIES	2020	29 004,7	1,8%			64,2%	522,1
	2021	29 533,2					
ENCOMBRANTS DES ESPACES-TRIS	2020	8 482,7	10,7%				
	2021	9 391,4					
EMBALLAGE PAP COLLECTES	2020	3 589,1	9,7%				
	2021	3 936,4					
EMBALLAGES PAV et MOLOKS COLLECTES	2020	505,4	7,6%				
	2021	543,7					
VERRE	2020	2 993,5	4,9%				
	2021	3 139,9					
PAPIERS	2020	1 113,0	1,2%				
	2021	1 126,7					
DECHETS VERTS	2020	10 272,4	10,9%				
	2021	11 393,5					
TEXTILES*	2020	264,2	68,1%				
	2021	444,3					
CARTONS des PROFESSIONNELS	2020	346,4	10,9%				
	2021	384,1					
CARTONS EN PAV	2020	32,5	67,1%				
	2021	54,3					
CARTONS ESPACES-TRIS	2020	996,6	24,1%				
	2021	1 236,4					
D3E	2020	1 272,8	9,6%				
	2021	1 394,5					
DDS	2020	244,0	27,5%				
	2021	311,0					
GRAVATS	2020	8 272,7	36,4%				
	2021	11 284,8					
MOBILIER	2020	1 405,8	39,2%				
	2021	1 956,5					
BOIS TRAITES	2020	3 596,1	13,8%				
	2021	4 090,7					
PNEUS	2020	101,5	53,6%				
	2021	155,9					
FERRAILLE	2020	1 895,9	5,6%				
	2021	2 002,8					
TOTAL DECHETS TRIES	2020	45 384,6	16,4%				
	2021	52 846,8					
TOTAL DECHETS COLLECTES	2020	74 389,4	10,7%	814,0	kg/an/hab		
	2021	82 379,9					

*: Ce tonnage n'est pas complet, car certains opérateurs n'ont pas déclaré les tonnages collectés en 2020

En 2021, **64,2%** des déchets ont été collectés séparément afin d'être triés et recyclés (61,0 % en 2020). Les OMR et les apports directs des services techniques aux centres de transfert ont été enfouis ou incinérés.

Collecte des encombrants par la ressourcerie La Courtoise

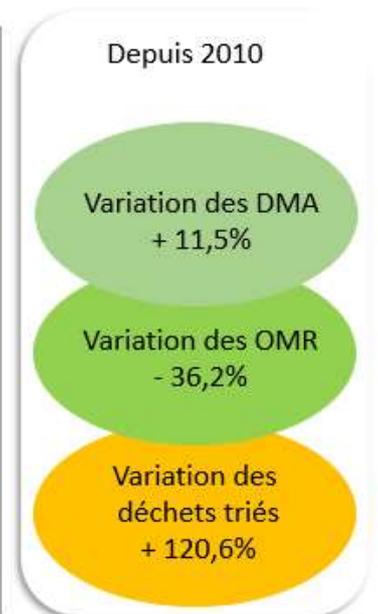
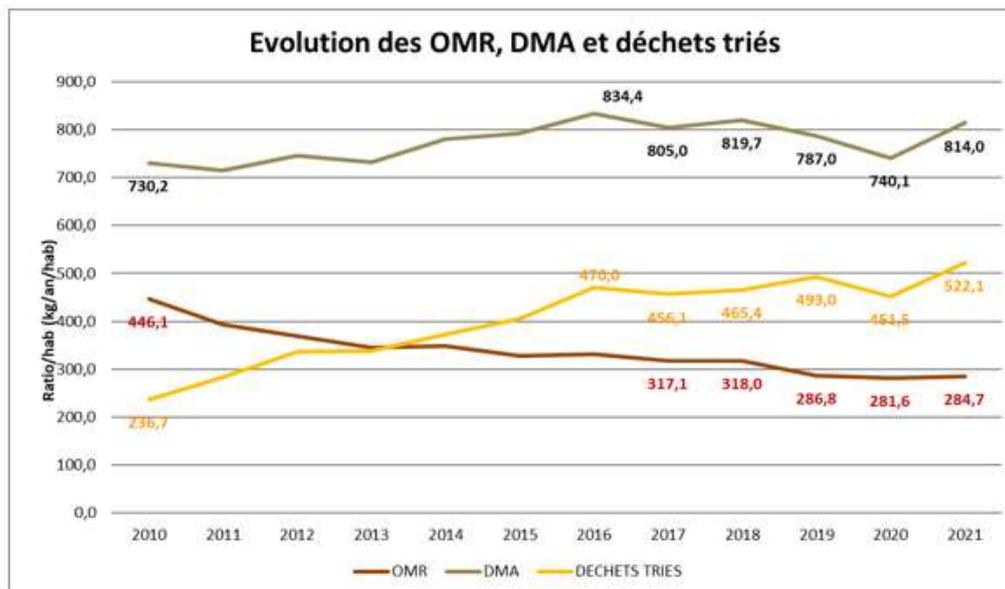
Depuis janvier 2021, la ressourcerie La Courtoise collecte les encombrants en porte à porte des particuliers sur inscription sur la totalité des communes de la CA Provence Verte.



La collecte à domicile

En 2021, 420 tonnes d'encombrants ont été collectés (325 tonnes en 2020).

2.1.5.4 Tonnages collectés depuis 2010 – répartition des flux



La stratégie développée par le SIVED NG permet d'obtenir des résultats très encourageants qui vont concourir à l'atteinte des objectifs réglementaires !

LES DECHETS DU SIVED NG EN 2021

DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) : 82 379,90 tonnes +10,7%

Totalité des déchets produits sur le territoire (triés ou non)

• **814,0 kg/an/hab.** (contre 740,1 kg/an/hab. en 2020)

OMR (Ordures ménagères résiduelles) : 28 819,2 tonnes +1,8%

Totalité des OMR collectées

• **284,7 kg/an/hab.** (contre 281,6 kg/an/hab. en 2020)

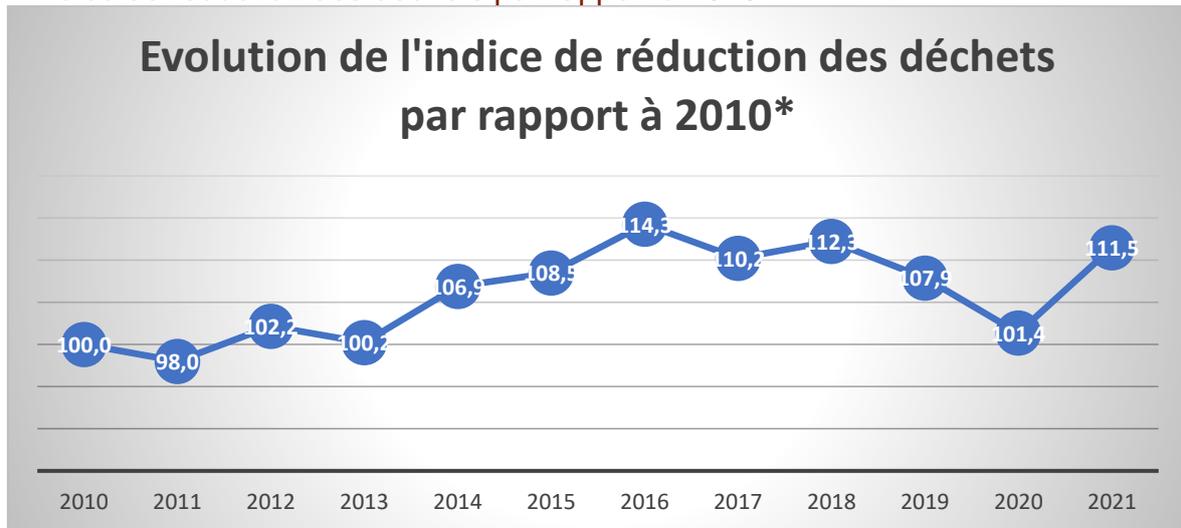
Déchets triés : 52 846,8 tonnes +16,4%

Totalité des déchets triés (Représente 64,2% des DMA)

• **522,1 kg/an/hab.** (contre 451,5 kg/an/hab. en 2020)

Population (nb hab.)	
2021	101 210
2020	100 515
Variation de population entre 2020 et 2021	
+ 0,7%	

2.1.5.4.1 indice de réduction des déchets par rapport à 2010

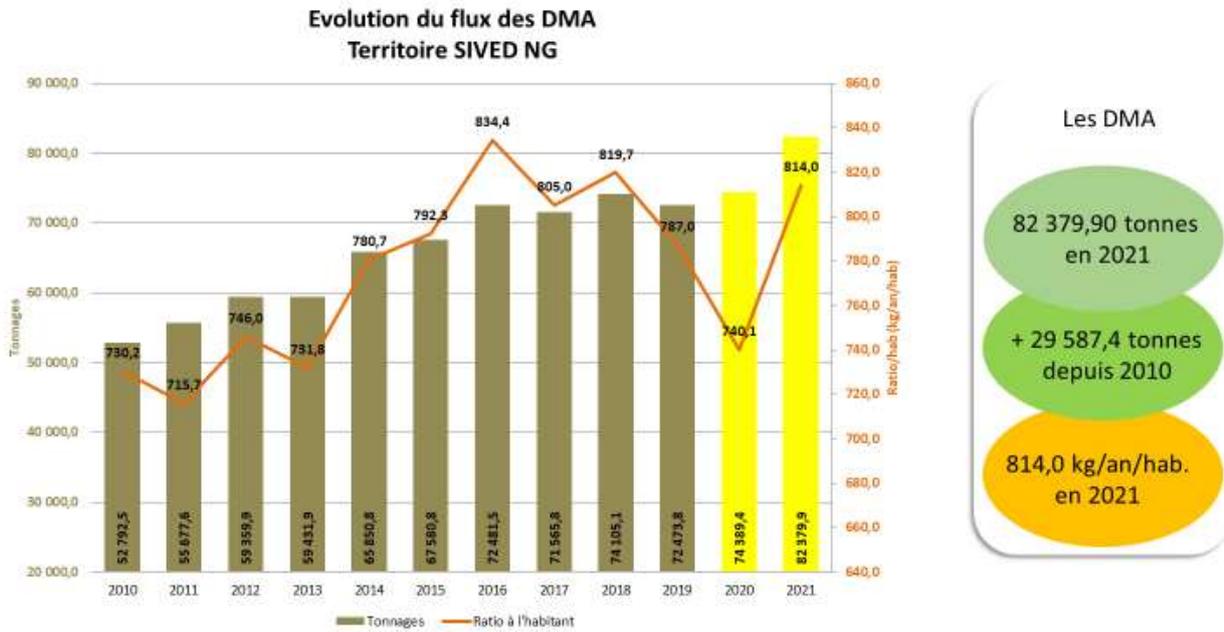


* : indice calculé sur la base des quantités annuelles de déchets produites par habitant

La loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, fixe comme objectif de réduire de 10% la production de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020. Le graphique ci-dessus présente l'évolution de l'indice de réduction des déchets par rapport à 2010. On constate une reprise de la production de déchets en 2021, suite à la baisse amorcée en 2016.

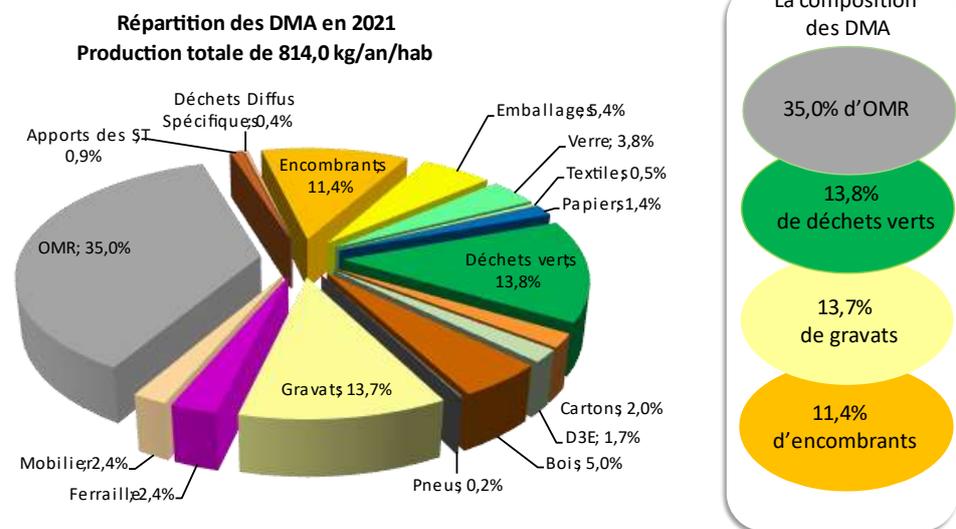
Par ailleurs, la Loi AGECL (Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire publiée le 10 février 2020) fixe de nouveaux objectifs de réduction des déchets en lien avec l'objectif global de neutralité carbone que la France s'est fixée à l'horizon 2050 : Réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés produits par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010 (Article 3).

2.1.5.4.2 Evolution des DMA depuis 2010 et répartition en 2021

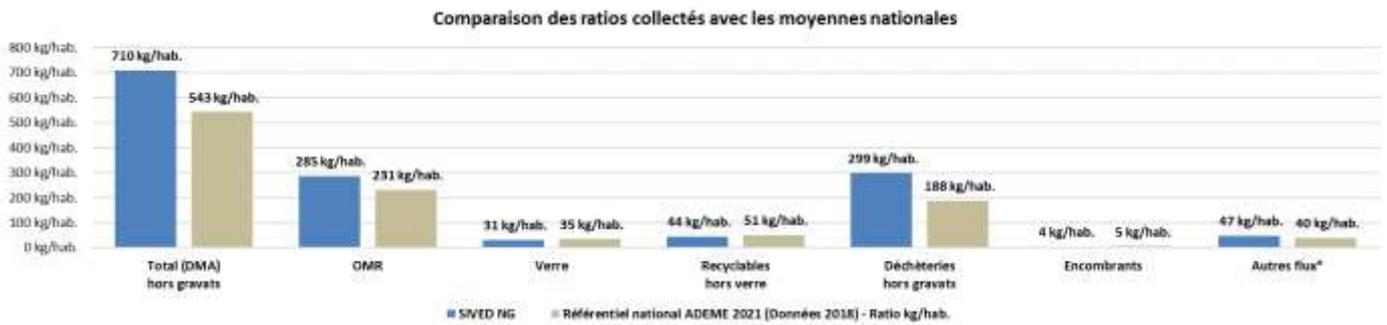


* A compter de 2020, les tonnages portent sur l'ensemble du périmètre de la Provence Verte. De 2010 à 2019, seuls les tonnages des secteurs ouest et est avaient été pris en compte.

2.1.5.4.3 Répartition des DMA en 2021



2.1.5.4.4 Comparaison des ratios collectés avec les moyennes nationales



Source: matrice des coûts 2021

2.1.5.5 Valorisation matière des DMA

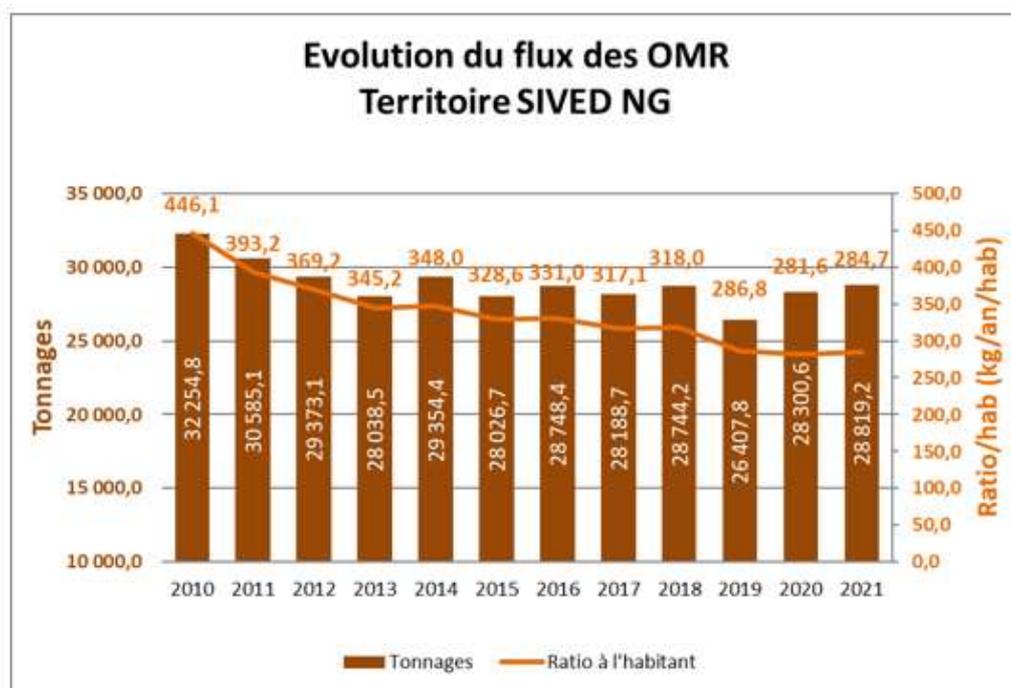
La loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, fixe comme objectif d'augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière à 65% en 2025 (55% en 2020) des déchets non dangereux non inertes.

En 2021, pour le SIVED NG, le taux de valorisation matière est de 44,2 % (45,7 % en 2020). Après tri, une partie des encombrants et des emballages collectés ne peut être recyclée et doit être enfouie ou incinérée.

TYPE DE DECHET	TONNAGES COLLECTES (tonne)	Mix des modes de traitement envisagés en 2020 et 2025 pour les déchets non dangereux non inertes					
		VALORISATION MATIERE Recyclage - Compostage - Epdage + remblais - Méthanisation		VALORISATION ENERGETIQUE Co-incinération - Incinération avec valorisation énergétique - Production thermique avec déchets de bois		ELIMINATION Incinération sans valorisation énergétique - Stockage	
		%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes
OMR (collectes + apports ST)	29 533,2	0,0%	0,0	18,3%	5 390,3	81,7%	24 142,9
DECHETS VERTS	11 393,5	100,0%	11 393,5	0,0%	0,0	0,0%	0,0
ENCOMBRANTS	9 391,4	29,5%	2 774,2	0,2%	21,8	70,2%	6 595,4
EMBALLAGES, PAPIERS et CARTONS	7 281,6	79,5%	5 791,3	10,4%	758,5	4,5%	731,7
BOIS TRAITES	4 090,7	100,0%	4 090,7	0,0%	0,0	0,0%	0,0
VERRE	3 139,9	100,0%	3 139,9	0,0%	0,0	0,0%	0,0
FERRAILLE	2 002,8	100,0%	2 002,8	0,0%	0,0	0,0%	0,0
MOBILIER *	1 956,5	24,3%	475,7	46,0%	900,0	29,7%	580,8
D3E	1 394,5	76,0%	1 060,0	12,7%	177,0	11,3%	158,0
TEXTILES	444,3	89,8%	398,9	9,8%	43,5	0,4%	1,8
PNEUS	155,9	100,0%	155,9	0,0%	0,0	0,0%	0,0
TOTAL (hors gravats et DDS)	70 784,1	44,2%	31 282,9	10,3%	7 291,2	45,5%	32 210,5

* données 2020

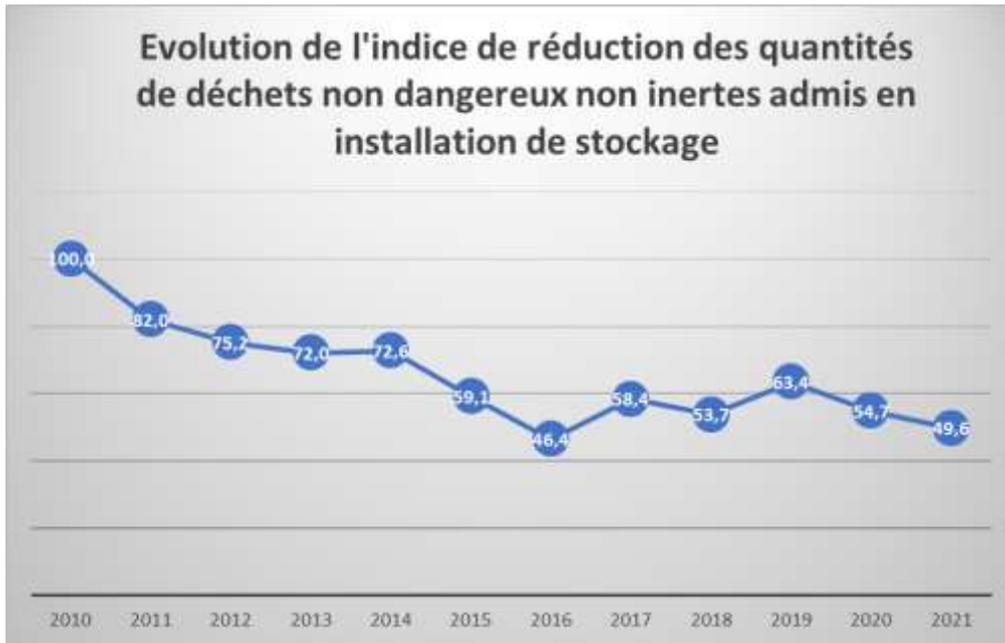
2.1.5.6 Evolutions des OMR depuis 2010



Les OMR

- 28 819,2 tonnes en 2021
- 3 435,6 tonnes depuis 2010
- 284,7 kg/an/hab. en 2021

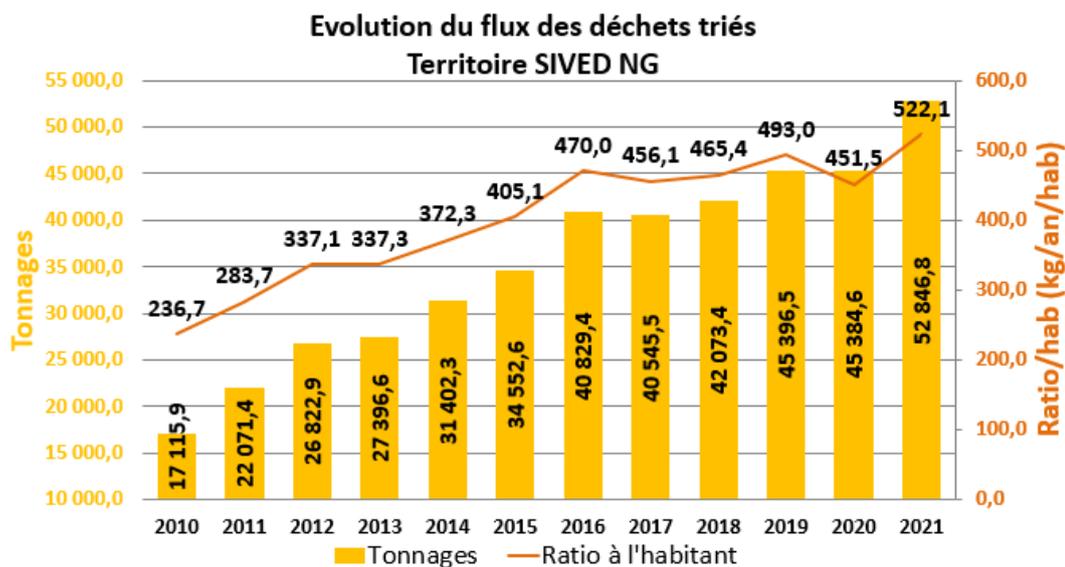
2.1.5.6.1 Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage



* : indice calculé sur la base des quantités annuelles d'OMR enfouies par habitant

La loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, fixe comme objectif de réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025. **On constate que les quantités d'OMR enfouies ont baissé de 50,4% depuis 2010.**

2.1.5.7 Evolutions des déchets triés depuis 2010



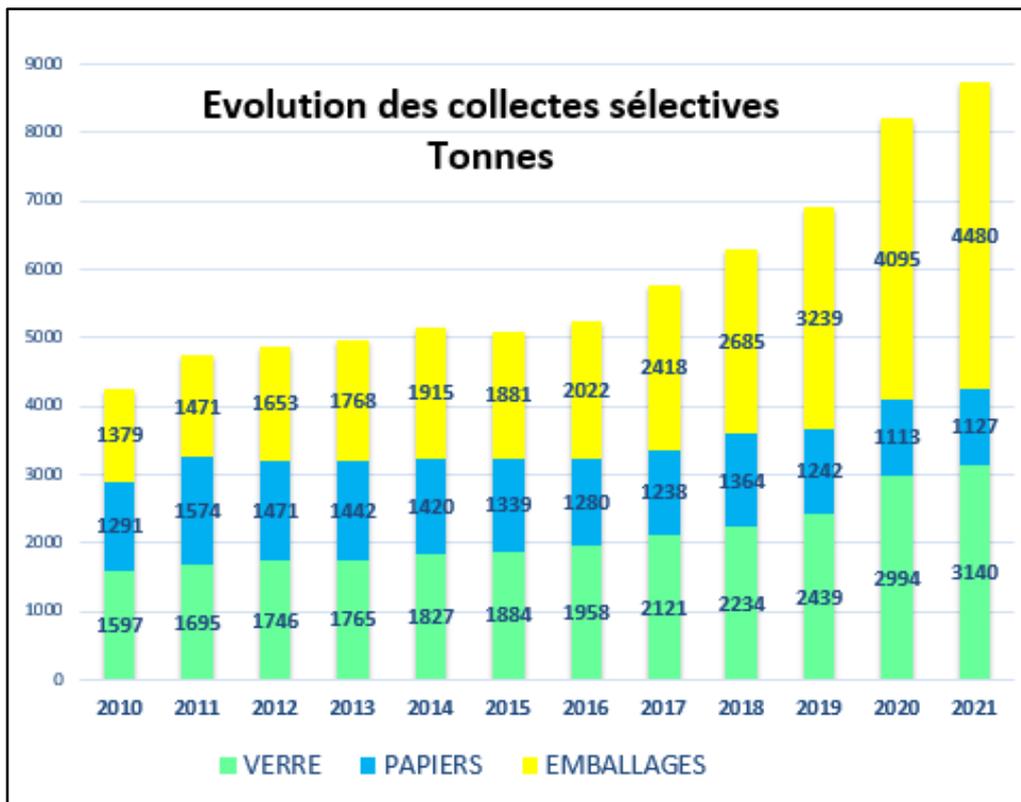
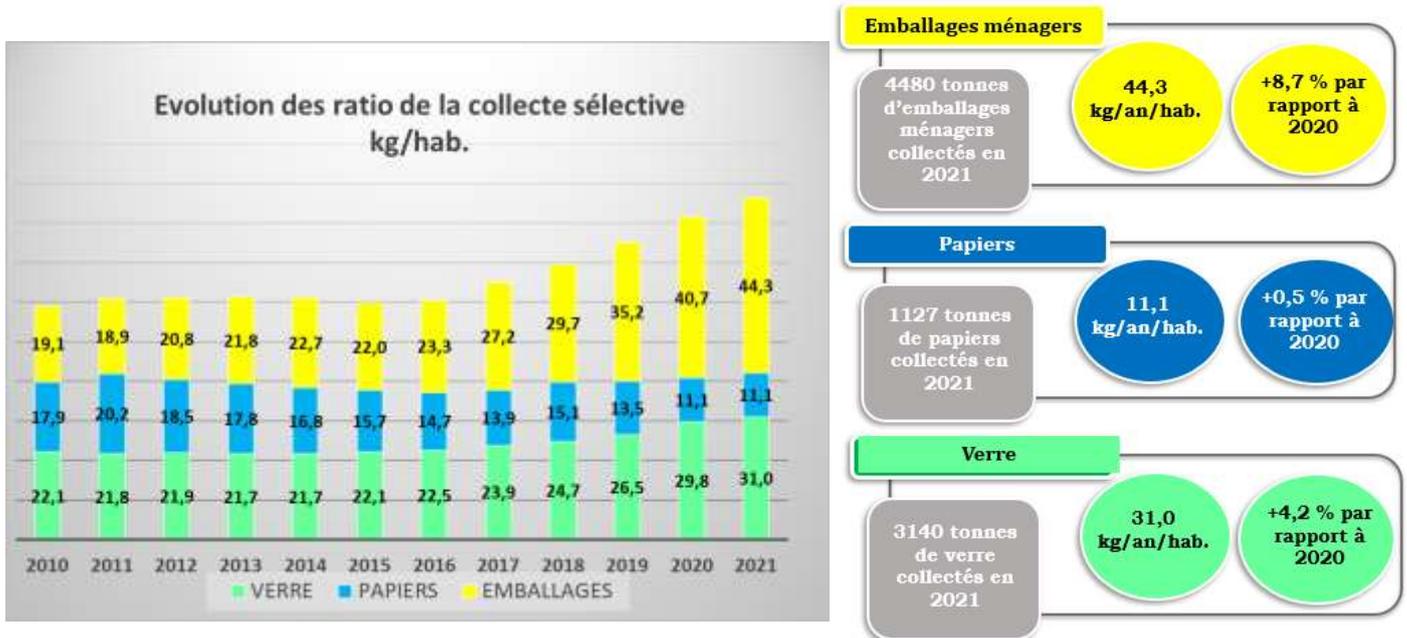
Les déchets triés

52 846,8 tonnes en 2021

+ 35 730,9 tonnes depuis 2010

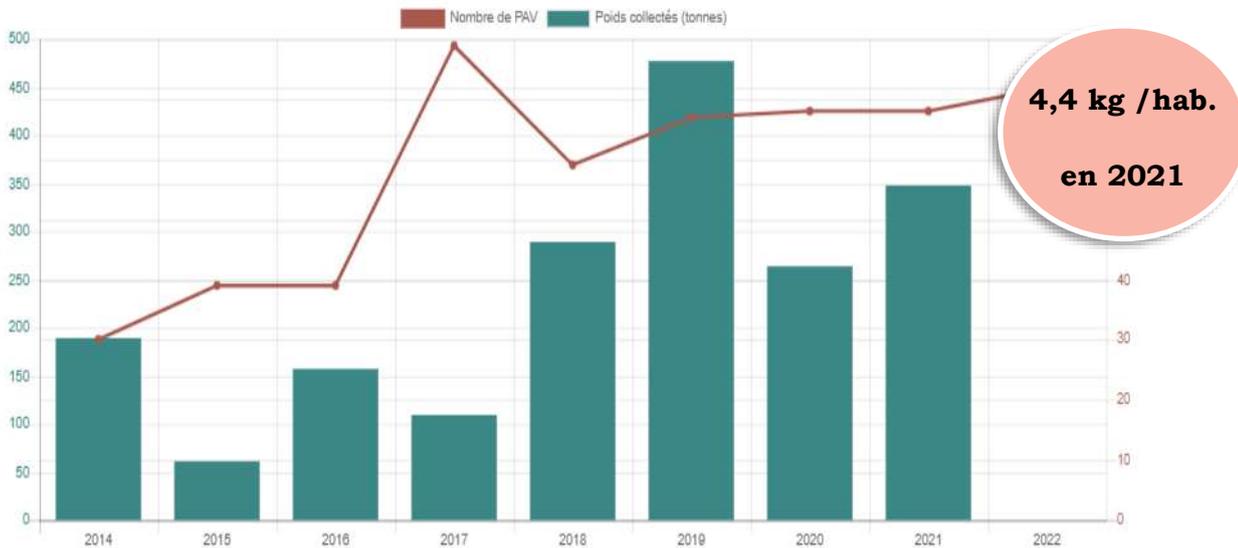
522,1 kg/an/hab. en 2021

2.1.5.8 Evolutions des collectes sélectives depuis 2010

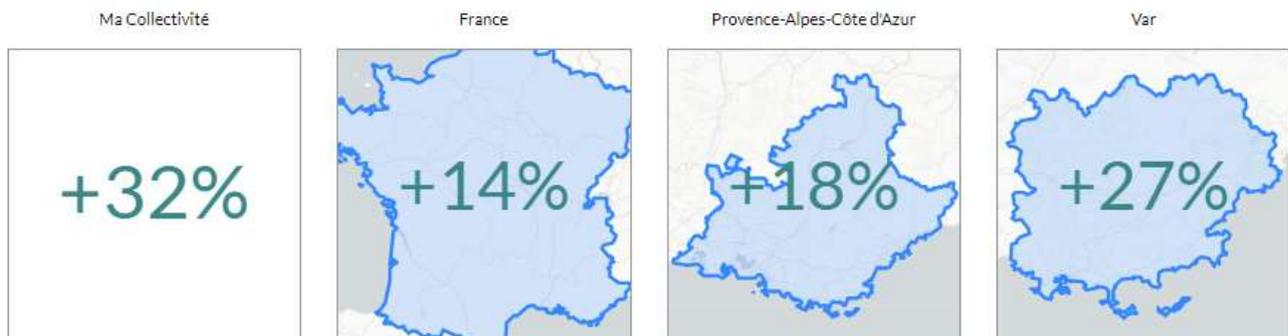


Le développement de la collecte en porte à porte en bacs à usage individuel, depuis 2018, a permis de faire augmenter de 49,0% le ratio des emballages collectés par habitant (29,6 kg/hab. en 2018 à 44,3 kg/hab. en 2021).

2.1.5.9 Evolutions des collectes de textiles usagés



Évolution de la collecte en 2020-2021 (en Kg/Hab)



Sources : <https://collectivites.refashion.fr/>

Le parc pris en compte comprend les colonnes installées sur l'espace public, les Espaces-triS, et les espaces privés, par l'ensemble des opérateurs sur le territoire collecté du SIVED NG. Les tonnages collectés en 2021, soit 444,26 tonnes correspondent aux 347,98 tonnes communiquées par l'éco-organisme, Re_Fashion (Ex-Eco-TLC), auxquelles il faut rajouter 96,28 tonnes collectés par l'ASP (Association Solidaire de Proximité) qui n'est pas affiliée à Re_Fashion. La forte progression des tonnages entre 2020 et 2021 s'explique par les interruptions de collecte durant le confinement et par le fait que certains opérateurs n'ont pas déclaré les tonnages collectés en 2020 à l'éco-organisme Refashion.

2.1.6 Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la sante de l'homme des opérations de collecte des déchets

2.1.6.1 Accidents et maladies professionnelles

Au 31 décembre 2021, le SIVED NG comptait 67 agents en activité. Durant l'année 2021, 3 accidents de service se sont produits. Il n'y a pas eu de cas de maladie professionnelle.

Date	Site	Accident survenu	Lésions	Actions de prévention immédiates	Actions inscrite au plan de prévention
18/05/21	Collecte	L'agent a eu l'annulaire écrasé par le lève-conteneur	Plaie à l'annulaire	Rappel des consignes d'utilisation du lève-conteneur	Sensibiliser l'encadrement à la nécessité d'être très vigilant à la formation des nouveaux agents et aux respect des consignes.
25/11/21	La Roquebrussanne Espace-triS	Glissade et chute dans un escalier	Douleur au dos	Vérifier l'état des caillebotis où l'agent a glissé (bon)	Vérifier la conformité des chaussures de sécurité fournies aux agents (bon). Fournir à l'agent accidenté une paire de l'ancien modèle comme il l'a demandé.
28/12/21	La Roquebrussanne Espace-triS	Glissade et chute dans benne à gravats	Coupure à la main		Envisager un système de type "Hercules" sur la benne à gravats

2.1.6.2 Programme annuel de prévention

Les mesures prises pour prévenir les risques pour la santé et la sécurité des agents et pour les usagers qui fréquentent les Espaces-triS, font suite à l'analyse des accidents survenus et à l'identification et à l'analyse des situations à risques est menée chaque année par la société Optima Rh. Cette analyse est retranscrite dans le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) et dans un document intitulé « Analyse des risques auxquels sont exposés les usagers et préconisations ». Le CHSCT (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail) propose également des mesures de prévention. Le programme annuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail regroupe l'ensemble des **96 mesures** qu'il était prévu de réaliser dans l'année. Le taux de réalisation est de **70%** pour l'ensemble du programme.

PROGRAMMES ANNUELS DE PREVENTION 2021		
Catégories de risques	Nbre d'actions	Réalisation
Vérifications obligatoires	10	100%
Audit annuel d'évaluation des risques professionnels	1	100%
Formation et information des salariés	7	61%
Evaluation des risques psychosociaux	1	50%
Evaluation de la pénibilité	1	50%
Programme de prévention	1	80%
Exercices d'évacuation	1	100%
Produits chimiques et dangereux	18	91%
Chutes de hauteur	9	99%
Incendies	9	58%
Chutes et accidents de plain pied	12	52%
Chute d'objets et effondrements de structure	9	38%
Documents et affichages obligatoires	3	33%
Maintenance et modification	2	50%
Travail isolé	3	0%
Bruit	1	100%
Agents biologiques	1	0%
Management de la sécurité	3	100%
COVID-19	2	65%
Manutentions - TMS	2	50%
TOTAL	96	70%

2.1.6.3 Gestion des services lors de la pandémie COVID-19

Depuis le début de la pandémie en mars 2020, le SIVED NG applique les mesures du protocole national, au fur et à mesure de son actualisation, ainsi que les textes réglementaires applicables (circulaire du ministère de la transformation et de la fonction publique).

Le 18 février 2021, il a été rappelé à l'ensemble du personnel l'obligation du respect des gestes barrières et du port du masque. Les agents **étaient autorisés** à prendre leur repas à leur poste de travail en respectant une distance de 2 mètres au moins entre eux. Il a été demandé aux agents de rester au domicile en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19.

Le 2 avril 2021, suite à la généralisation du 3^{ème} confinement à tout le territoire national, le télétravail est mis en place. Il ne peut y avoir qu'un agent par bureau. Les repas sont pris en extérieur, les tables étant espacées pour respecter la distanciation. Les réunions doivent être limitées et les visioconférences privilégiées.

Il est demandé aux usagers des Espaces-TriS de limiter les apports et de respecter les gestes barrières. Les distributions de poulaillers et de composteurs sont maintenues mais limitées.

A partir du 3 mai et jusqu'au 30 juin 2021, le gouvernement allège progressivement le dispositif (fin du couvre-feu et des restrictions de déplacement).

Le 25 mai 2021, le SIVED NG demande à ses agents de maintenir les mesures de protection (distanciation, télétravail, gestes barrières). Le pass sanitaire est expliqué et la vaccination encouragée.

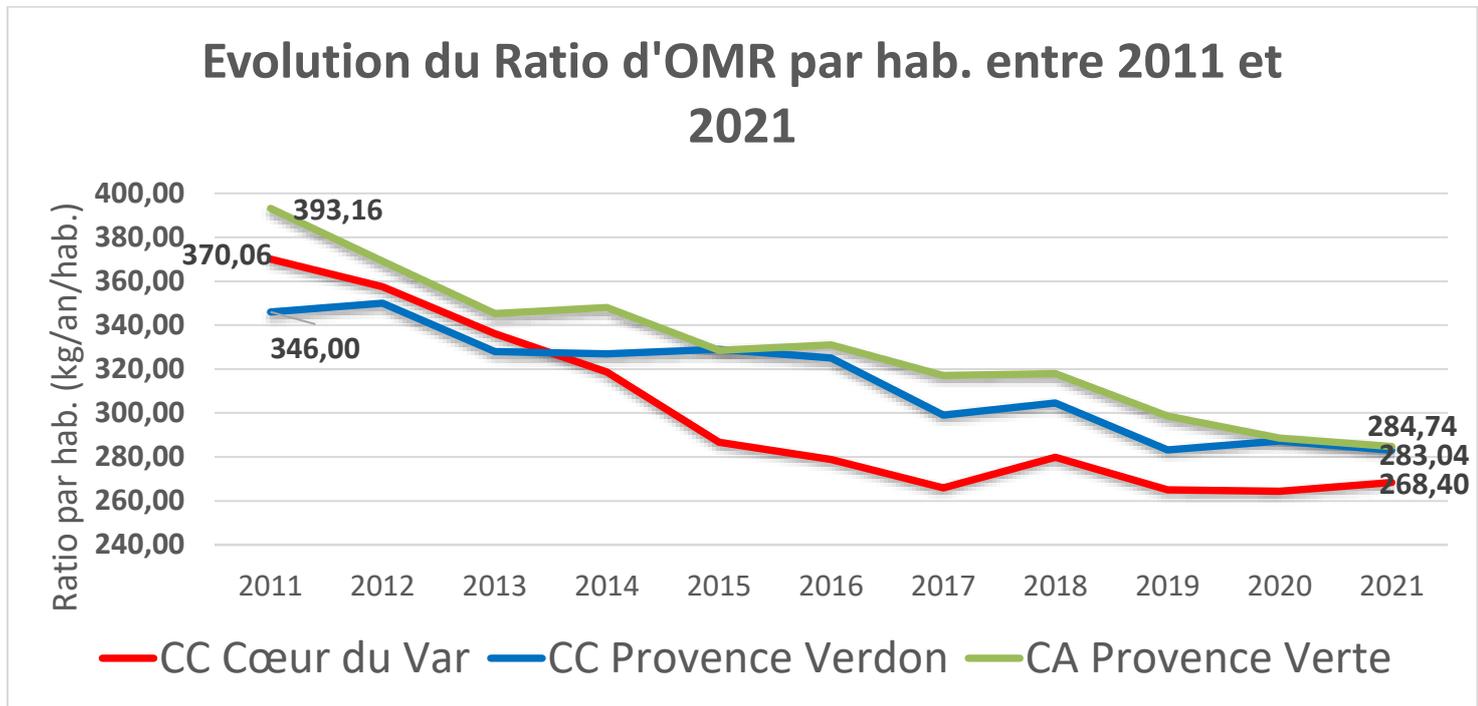
Le 13 juillet 2021, les agents sont autorisés à se faire **vacciner** durant leurs heures de service. Le recours au télétravail est assoupli et réduit à 2 jours par semaine. Les visioconférences restent à privilégier aux réunions en présentiel où les règles de distanciation doivent être appliquées. Les locaux doivent être aérés et ventilés. Les moments de convivialité ne sont plus limités à 25 personnes, mais doivent se tenir de préférence en extérieur, en respectant les gestes barrières. Il n'y a plus de jauge dans la salle de restauration, mais les agents doivent porter un masque lors des déplacements.

Le 15 septembre 2021, il est rappelé aux agents de porter le masque dans les lieux clos et partagés et de respecter une distanciation d'au moins 1 mètre. En extérieur le port du masque est obligatoire si la distanciation physique est inférieure à 2 mètres. Les mesures de prévention sont maintenues. L'auto surveillance (surveillance de l'apparition de symptômes) est demandée aux agents et la vaccination est encouragée.

Début décembre 2021, le gouvernement annonce une reprise de l'épidémie. Le repas de Noël prévu le 10 décembre 2021 est annulé et les moments de convivialité sont suspendus. Le télétravail est remis en place à raison de 2 à 3 jours par semaine. L'accueil physique des usagers au siège est interdit. Les visioconférences doivent être privilégiées aux réunions en présentiel qui restent autorisées avec masques et gestes barrières. Il est demandé d'aérer les locaux 5 mn toutes les heures. Les repas doivent être pris en extérieur ou seul sur le poste de travail. L'auto surveillance est demandée aux agents et la vaccination est encouragée.

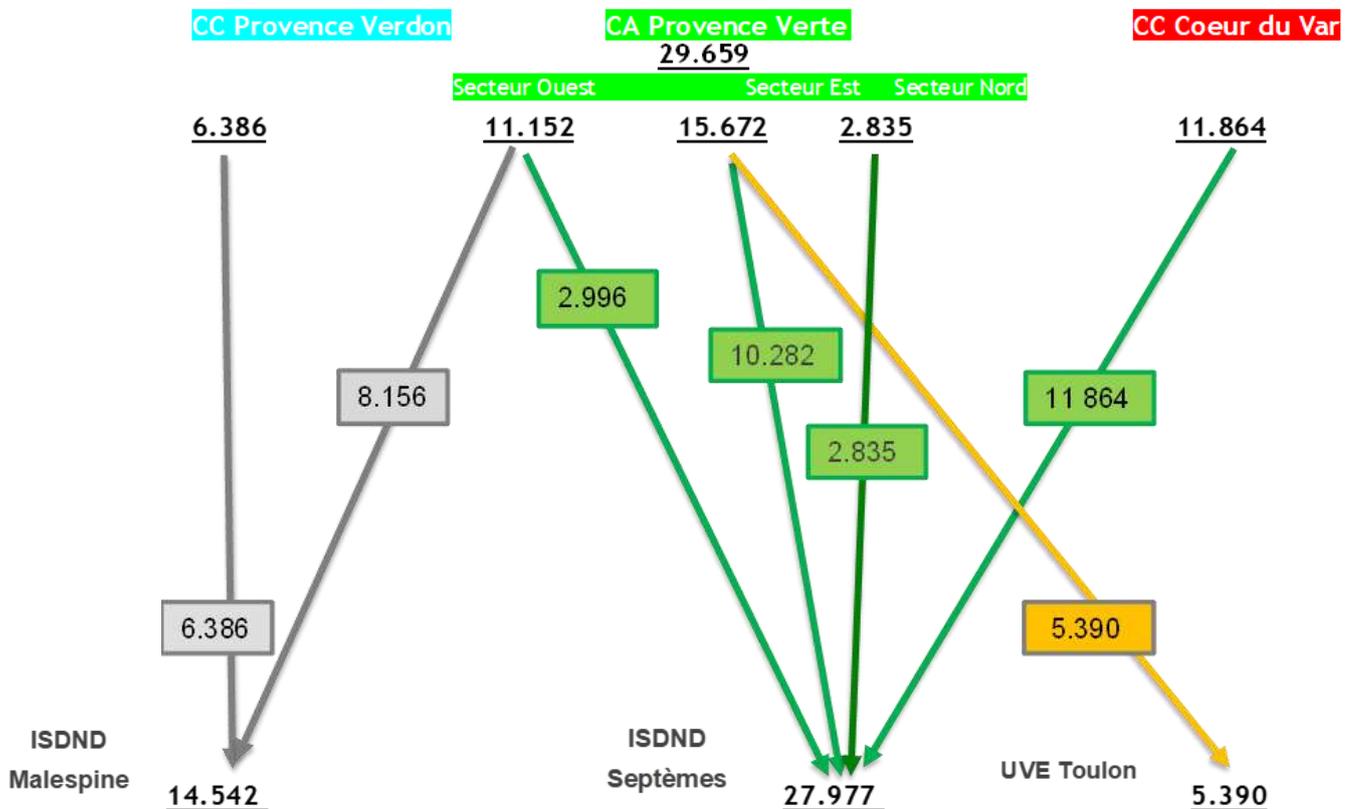
2.2 TRAITEMENT

2.2.1 Evolution du ratio d'OMR depuis 2011



2.2.2 Le schéma de traitement général

47.909 Tonnes d'OMR * +0,5% (47.649 tonnes en 2020)



(*) Le schéma de traitement inclus les déchets des collectivités membres du traitement ainsi que les déchets des contrats privés apportés par Dragui-transport et Eco-consultants sur le transfert de La Celle.

2.2.3 Sites de traitement des OMR

2.2.3.1 ISDND de Malespine



Route de Gréasque – 13120 Gardanne

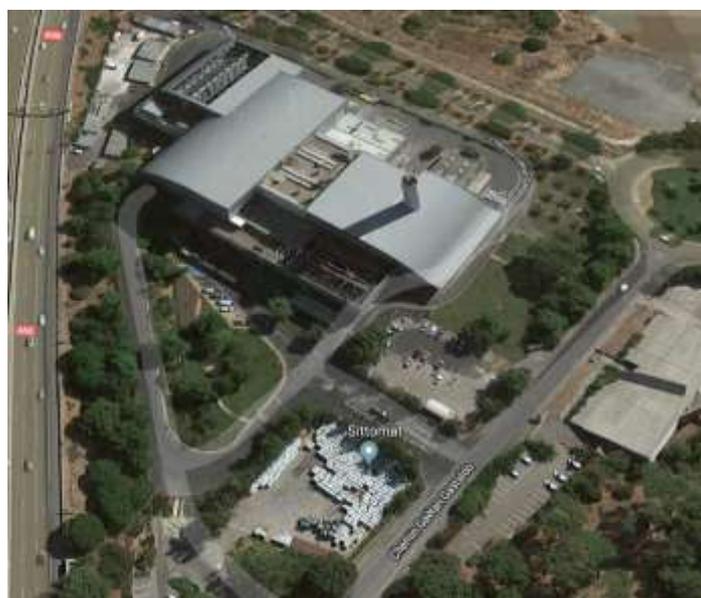
Le site de Malespine est géré par la SEMAG (Société d'économie Mixte d'Aménagement de Gardanne et sa Région). La capacité annuelle est de 53 000 T de déchets enfouis par an. La récupération des biogaz permet de produire 8 000 MW d'électricité (consommation de 2 600 habitants).

Jours et heures d'ouverture :

L'ISDND est ouvert du lundi au vendredi de 6h à 13h et le samedi de 7h à 12h. Il est fermé le dimanche et les 11 jours fériés légaux suivants : 1er janvier, Lundi de Pâques, 1er et 8 Mai, Jeudi de l'ascension, Lundi de Pentecôte, 14 Juillet, 15 Août, 1er et 11 Novembre et 25 Décembre.

En 2021, 14 542 tonnes OMR en provenance du SIVED NG ont été enfouies sur le site.

2.2.3.2 UVE de Toulon



Chemin Gaetan Gastaldo, quartier l'Escaillon 83000 TOULON

L'incinérateur de Toulon est exploitation par la société ZEPHIRE. Sa capacité de traitement est de 285 000 tonnes.

Cette usine produit de la vapeur d'eau et de l'électricité à partir de la combustion de ces ordures. La vapeur d'eau produite est valorisée sous forme de chaleur, tandis que l'électricité est revendue au réseau ERDF. En 2017, environ 51% du total des déchets des ménages ont été valorisés sous forme d'énergie grâce à l'usine. L'énergie thermique produite (35 958 MWh) a permis de chauffer l'équivalent de 5 200 logements et l'usine a produit 128 934 MWh sous forme d'énergie électrique.

En 2021, 5 390 tonnes OMR en provenance du SIVED NG, ont été incinérées sur le site.

2.2.3.3 ISDND de Septèmes les Vallons



Avenue du Vallon Dol, 13240 Septèmes-les-Vallons

L'ISDND est implanté dans le massif de l'Etoile près de Marseille. Les déchets en provenance d'un autre département, ne sont acceptés qu'après autorisation de la DREAL et de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Le site est géré par la société VALSUD (groupe Véolia). Sa capacité annuelle est de 250.000 tonnes jusqu'en 2022.

Horaires : Du lundi au vendredi 6h30-16h30 et Sam-Dim-Jours fériés 6h30-11h30

La centrale de valorisation du biogaz permet de produire 15 880 MWh, soit la consommation de 3 176 foyers (année 2017).

En 2021, 27 977 tonnes OMR en provenance du SIVED NG, ont été enfouies sur le site.

2.2.3.4 ISDND de Ginasservis

L'ISDND de Ginasservis se situe au nord-ouest du territoire du SIVED NG, à environ 2 km du centre bourg de Ginasservis et 3 km du vieux village de Saint-Julien le Montagnier, au lieu-dit « Pied de Chèvre ». Le site est géré directement par le SIVED NG en collaboration avec la CCPV. L'ISDND dispose d'une superficie de plus de 19 hectares et comprend 4 casiers :

- Le casier n°1 qui n'est plus exploité a fait l'objet d'une couverture finale en 2016
- Les casiers n°2 et n°3, qui ont bénéficié d'une réhabilitation en 2021
- Le casier n°4, pour lequel une demande d'autorisation d'exploiter a abouti à l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2020 et dont les travaux ont débuté en 2021.

Rappel du contexte

A la suite de contrôles effectués par la DREAL du Var, la Préfecture du Var a publié le 23 novembre 2016 des arrêtés de mise en demeure et de suspension d'activité de l'ISDND de Ginasservis. Ces arrêtés ont lancé le processus de régularisation du site, combiné au projet d'extension déjà à l'étude avec la préparation d'un dossier d'autorisation d'exploiter (DDAE) un casier n°4.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, dans le cadre du transfert de la compétence « traitement des déchets ménagers » par la communauté de communes Provence Verdon, c'est le Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération (SIVED NG).

Suite à une longue procédure administrative (dépôt DDAE, enquête publique, avis de l'autorité territoriale, etc.), le SIVED NG s'est vu autorisé à engager des travaux pour la réhabilitation du casier 2-3 et, par arrêté préfectoral du 20 juillet 2020, à exploiter un casier n°4 sur l'ISDND de Ginasservis. Le marché de travaux a été publié et attribué en 2020 pour un montant global de 4 475 523,31 € (cf. rapport annuel 2020 de l'ISDND de Ginasservis).

Réhabilitation du casier 2-3 et création du casier n°4

La réunion de lancement des travaux s'est tenue le jeudi 7 janvier 2021 en Mairie de Ginasservis, en présence de l'ensemble des parties prenantes. Ces travaux ont mené à :

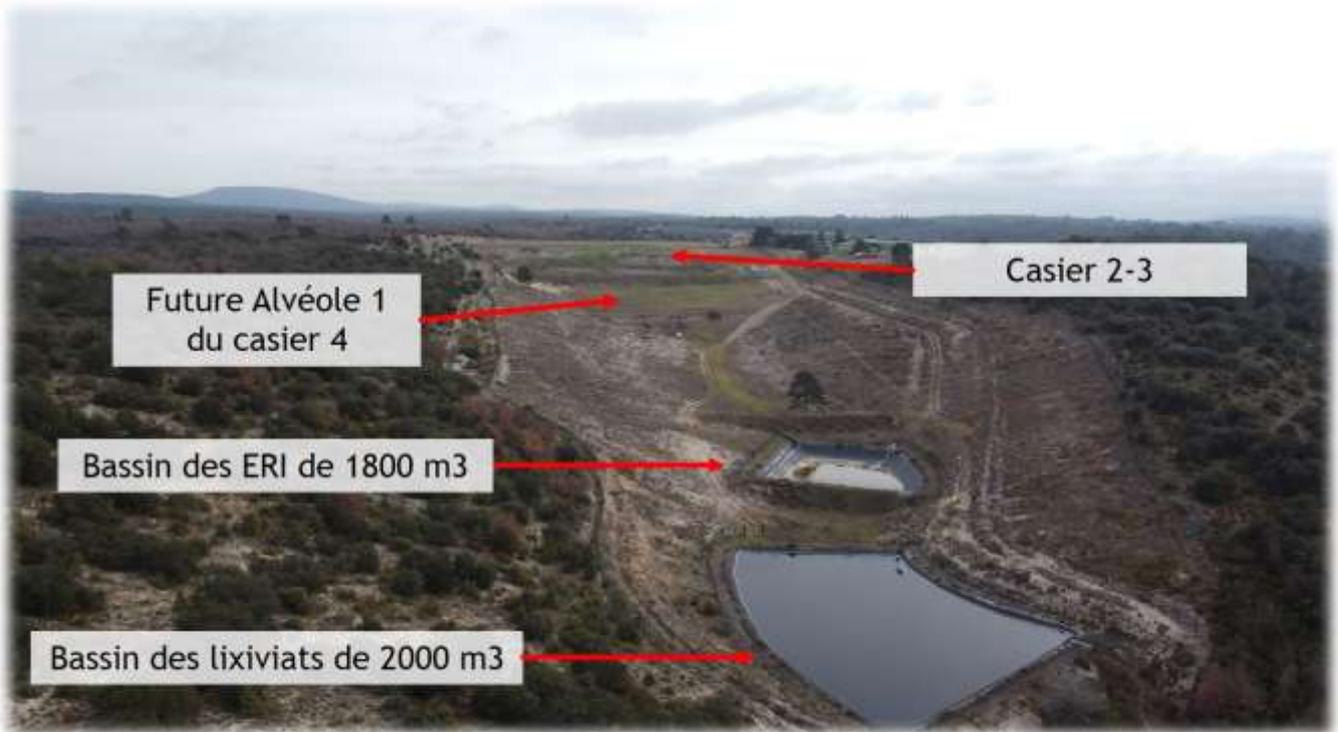
- la remise en état du casier 2-3 : Couverture des déchets, étanchéification, réseau de collecte des biogaz raccordé à une torchère
- la création de l'alvéole 1 du casier 4 d'une capacité d'accueil de 86 850 tonnes
- l'augmentation de la capacité de rétention du bassin des eaux de ruissèlement interne et du bassin des lixiviats, avec une dalle béton pour accueillir une unité de traitement des lixiviats

La date initiale de fin de chantier était programmée début septembre 2021. Néanmoins, lors des opérations de réhabilitation du casier 2-3, il a été constaté la présence de matériaux amiantés nécessitant des analyses approfondies, l'intervention d'un bureau d'étude spécialisé pour accompagner le SIVED NG et la mise en place d'un protocole adapté pour répondre aux besoins sanitaires et environnementaux. Ces nouvelles opérations ont entraîné un retard dans la livraison du chantier ainsi qu'un surcoût notable pour le SIVED NG.

La réception des travaux a été prononcée le 25 novembre 2021.

En commission de suivi des sites du 28 octobre 2021, en sous-préfecture de Brignoles, le SIVED NG a présenté le rapport annuel de l'année 2020 de l'ISDND de Ginasservis ainsi que l'évolution des travaux. Enfin, le 29 décembre 2021, le SIVED NG a fait une demande de modification de l'arrêté d'autorisation du 20 juillet 2020 visant à étendre le périmètre de la zone de chalandise à l'ensemble des communes du SIVED NG et ne plus être limité aux seules 6 000 tonnes issues de la Communauté de Communes Provence Verdon. La capacité du site a été portée à 15 000 tonnes par an.

Prises de vues avant et après le chantier



L'ISDND de Ginasservis le 4 février 2021



L'ISDND de Ginasservis le 30 septembre 2021

Dépenses engagées dans les opérations de travaux

Le SIVED NG a engagé les dépenses suivantes dans le cadre des travaux de réhabilitation du casier 2-3 et de création du casier 4 de l'ISDND de Ginasservis :

	Opérations de travaux			Total TTC
	Réhabilitation casier 2-3	Création du casier 4	Révision prix	
Assistance à Maitrise d'Ouvrage	6 840,00 €			6 840,00 €
Maitrise d'Œuvre	108 444,00 €			108 444,00 €
Assistance à maitrise d'Œuvre pour l'amiante	7 116,00 €			7 116,00 €
Lot 1 : Terrassement, VRD, et travaux annexes	2 120 660,76 €	1 501 876,96 €	60 983,18 €	3 683 520,90 €
Lot 2 : Etanchéité par géosynthétique et réseau lixiviat	565 766,82 €	413 250,91 €	74 777,49 €	1 053 795,22 €
Lot 3 : Gestion biogaz et fourniture torchère	291 148,80 €		29 114,88 €	320 263,68 €
Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé	8 064,00 €			8 064,00 €
Prestations topographiques	23 832,00 €			23 832,00 €
Contrôles extérieurs perméabilité et géosynthétiques	42 792,00 €			42 792,00 €
	Total TTC			5 254 667,80 €

Pour rappel, le SIVED NG a obtenu une subvention de 595 885,68 € pour les opérations de travaux concernant la réhabilitation du casier 2-3 de l'ISDND de Ginasservis.

2.2.3.5 PROJET OREVAL

- **Contexte**

Suite à une année 2020 impactée par le contexte sanitaire et le report des élections municipales, le projet de traitement multifilières du SIVED NG, suspendu sur une période de plusieurs mois, est entré dans sa phase opérationnelle, et a dû faire l'objet d'une mise à jour importante suite :

- À l'étude commandée par le syndicat sur le tri à la source des biodéchets en 2019/2020
- À la parution de la loi AGEC en 2020 (modifiant les possibilités de valorisation des biodéchets).

Une fois ces données et contraintes intégrées au projet, les bureaux d'études ont pu retravailler en 2020/2021 sur des propositions de scénarios corrigés. Ces derniers tiennent compte notamment des contraintes réglementaires liées à la valorisation des biodéchets collectés en mélange avec les OMr.

- **Organisation de comités de pilotage**

Sur l'année 2021, Le SIVED NG a organisé plusieurs comités de pilotage :

- ✚ COPIL du 27 janvier 2021 - Reprise du projet après l'arrêt de la mission début 2019 et information des nouveaux élus suite aux élections de 2020.
- ✚ COPIL du 25 juin 2021 - Mise à jour de l'état des lieux et de l'étude des scénarios intégrant la loi AGEC et le tri à la source des biodéchets.
- ✚ COPIL du 1^{er} juillet 2021 – Choix du mode de gestion retenu pour la conception, la réalisation et l'exploitation / maintenance de l'unité et sur la présentation de l'étude de contexte (opportunité de création d'un nouveau nom pour le projet/site internet dédié au projet / stratégie de communication).
- ✚ COPIL du 18 octobre 2021 – Evaluation de l'opportunité d'intégrer au projet des apports de DAE considérant l'impact technique et financier.
- ✚ COPIL du 8 décembre 2021 - choix du nom et stratégie de la communication / concertation

- **Changement de nom**

Lors du COPIL du 27 janvier 2021, sur demande des élus, le SIVED NG a enclenché une réflexion pour trouver un nouveau nom pour le projet Technovar, qui bénéficiait à ce stade d'une faible notoriété et qui, dans l'imaginaire collectif des acteurs, ne reflétait pas forcément le processus de valorisation des déchets et la coopération intercommunale entre les 3 EPCI.

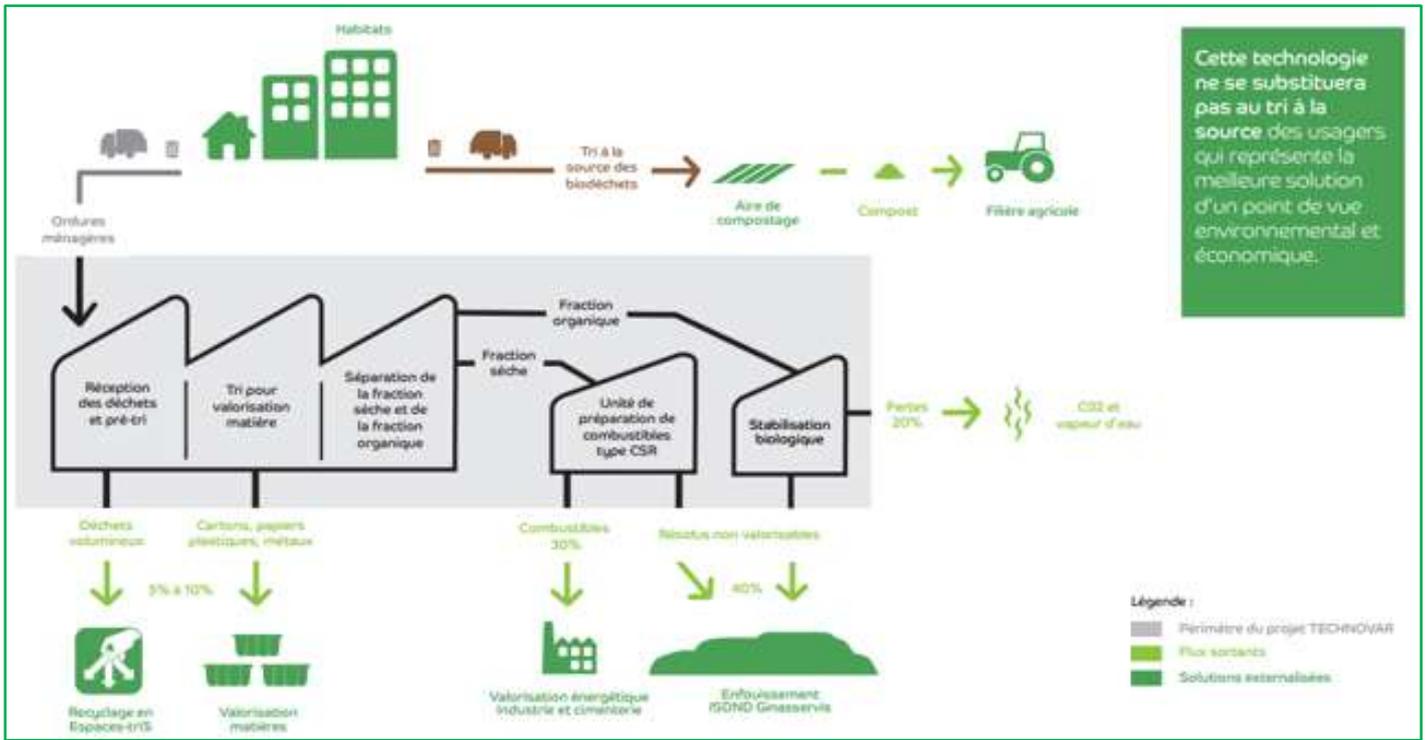
Lors du COPIL du 8 décembre 2021, après présentation des nouvelles propositions et échanges entre les membres, c'est le nom « OREVAL » qui l'a emporté à la majorité, avec :

- ✚ Le « O » pour le cycle vertueux de l'économie circulaire
- ✚ Le « RE » pour REcupération, REutilisation
- ✚ Le « VAL » pour VALorisation



- **Schéma de principe d'une proposition technique envisageable :**

Une unité de tri sur OMR, Encombrants, refus de CS et une part de DAE avec production de sous-produits valorisables (sans valorisation de la fraction organique qui sera stabilisée avant élimination).



Cette technologie ne se substituera pas au tri à la source des usagers qui représente la meilleure solution d'un point de vue environnemental et économique.

Lors du COPIL du 18 octobre 2021, les éléments suivants ont été actés : les tonnages de référence du SIVED NG sont fixés tels que décrit ci-dessous (sans prise en compte d'un possible passage à la tarification incitative) :

- + 37 300 t d'OMR,
- + - 1 350 t de refus de collecte sélective,
- + - 13 800 t d'encombrant de déchèterie.
- + (Tonnages possibles de DAE en complément)

Soit un total de 52 450 t de déchets (hors DAE).

Les déchets tiers complémentaires (DAE) que le titulaire serait autorisé à apporter sur cette installation sont envisagés à hauteur de 20 000 t/an maximum. La zone de provenance de ces DAE devra être préférentiellement sur le territoire du SIVED NG.

- **Qualité des sous-produits valorisables :**

La liberté de ce choix technique peut-être laissée au délégataire afin qu'il puisse trouver un équilibre financier plus intéressant. Le cahier des charges restera ouvert, ce qui laissera l'opportunité au titulaire de proposer sa technologie (production de CSR, Huile, ...), le SIVED NG ne souhaitant pas se limiter aux seuls CSR.

- **Mode de gestion**

Après avoir analysé différents modes de portage possibles, le SIVED NG a décidé de confier la conception, la réalisation et l'exploitation ainsi que le financement de la future installation à un tiers, par un contrat de concession sous forme de *délégation de service public* (DSP).

Avec la DSP, le délégataire dispose d'une certaine autonomie dans sa gestion du service public, mais celle-ci reste encadrée par les clauses du contrat, et notamment les clauses tarifaires.

- **Respect du principe de tri à la source**

Le SIVED NG devra démontrer que le tri à la source des biodéchets a été mis en œuvre sur son territoire avant le 1er janvier 2024.

Le projet Oréval n'a pas pour but de se substituer à la prévention et au tri à la source des déchets, il a vocation à compléter ce tri pour atteindre les objectifs réglementaires

Par tri à la source des déchets, on entend le tri qui peut être fait dès la production des déchets par les ménages et les non ménages, à savoir trier séparément le papier, les emballages, les cartons, le verre, les textiles et les déchets biodéchets, afin que les OMR contiennent le minimum de déchets valorisables.

- **Maîtrise foncière**

Le terrain est actuellement propriété de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte. C'est pourquoi le SIVED NG et la CA Provence Verte ont délibéré conjointement pour l'acquisition du terrain et la réalisation de la transaction immobilière.

La vente ne sera effective qu'après que les autorisations administratives nécessaires au projet, demandé par le délégataire, soient accordées (Permis de Construire, Arrêtés d'exploitation...).

- **Etudes en cours sur le terrain prévu pour le projet (40 000 m²)**

- Une étude faune/flore est en cours, sur les parcelles situées dans la ZAC Nicopolis. Elle a démarré au mois d'août 2021. Une première note intermédiaire a été reçue fin décembre 2021, comprenant un pré-diagnostic. Le rapport final est attendu pour septembre 2022.
- Une étude géotechnique G1 est également en cours sur ces parcelles, dont le démarrage des prestations est prévu en début d'année 2022. Le rapport géotechnique sera fourni pour fin mars.

- **Phase de rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)**

Une note de cadrage du projet a été réalisée en décembre 2021 afin d'aborder les points principaux du Dossier de Consultation Des Entreprises (DCE) nécessaire au lancement de la procédure de DSP. Des points complémentaires seront encore présentés aux élus lors d'un prochain comité de pilotage prévu début 2022.

- **Planning prévisionnel du projet**

- ❖ Janvier 2022 : COPIL de validation du programme
- ❖ Février 2022 : Phase de contractualisation avec élaboration du DCE
- ❖ Avril 2022 : Période de concertation préalable et finalisation du DCE
- ❖ Mai 2022 : Phase de candidature
- ❖ Juin 2022 : Phase d'offres
- ❖ Novembre 2022 : Phase de négociations
- ❖ Février 2023 : Finalisation de la procédure
- ❖ Avril 2023 : Notification du contrat de DSP

2.2.4 Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de traitement des déchets

Pour le traitement de ces déchets, le SIVED NG a fait appel, via des marchés publics, à des prestataires qui ont en charge la prévention des risques pour la santé et la sécurité de leurs agents mais également de la prévention des risques vis-à-vis de l'environnement. Ces dispositions sont détaillées dans les chapitres suivants.

2.2.4.1 ISDND de Malespine

La SEMAG qui exploite l'ISDND de Malespine est certifiée ISO 9001 (qualité) pour l'ensemble de ses activités et ISO 14001 (environnement) pour son activité d'exploitation. Les objectifs environnementaux sont la valorisation du biogaz au-delà des objectifs TGAP, la réduction de la production de lixiviats et l'amélioration de leur qualité et la limitation des odeurs.

2.2.4.2 UVE de Toulon

L'Usine de Valorisation Énergétique de Lagoubran est certifiée en ce qui concerne :

- Le Système de Management de la Santé-Sécurité avec la certification OHSAS 18001
- Le Système de Management Environnemental avec la certification ISO 140001
- Le Système de Management de la Qualité avec la certification ISO 9001

Des coupelles ont été implantées dans l'environnement immédiat de l'installation. Elles reçoivent les retombées de la pollution atmosphérique des environs, dans la zone du panache de l'Usine et un sur les pentes du Faron. Depuis 2011, une analyse des aiguilles de pin est réalisée par le cabinet BIOTOX (indépendant) auprès des 9 points de mesures. Les résultats sont comparables à ceux des dix premières campagnes. Sur la base des concentrations mesurées et des différents référentiels, aucun impact significatif lié au fonctionnement de l'Usine de Valorisation Énergétique n'est mis en évidence pour les campagnes de 2012. En termes de rejets dans l'atmosphère, ces résultats sont plus performants que ceux imposés par la réglementation en vigueur.

2.2.4.3 ISDND de Septèmes-les-Vallons

Le site est exploité par Veolia. Il est certifié ISO 14001 qui fait suite à une démarche initiée en 1999. La maîtrise des nuisances environnementales concerne les eaux de ruissellement, le contrôle des eaux souterraines, la collecte et le traitement des lixiviats, le captage et la valorisation du biogaz.

Les objectifs de la politique en matière d'hygiène et de sécurité sont :

- La prévention et la maîtrise des risques professionnels en les intégrant à la gestion et aux prises de décisions quotidiennes
- L'évaluation des risques professionnels en les analysant dans les phases de conception, d'étude ou d'exploitation
- La diminution du nombre d'accidents du travail et leur gravité

- L'analyse pour chaque accident du travail des causes et des conséquences et la définition des actions correctives ou préventives nécessaires
- La garantie de la conformité des installations et des équipements de travail à la législation et à la réglementation en vigueur
- L'intégration systématique de la prévention hygiène et sécurité dans les choix techniques
- Le déploiement et l'utilisation d'un outil informatique de gestion en ligne des accidents de travail et d'analyse

2.2.4.4 *ISDND de Ginasservis*

Le centre n'est pas exploité, toutefois les mesures suivantes ont été mises en œuvre :

- Ramassage régulier des quelques envois en provenance des casiers 2 et 3, qui sont recouverts d'une couverture provisoire (environ 10 cm de terre)
- Campagne d'analyse trimestrielle sur les eaux souterraines, via les piézomètres, pour mesurer les éventuelles traces de pollution de l'ISDND
- Campagne d'analyse trimestrielle sur les eaux de rejets issues du bassin des eaux de ruissellement interne (analyse systématique avant tout rejet dans le milieu naturel) et du perméat issu du traitement des lixiviats par osmose inverse (campagne ponctuelle)
- Débroussaillage de l'intérieur de l'ISDND et entretien bande pare feu pour limiter les risques d'incendies.
- Analyse de la qualité de l'air avant le début de l'exploitation de l'alvéole 1 du casier 4
- Brulage des biogaz issus des casiers via la torchère

3 INDICATEURS FINANCIERS

3.1 DEPENSES

3.1.1 Secteur "Est"

I - LES PRESTATIONS

2021	coût moyen HT	Quantité	Montant HT	Montant TTC
Collecte des ordures ménagères en PAP	122,19 €	14 090,490	1 721 716,97 €	1 893 888,67 €
Collecte des ordures ménagères en PAV (moloks de la Roquebrussanne vidés sur quai de St Maxir	334,53 €	73,010	24 457,49 €	26 903,24 €
Collecte en régie de Forcalquieret et Ste Anastasie (régie jusqu'au 5 octobre)	137,07 €	781,860	107 171,95 €	109 534,65 €
TOTAL DES DECHETS COLLECTES ET TRANSPORTES	124,62 €	14 872,350	1 853 346,41 €	2 030 326,56 €
Transport des déchets déposés (st, balayures etc...) sur le quai de la Celle		596,550		
Transport des déchets du Cœur du Var		11 864,040		
Transport des déchets d'Eco Consultants (UISC7)- contrats privés refacturés		76,100		
Transports des déchets de Dragui Transport - contrat privé refacturé		127,360		
TOTAL DES TRANSPORTS DES OM VERS LES EXUTOIRES (ISDND, UVE)**	13,96 €	27 536,400	384 499,01 €	422 948,92 €
Traitement des déchets pour l'UVE de TOULON	81,00 €	5 390,30	436 614,30 €	480 275,73 €
Traitement des déchets pour l'ISDND Septemes (VALSUD)	77,82 €	22 146,10	1 723 409,50 €	1 895 750,45 €
TONNAGE TOTAL DES DECHETS TRAITES AVEC CCCV INCLUS	78,44 €	27 536,400	2 160 023,80 €	2 376 026,18 €
TGAP applicable pour l'UVE de Toulon	8,00 €	5 390,30	43 122,40 €	47 434,64 €
TGAP applicable pour l'ISDND Septemes (VALSUD)	37,00 €	22 146,10	819 405,70 €	901 346,27 €
TONNAGE TOTAL DE LA TGAP AVEC CCCV INCLUS	31,32 €	27 536,400	862 528,10 €	948 780,91 €
Heure de collecte supplémentaires en semaine pour prestations particulières	104,00 €	445,49	46 330,96 €	50 939,48 €
Heures de collecte supplémentaires pour prestations particulières le dimanche	156,60 €	11,00	1 722,60 €	1 894,86 €
Heures de collecte supplémentaires les jours fériés (festivités, renforcement passage en C1)	178,42 €	7,800	1 391,68 €	1 530,84 €
HEURES SUPPLEMENTAIRES	109,08 €	453,290	49 445,24 €	54 365,18 €
location mensuelle des caissons mis à disposition des communes	37,80 €	108	4 082,40 €	4 490,64 €
Rotation des caissons pour les services techniques (balayures)	97,20 €	133	12 927,60 €	14 220,36 €
Rotation des caissons du marché	97,20 €	102	9 914,40 €	10 905,84 €
LE COUT DES CAISSONS			26 924,40 €	29 616,84 €
La mise à disposition d'une balayeuse pour le nettoyage du quai de la Celle			882,00 €	1 058,40 €
Mise à disposition d'un tracteur et d'un chauffeur	285,66 €	4,000	1 142,64 €	1 256,90 €
LES PRESTATIONS PARTICULIERES			2 024,64 €	2 315,30 €
TOTAL DECHETS NON VALORISABLES			5 338 791,61 €	5 864 379,89 €
Collecte des emballages (PAP)	430,92 €	2 877,90	1 240 144,67 €	1 308 352,62 €
Transport des emballages ménagers **	55,32 €	2 789,07	154 291,35 €	162 777,38 €
Transport des emballages du caisson du Val directement au centre de tri		50,94	7 570,00 €	7 986,35 €
Collecte et transports des emballages (colonnes PAV et moloks de la Roquebrussanne)	516,90 €	56,47	29 189,34 €	30 794,76 €
Tri des emballages ménagers	295,92 €	2 896,48	857 126,36 €	904 268,31 €
Déplacement colonnes à emballages de Tourves	334,80 €	26,00	8 704,80 €	9 183,56 €
Collecte et transports des cartons des entreprises et des commerçants (prix moyen)	259,53 €	203,03	52 692,78 €	55 590,88 €
Tri des cartons des entreprises (* les cartons sont vidés sur les Espaces triS)	25,92 €	203,03	5 262,54 €	5 551,98 €
Transports des cartons des entreprises (vidés sur les Espaces triS) jusqu'au centre de tri	73,23 €	46,05	3 372,24 €	3 557,71 €
Encombrants collectés par la Courtoise (secteur EST Forfait mensuel)	forfait	243,30	43 570,30 €	43 570,30 €
Collecte des papiers (colonnes PAV)	60,92 €	711,83	43 364,68 €	45 749,74 €
Tri des papiers *	75,60 €	711,83	53 814,35 €	56 774,14 €
Collecte du verre (colonnes PAV)	55,39 €	1 770,09	98 045,29 €	103 437,78 €
Stockage du verre	9,72 €	1 770,09	17 205,27 €	18 151,56 €
TOTAL DECHETS VALORISABLES			2 614 353,98 €	2 755 747,08 €
TOTAL DECHETS VALORISABLES ET NON VALORISABLES			7 953 145,58 €	8 620 126,97 €
Maintenance des bacs OM et sélectifs par ESE			39 484,40 €	42 815,57 €
Elimination ou recyclage des colonnes usagés	29,16 €	19	554,04 €	587,13 €
Déplacement ou remplacement de colonnes aériennes	139,32 €	14	1 950,48 €	2 070,29 €
TOTAL DES MAINTENANCES			41 988,92 €	45 472,99 €
Lavage bacs OM (prix par bac) de 770 l à 500 l	9,73 €	5 463	53 154,99 €	58 470,49 €
lavage bac OM de 330 l à 360 l	4,41 €	560	2 469,60 €	2 716,56 €
Lavage des bacs ordures ménagères stockés au Pôle Valorisation (prix moyen)	5,45 €	232	1 263,41 €	1 389,75 €
Lavage des bacs à emballages stockés au Pôle Valorisation (prix moyen)	5,05 €	131	661,91 €	698,32 €
Lavage bacs sélectifs (prix par bac) de 770 l à 660 l	9,73 €	1 486	14 458,78 €	15 254,01 €
Lavage bac sélectifs de 330 l à 360 l	4,41 €	95	418,95 €	441,99 €
Lavage extérieur de colonnes aériennes à JRM	11,79 €	169	1 992,51 €	2 102,10 €
Lavage et pompage des jus de colonnes à ordures ménagères enterrées et semi-enterrées	48,60 €	94	4 568,40 €	5 025,24 €
Lavage intérieur et extérieur de colonnes sélectives, enterrées ou semi-enterrées (EMB et VERRE)	48,60 €	196	9 525,60 €	10 049,51 €
TOTAL DES LAVAGES			88 514,15 €	96 147,97 €
Location caisson papiers services techniques	35,00 €	12	420,00 €	443,10 €
DIVERS			420,00 €	443,10 €
TOTAL DES PRESTATIONS			8 084 068,65 €	8 762 191,03 €

* Prix moyen constaté en 2021 pour les transports vers les exutoires .

** La différence entre les tonnages collectés et les tonnages transportés s'explique par les variations entre le pont bascule du SIVED et ceux des exutoires

II - LES EQUIPEMENTS MUTUALISES SECTEUR EST

ANNEE 2021	Prix unitaire	Quantité	Montant HT	Montant TTC
Transp & valorisation des Déchets Diffus Spécifiques	pu / tonne + coût fixe	128,538	93 938,32 €	102 317,08 €
transp & valorisation des Déchets Diffus Spécifiques ECO DDS		11,356		
Huile de vidange	86,32 €	44,644	3 853,67 €	4 065,62 €
Enlèvement des radiographies	290,00 €	0,762	220,98 €	233,13 €
TOTAL DECHETS NON VALORISABLES		185,300	98 012,97 €	106 615,83 €
Transport & traitement des gravats	pu / tonne + coût fixe	7 543,930	120 719,16 €	127 358,71 €
Transport des cartons des Espaces triS sans cartons des professionnels	pu / tonne + coût fixe	757,050	73 690,88 €	77 743,88 €
Tri des cartons des Espaces tris	25,92 €	757,050	19 622,74 €	20 701,99 €
Transport & valorisation des encombrants	pu / tonne + coût fixe	5 631,910	805 337,65 €	849 631,22 €
Transport & valorisation du bois traité	pu / tonne + coût fixe	2 473,150	227 084,03 €	239 573,65 €
Transport & valorisation des pneus	pu / tonne + coût fixe	109,320	38 084,49 €	40 179,14 €
Transport des végétaux au Pôle Valorisation	pu / tonne + coût fixe	4 834,140	75 925,59 €	80 101,50 €
Transport des végétaux du Pôle Valorisation sur la plateforme du prestataire	pu / tonne + coût fixe	299,600	12 653,48 €	13 349,42 €
Evacuation des souches (prix à la tonne)	60,00 €	82,460	4 947,60 €	5 219,72 €
Evacuation et valorisation de broyats du Pôle Valorisation (prix moyen augmentation mai 2019)	10,40 €	6 310,020	65 624,21 €	69 233,54 €
Prestations particulières réalisées sur le Pôle Valorisation (Pasini)			8 700,84 €	9 179,39 €
Location camion grue pour le pôle valorisation de Tourves	535,00 €	1,000	535,00 €	564,43 €
Fournitures et pose de blocs bétons sur les Espaces triS de l'Est			2 402,90 €	2 883,48 €
Opération parc régional - enlèvement de gravats			4 805,01 €	5 672,29 €
Recyclage des Extincteurs	2,50 €	1 021,000	2 552,50 €	2 692,89 €
TOTAL DECHETS VALORISABLES			1 462 686,07 €	1 544 085,23 €
TOTAL EQUIPEMENTS MUTUALISES			1 560 699,04 €	1 650 701,07 €
TOTAL GENERAL				10 412 892,10 €

Secteur "Ouest"

I - LES PRESTATIONS

ANNEE 2021	coût moyen HT	Quantité	Montant HT	Montant TTC
Collecte des ordures ménagères en PAP	134,38 €	9 129,920	1 226 875,02 €	1 349 562,52 €
Collecte des ordures ménagères en PAV	99,99 €	1 982,420	198 222,18 €	218 044,39 €
TOTAL DES DECHETS COLLECTES	128,24 €	11 112,340	1 425 097,20 €	1 567 606,92 €
Transport des déchets déposés directement sur le quai de St Maximin (ST, SAUR, DDE, etc)		39,500		
TOTAL DES TRANSPORTS	10,35 €	11 151,840	115 383,81 €	126 922,19 €
Traitement des déchets pour SEMAG	82,65 €	8 156,440	674 129,77 €	741 542,74 €
Traitement des déchets à SEPTEMES LES VALONS	77,84 €	2 995,400	233 165,36 €	256 481,90 €
TOTAL DU TRAITEMENT	- €	11 151,840	907 295,13 €	998 024,64 €
TGAP applicable pour SEMAG	37,00 €	8 156,440	301 788,28 €	331 967,11 €
TGAP applicable pour l'ISDND Septemes (VALSUD)	37,00 €	2 995,400	110 829,80 €	121 912,78 €
TOTAL DE LA TGPA	- €	11 151,840	412 618,08 €	453 879,89 €
Heures de collecte supplémentaire pour prestation particulière -caractérisation	163,32 €	2,000	326,64 €	359,30 €
TOTAL DES PRESTATIONS PARTICULIERES			326,64 €	359,30 €
TOTAL DECHETS NON VALORISABLES			2 860 720,85 €	3 146 792,94 €
Collecte des emballages (PAP)	572,17 €	893,620	511 302,56 €	539 424,20 €
Collecte des emballages (colonne PAV)	639,94 €	374,610	239 727,92 €	252 913,03 €
Transports des emballages (PAP)*	60,77 €	836,480	50 832,89 €	53 626,38 €
Tri des emballages ménagers PAP et PAV	399,96 €	1 211,090	484 387,56 €	511 028,91 €
Collecte cartons des pros (St Max, Nans et Pourrières)	235,53 €	181,040	42 640,35 €	44 985,57 €
Tri des cartons des professionnels (ils sont vidés sur l'Espaces triS de St Maximin)	12,17 €	181,040	2 203,26 €	2 324,44 €
Collecte des encombrants en porte à porte (la courtoise) Forfait mensuel	Forfait	158,740	27 630,00 €	27 630,00 €
Collecte des papiers (colonnes PAV)	77,77 €	347,995	27 063,57 €	28 552,07 €
Tri des papiers	72,22 €	347,995	25 132,20 €	26 514,47 €
Collecte du verre (colonnes PAV)	65,55 €	1 016,865	66 655,50 €	70 321,55 €
Stockage du verre	8,89 €	1 016,865	9 039,93 €	9 537,13 €
TOTAL DECHETS VALORISABLES			1 486 615,73 €	1 566 857,73 €
TOTAL DECHETS VALORISABLES ET NON VALORISABLES			4 347 336,59 €	4 713 650,67 €
<i>* l'écart entre la collecte en PAP et le transport s'explique par le vidage sur le quai de St maximin des collectes du secteur est</i>				
Maintenance des bacs OM et sélectif (660 et 300 l)			42 973,31 €	42 973,31 €
Maintenance des colonnes (prestation)			57 257,00 €	62 093,54 €
Démentèlement des colonnes	166,65 €	1,000	166,65 €	175,82 €
Pompage des colonnes	267,42 €	1,000	267,42 €	294,16 €
Déplacement des colonnes	83,33 €	3,000	249,99 €	263,74 €
TOTAL MAINTENANCES			100 914,37 €	105 800,57 €
Lavage bacs OM (prix par bac) de 660 l à 770 l	9,95 €	2482	24 695,90 €	27 165,49 €
lavage bac OM de 330 l à 360 l	4,51 €	82	369,82 €	406,80 €
Lavage bacs sélectifs (prix par bac) de 660 l à 770 l	9,95 €	146	1 452,70 €	1 532,60 €
Lavage bac sélectifs de 330 l à 360 l	4,51 €	11	49,61 €	52,34 €
Lavage extérieur des colonnes aériennes à JRM	11,79 €	90	1 061,10 €	1 119,46 €
Lavage intérieur et extérieur de colonnes aériennes EMB ET VERRE (enterrées ou semi-ente	48,60 €	217	10 546,20 €	11 126,24 €
Lavage et pompage des jus de colonnes enterrée et semi enterrées pour à OM	48,60 €	252	12 247,20 €	13 471,92 €
TOTAL LAVAGES			50 422,53 €	54 874,85 €
TOTAL DES PRESTATIONS			4 498 673,49 €	4 874 326,09 €

* Prix moyen constaté en 2021 pour les transports vers les éxutoires. ** La différence entre les tonnages collectés et les tonnages transportés s'explique par les variations entre notre pont bascule et ceux des éxutoires.

II - LES EQUIPEMENTS MUTUALISES

ANNEE 2021	Prix unitaire	Quantité	Montant HT	Montant TTC
Transp & valorisation des Déchets Diffus Spécifiques	pu / tonne + coût fixe	63,413	46 095,39 €	50 364,54 €
Transp & valorisation des Déchets Diffus Spécifiques par ECO DDS	soutien	22,540		
Huile de vidange	86,32 €	22,955	1 981,48 €	2 179,63 €
Prestation particulière sur St Maximin		0,004	320,00 €	352,00 €
Enlèvement des radiographies	290,00 €	0,192	55,68 €	58,74 €
TOTAL DECHETS NON VALORISABLES		109,10	48 452,55 €	52 954,91 €
Transport & traitement des gravats	pu / tonne + coût fixe	3 387,58	106 981,57 €	112 865,56 €
Transport et tri des cartons des Espaces triS	pu / tonne + coût fixe	434,67	87 022,11 €	91 808,33 €
Transport & valorisation des encombrants déchèteries (50 % du tonnage soumis à la TG)	pu / tonne + coût fixe	3 403,48	606 389,24 €	639 740,65 €
Transport & valorisation du bois traité	pu / tonne + coût fixe	1 445,06	151 596,18 €	159 933,97 €
Transport & valorisation des pneumatiques	pu / tonne + coût fixe	21,94	7 174,70 €	7 569,31 €
Transport des pneumatiques par ALLIAPUR		14,56		
Location annuelle des caissons mis sur site	296,00 €	12	3 552,00 €	3 747,36 €
Transport & valorisation des végétaux	pu / tonne + coût fixe	3 599,80	193 705,38 €	204 359,18 €
Prestation exceptionnelle de grutage d'OTTAVIANI				0,00 €
TOTAL DECHETS VALORISABLES		12 307,085	1 156 421,18 €	1 220 024,34 €
TOTAL ESPACES TRIS			1 204 873,73 €	1 272 979,26 €
TOTAL GENERAL				6 147 305,34 €

Secteur "Nord"

Le secteur "Nord" regroupe les 4 communes (Carcès, Cotignac, Entrecasteaux, Montfort) qui ont rejoint la communauté d'agglomération Provence Verte au 1^{er} janvier 2019 et de fait intégré le périmètre collecte du SIVED NG, suite à la dissolution du SMHV (Syndicat Mixte du Haut Var) le 1^{er} août 2018.

Depuis 2020, le SIVED NG a pris en charge les collectes ainsi que la gestion des déchèteries de Cotignac et Entrecasteaux, qui avaient été confiés à la CCLGV (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) en 2019.

I - LES PRESTATIONS

ANNEE 2021	coût moyen HT	Quantité	Montant HT	Montant TTC
Collecte des ordures ménagères en régie	168,76 €	2834,500	478 336,91 €	501 175,90 €
Transports des ordures ménagères vers les exutoires	13,96 €	2834,500	39 578,12 €	43 535,94 €
Traitement des déchets à l'ISDND	77,82 €	2834,500	220 580,79 €	242 638,87 €
TGAP applicable à l'ISDND de Septemes	37,00 €	2834,500	104 876,50 €	115 364,15 €
Mise à disposition de véhicule pour la collecte des OM en PAV ou PAP			10 301,00 €	10 933,19 €
TOTAL DECHETS NON VALORISABLES			853 673,32 €	913 648,04 €
Collecte des emballages (PAP)		164,890		
Transports des emballages (PAP)*	55,32 €	164,890	9 121,71 €	9 623,41 €
Collecte des emballages ménagers en PAV		112,625		
Tri des emballages ménagers	295,92 €	277,515	82 122,24 €	86 638,96 €
Collecte des encombrants en porte à porte (la courtoise) Forfait mensuel	338,15 €	18,630	6 299,70 €	6 299,70 €
Tri des cartons en PAV	25,92 €	54,315	1 407,84 €	1 485,28 €
Tri des papiers	75,60 €	66,840	5 053,10 €	5 331,02 €
Stockage du verre	9,72 €	352,980	3 430,97 €	3 619,67 €
Mise à disposition d'un véhicule pour la collecte sélective			16 600,00 €	17 513,00 €
TOTAL DECHETS VALORISABLES			124 035,57 €	130 511,04 €
TOTAL DECHETS VALORISABLES ET NON VALORISABLES			977 708,89 €	1 044 159,09 €
Déplacement colonnes des 4 communes du Haut Var				0,00 €
Maintenance des bacs des 4 communes du Haut Var			6 713,69 €	7 382,57 €
TOTAL MAINTENANCES			6 713,69 €	7 382,57 €
Lavage des bacs à emballages des 4 communes du Haut Var	8,90 €	275	2 447,50 €	2 582,11 €
Lavage des bacs à ordures ménagères des 4 communes du Haut Var	8,90 €	1318	11 730,20 €	12 903,22 €
TOTAL LAVAGES			14 177,70 €	15 485,33 €
TOTAL DES PRESTATIONS			998 600,28 €	1 067 026,98 €

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID : 083-258302637-20220712-07_110722RAP21-DE

II - LES EQUIPEMENTS MUTUALISES

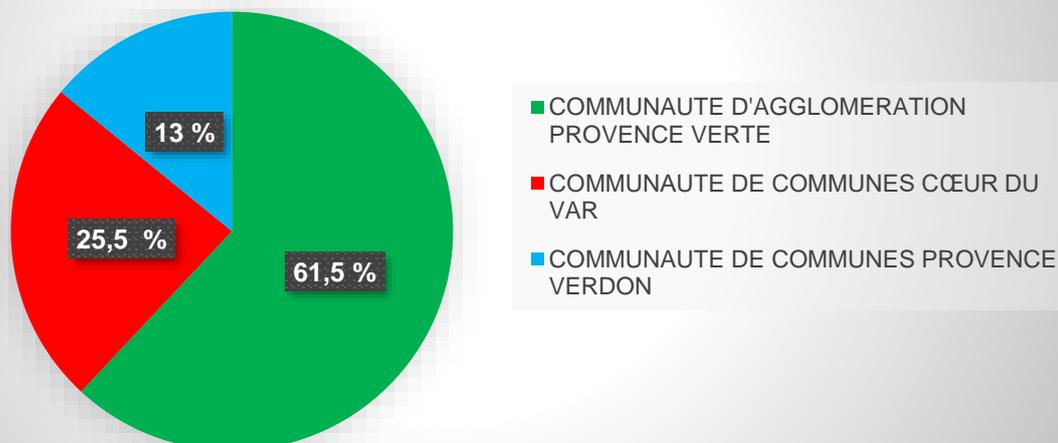
ANNEE 2021	Prix unitaire	Quantité	Montant HT	Montant TTC
Transp & valorisation des Déchets Diffus Spécifiques	pu / tonne + coût fixe	14,182	9 389,71 €	10 224,78 €
Transp & valorisation des Déchets Diffus Spécifiques par ECO DDS	soutien			
Huile de vidange	86,32 €	2,430	209,76 €	225,84 €
TOTAL DECHETS NON VALORISABLES		16,61	9 599,47 €	10 450,62 €
Transport & traitement des gravats des 4 communes	pu / tonne + coût fixe	353,290	9 116,72 €	9 618,14 €
Transport des cartons des Espaces tris	pu / tonne + coût fixe	44,680	16 067,19 €	16 950,89 €
Tri des cartons des Espaces tris	25,92 €	44,680	1 158,11 €	1 221,80 €
Transport & valorisation des encombrants des 4 communes	pu / tonne + coût fixe	355,980	72 923,65 €	76 934,45 €
Transport & valorisation du bois traité	pu / tonne + coût fixe	172,440	21 441,66 €	22 620,95 €
Transport & valorisation des pneus des 4 communes	pu / tonne + coût fixe	10,080	6 626,40 €	6 990,85 €
Prestation exceptionnelle d'enlèvement de plaques fibro-ciment et gravats déchetterie de Cognac			4 409,65 €	5 291,58 €
Transport des végétaux au Pôle Valorisation	pu / tonne + coût fixe	324,900	17 682,20 €	18 654,72 €
Transport des végétaux sur la plateforme du prestataire	pu / tonne + coût fixe	15,020	1 086,70 €	1 146,47 €
Evacuation et valorisation des broyats du pôle Valorisation	10,40 €	324,900	3 378,96 €	3 564,80 €
TOTAL DECHETS VALORISABLES			153 891,24 €	162 994,65 €
TOTAL ESPACES TRIS			163 490,71 €	173 445,27 €
TOTAL GENERAL				1 240 472,26 €

3.1.2 Répartition des dépenses de prestations de traitement

ANNEE 2021	coût moyen HT	Quantité (tonnes)	Montant HT	Montant TTC
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE				
TRAITEMENT A UVE TOULON	81,00 €	5 390,30	436 614,30 €	480 275,73 €
TGAP DECHETS INCINERES (UVE TOULON ET EVERE)	8,00 €	5 390,30	43 122,40 €	47 434,64 €
TRAITEMENT A L'ISDND DE SEPTEMES	77,82 €	15 908,50	1 237 999,47 €	1 361 799,42 €
TRAITEMENT A L'ISDND DE GARDANNE (SEMAG)	82,65 €	8 156,44	674 129,77 €	741 542,74 €
TGAP DECHETS ENFOUIS	37,00 €	24 064,94	890 402,78 €	979 443,06 €
TOTAL DU TRAITEMENT ET DE LA TGAP		29 455,24	3 282 268,72 €	3 610 495,59 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DU VAR				
TRAITEMENT A L'ISDND DE SEPTEMES	77,82 €	11 864,04	923 259,59 €	1 015 585,55 €
TGAP DES DECHETS ENFOUIS	37,00 €	11 864,04	438 969,48 €	482 866,43 €
TOTAL TRAITEMENT ET TGAP		11 864,04	1 362 229,07 €	1 498 451,98 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON				
TRAITEMENT A L'ISDND DE GARDANNE (SEMAG)	71,28 €	6 385,76	455 176,97 €	500 694,67 €
TGAP DES DECHETS ENFOUIS	37,00 €	6 385,76	236 273,12 €	259 900,43 €
TOTAL DU TRAITEMENT ET DE LA TGAP	108,28 €	6 385,76	691 450,09 €	760 595,10 €
TOTAL GENERAL		47 705,04	5 335 947,88 €	5 869 542,67 €

Les contrats privés ne sont pas pris en compte dans ce tableau

Répartition des dépenses de traitement en 2021 d'un montant de 5 869 542,67 €



3.2 RECETTES

3.2.1 Fiscalité et participations des adhérents

Le service public d'enlèvement des ordures ménagères est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur les territoires de la communauté d'agglomération de la Provence Verte et de la communauté de communes Cœur du Var et par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) sur le territoire de la communauté de communes Provence Verdon.

Les contributions des adhérents représentent le coût de l'ensemble des prestations assurées par le SIVED NG pour la totalité de leurs déchets, en tenant compte des différentes subventions et soutiens financiers.

Les contributions comprennent les coûts réels du service de traitement et/ou de collecte des déchets ménagers et assimilés, les charges d'administration, ainsi que les coûts d'études qui sont ventilés au prorata des tonnes d'OMR produites par chacun des membres.

Les autres prestations faisant l'objet d'une recette sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Prestation	Objet	Montant
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE		
PREVENTION, SENSIBILISATION, COLLECTE, TRANSFERT, TRANSPORT, TRI, VALORISATION (OMR, RECYCLABLES, ESPACES-TRIS, VEGETAUX)	CONTRIBUTION	15 097 845,92 €
TRAITEMENT DES OMR	CONTRIBUTION	3 702 154,08 €
TOTAL		18 800 000,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DU VAR		
TRAITEMENT DES OMR	CONTRIBUTION	1 884 710,16 €
TRANSFERT DES OMR (au quai de La Celle depuis le 8/08/2018)	PARTICIPATION AUX COÛTS DE TRANSFERT	271 317,49 €
TOTAL		2 156 027,65 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON		
TRAITEMENT DES OMR	CONTRIBUTION	912 555,96 €
TOTAL		912 555,96 €
TOTAL GENERAL		21 868 583,61 €

3.2.2 Redevance spéciale d'élimination des déchets

En application de l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SIVED NG a institué la Redevance Spéciale (RS) destinée à financer la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères.

Les conditions de mise en œuvre ont été définies par délibération du Comité Syndical n° 04/11-06-2018 du 11 juin 2018.

Le règlement de redevance spéciale du SIVED NG précise notamment que :

- Les petits producteurs (moins de 240 litres hebdomadaires) ne sont pas soumis à la redevance spéciale
- Les collectes d'emballages et de cartons sont gratuites et seule la collecte des ordures ménagères est payante
- Les entreprises ayant signé un contrat de redevance spéciale ou justifiant d'un contrat privé sont exonérées de la TEOM
- Le montant de la redevance spéciale est le produit du volume des conteneurs par la fréquence de collecte par le nombre de semaines annuelles d'activité (48 semaines) par le prix au litre (révisable chaque année).

Montant total facturé en 2021 : **980.303,29 €** (887.410,02 € en 2020).

Montant de la RS en 2021 : **0,04666 €/litre** (0,04303 €/litre en 2020). Le prix au litre est actualisé en fonction de l'évolution des tarifs de collecte, transport et traitement des déchets.

En 2021, **272** structures (254 en 2019) ont été facturées en RS, dont **69** Administrations (57 en 2020) et **203** entreprises (197 en 2020).

363 Structures (Administrations et entreprises) collectées par le SIVED NG :

Nombres d'administrations et d'entreprises collectées	FLUX COLLECTES		
	OMR	CARTONS	EMBALLAGES
258 (167 en 2020)	X		X
152 (121 en 2020)	X	X	
86 (69 en 2020)	X	X	X
39 (35 en 2020)	X		

Parmi les 363 structures (Administrations et entreprises) collectées, 272 sont facturées en RS et 91 restent soumises à la TEOM.

3.2.3 Reprises et soutiens des matériaux

SOUTIENS									
	Citéo *	OCAD3E	Recylum	Eco-Mobilier	Eco-TLC	Citéo Papier	Nespresso	Eco-DDS	TOTAL
2020	870 896,73 €	92 005,66 €	0,00 €	88 370,54 €	9 837,10 €	114 904,47 €	2 272,05 €	11 017,41 €	1 189 303,96 €
2021	910 500,00 €	99 422,70 €	0,00 €	91 606,43 €	9 852,90 €	72 609,54 €	0,00 €	0,00 €	1 183 991,57 €

(*) 2 acomptes 2021 + liquidatif provisoire 2021

RACHATS MATERIAUX										
	ACIER	ALU et Petits ALU	PCNC	ELA	PLASTIQUES	VERRE	PAPIERS (HT)	CARTONS des PRO	Matériaux des Espaces-triS	TOTAL
2020	25 484,62 €	4 123,45 €	70 695,30 €	667,68 €	73 332,93 €	55 518,12 €	66 191,92 €	4 291,40 €	199 671,55 €	499 976,97 €
2021	33 529,66 €	7 308,77 €	321 230,70 €	427,51 €	138 664,40 €	53 541,40 €	293 644,39 €	15 713,29 €	359 327,31 €	1 223 387,43 €

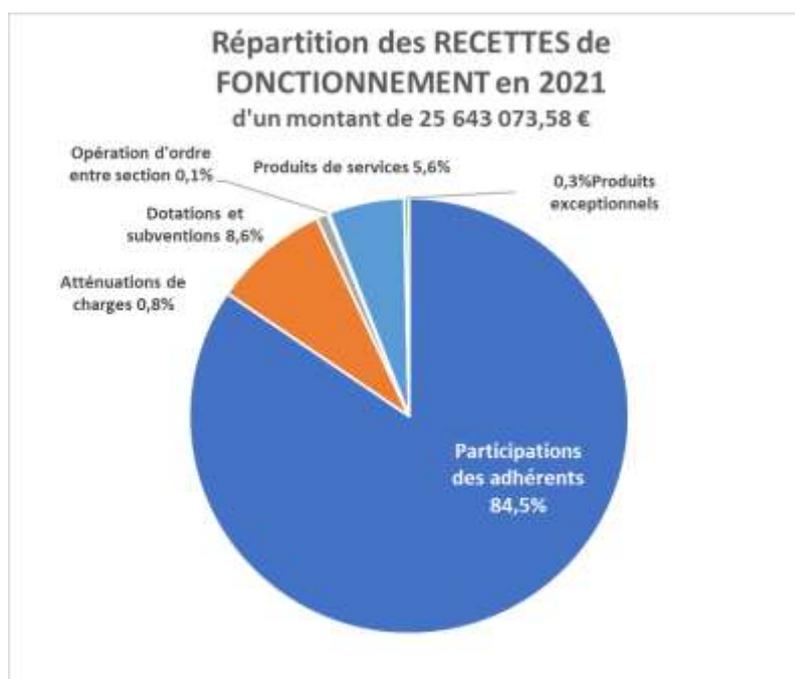
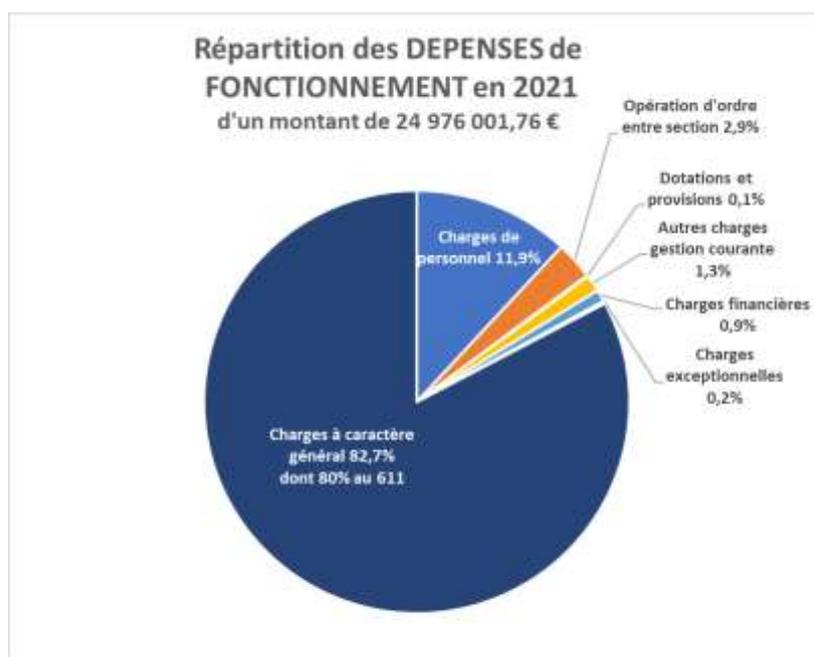
	SOUTIENS	RACHATS	TOTAL
2020	1 189 303,96 €	499 976,97 €	1 689 280,93 €
2021	1 183 991,57 €	1 223 387,43 €	2 407 379,00 €

En 2021, le montant des rachats de matériaux recyclables a nettement augmenté par rapport à 2020, qui avait connu une baisse significative des tonnages et des prix de rachat. En 2021, les prix de rachat sont remontés et les tonnages collectés ont augmenté (Espaces-triS : +5957 tonnes, emballages : + 385 tonnes). Les soutiens financiers des éco-organismes sont constants par rapport à 2020.

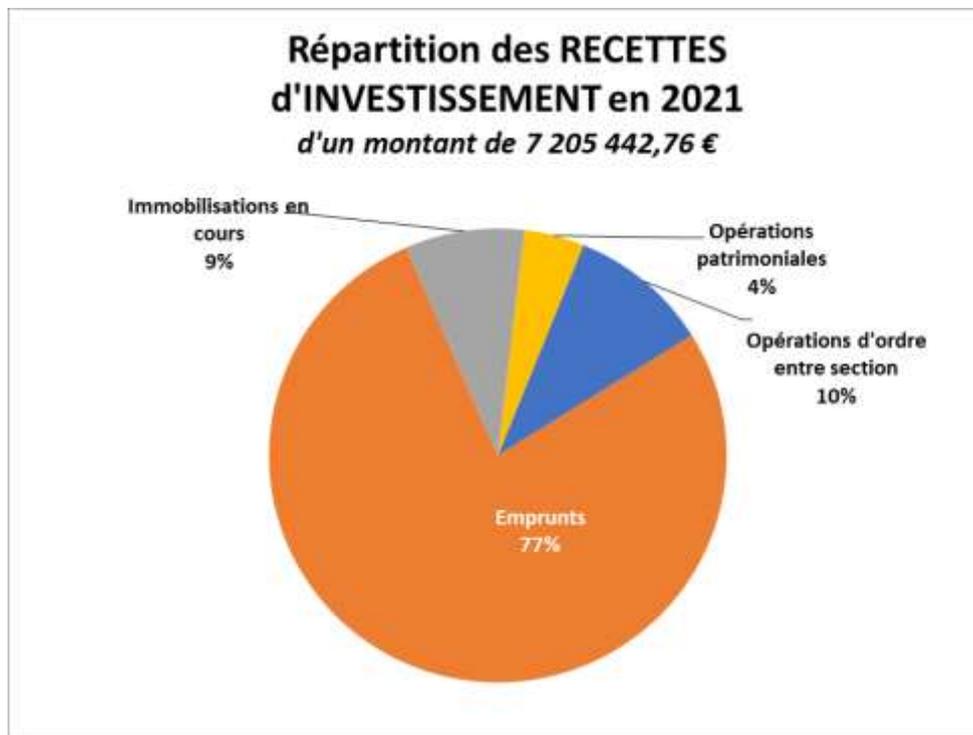
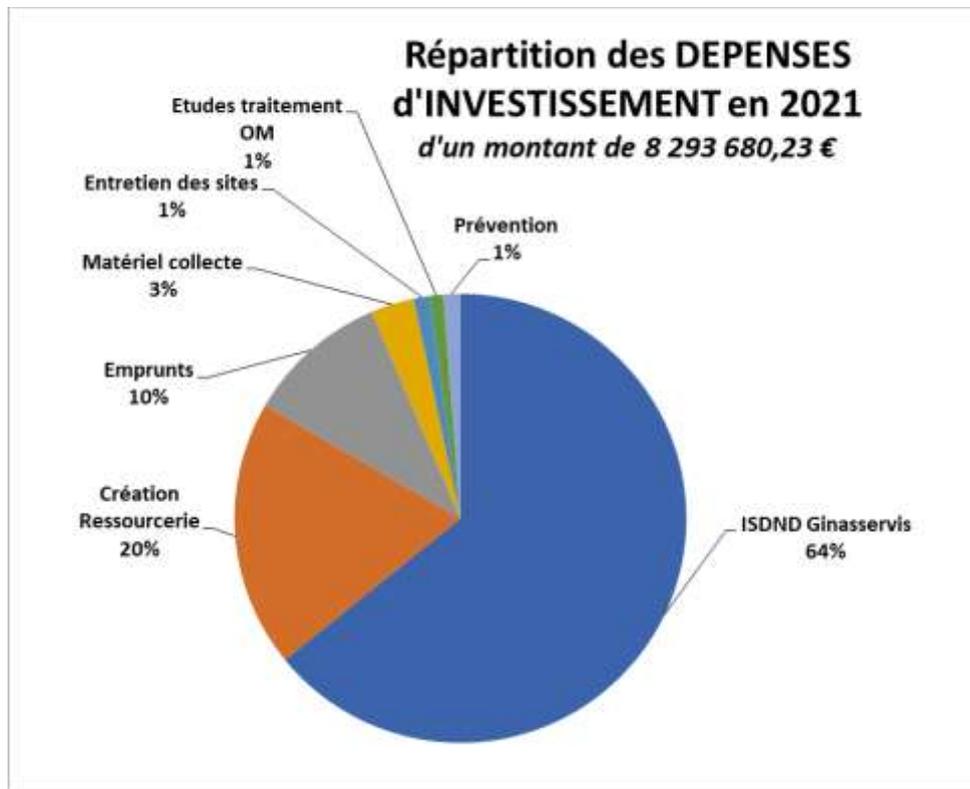
3.3 BILANS FINANCIERS

Les dépenses de fonctionnement, 24.976.001,76 € ont augmenté de 8,19% (23.084.963,03 € en 2020).
Les recettes de fonctionnement, 25.643.073,58 € ont progressé de 9,60% (23.397.052,61 € en 2020).
Les dépenses d'investissement, 8.293.680,23 € ont progressé de 216,55% (2.620.020,07 € en 2020).
Les recettes d'investissement, 7.205.442,76 € ont progressé de 174,01% (2.629.588,65 € en 2020).

3.3.1 Section de fonctionnement

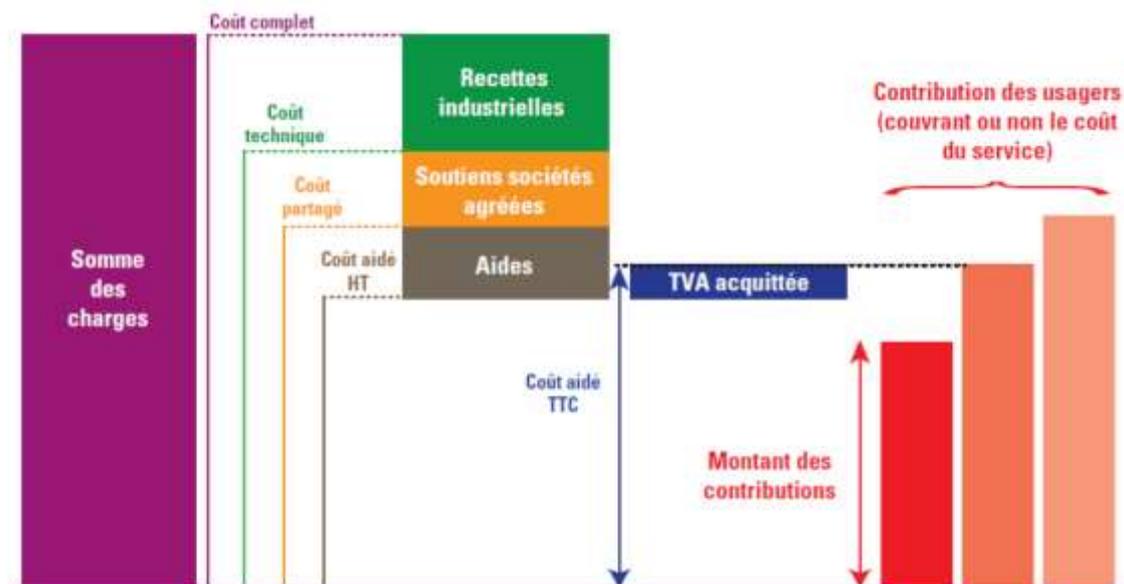


3.3.2 Section d'investissement



3.4 COUT DU SERVICE SUR LE PERIMETRE COLLECTE

Le coût aidé du service public de gestion des déchets ménagers correspond à la somme des charges moins les recettes industrielles (vente de matériaux, composteurs, ...), les soutiens des sociétés agréées (Citéo, OCAD3E,...) et les aides perçues (ADEME, Région, UE,...).



Sources : www.sinoe.org

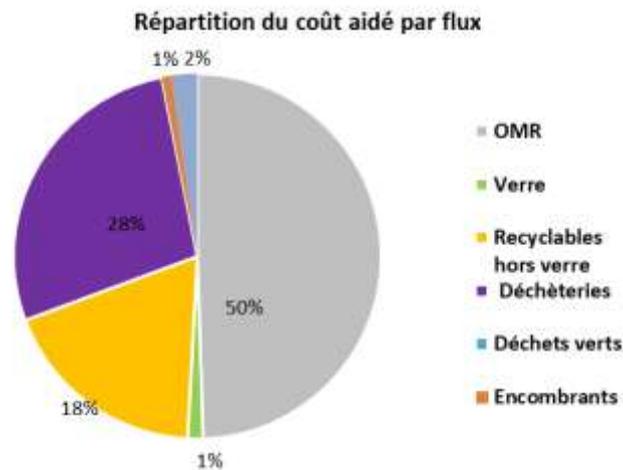
3.4.1 Coûts complets HT par étape technique – matrice des coûts 2021

3.4.1.1 Tous flux confondus

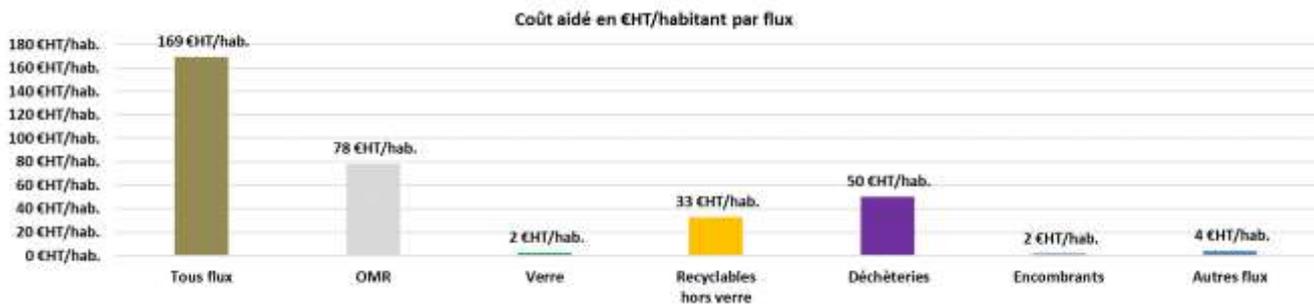
ETAPES TECHNIQUES	Charges en k€HT	%
Structure	1 543 k€	7%
Communication	403 k€	2%
Prévention	260 k€	1%
Précollecte	631 k€	3%
Collecte	7 399 k€	31%
Transfert/transport	1 460 k€	6%
Traitement des déchets non dangereux	5 899 k€	25%
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	169 k€	1%
Tri et conditionnement	1 565 k€	7%
Autre valorisation matière ou énergie	458 k€	2%
Compostage	4 k€	0%
REG Transfert / traitement	2 505 k€	11%
REG Transfert / collecte	1 354 k€	6%
Total charges matrice en k€HT	23 650 k€	100%

3.4.2 Coût aidé €HT – matrice des coûts 2021

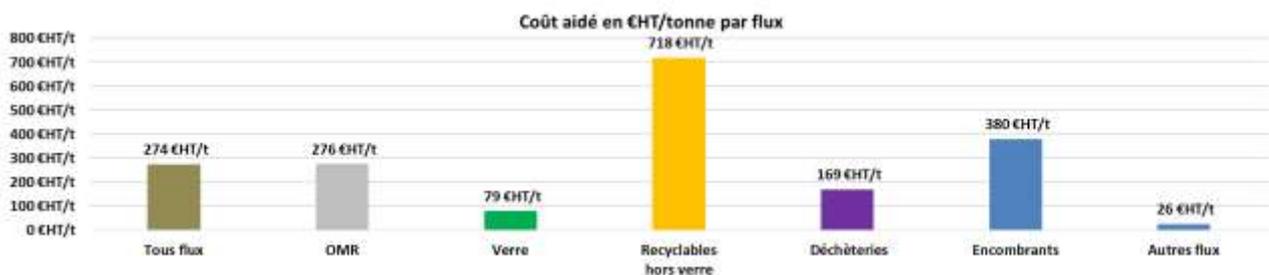
Nota : la recette liée à la redevance spéciale (977.729 € en 2021) est déduite des charges



3.4.2.1 Coût aidé €HT/habitant

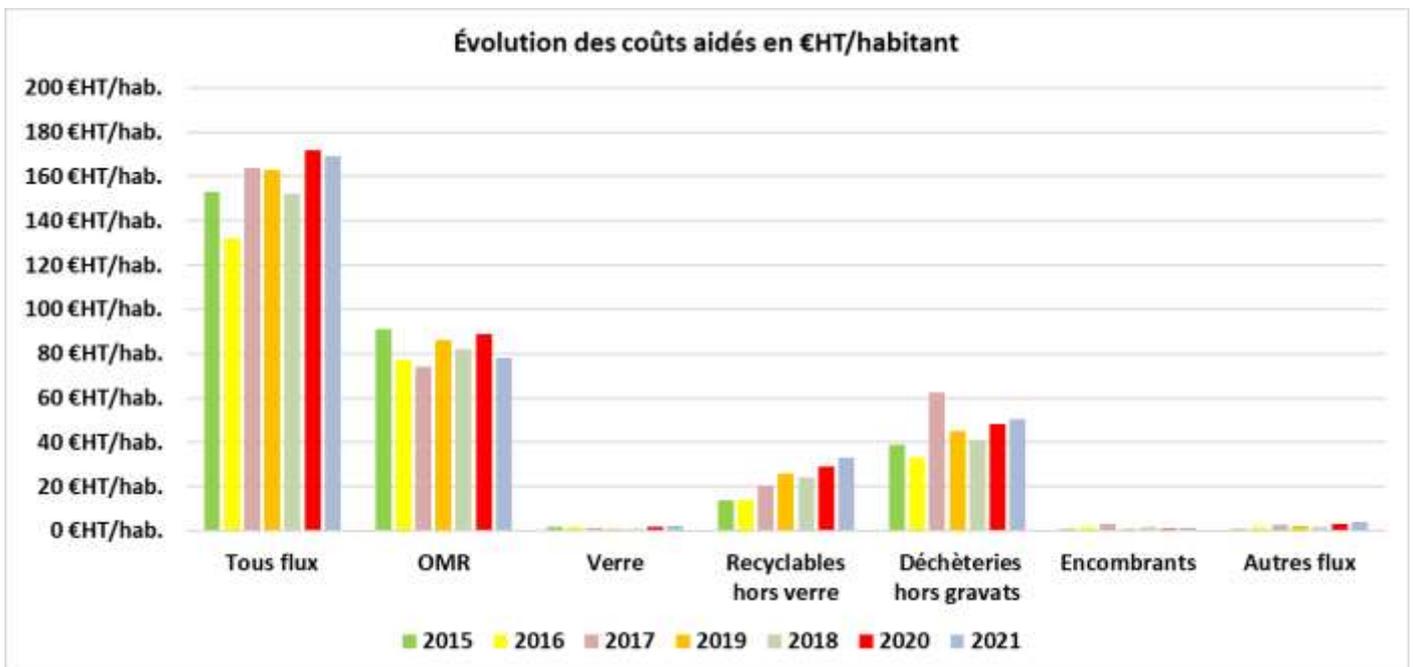
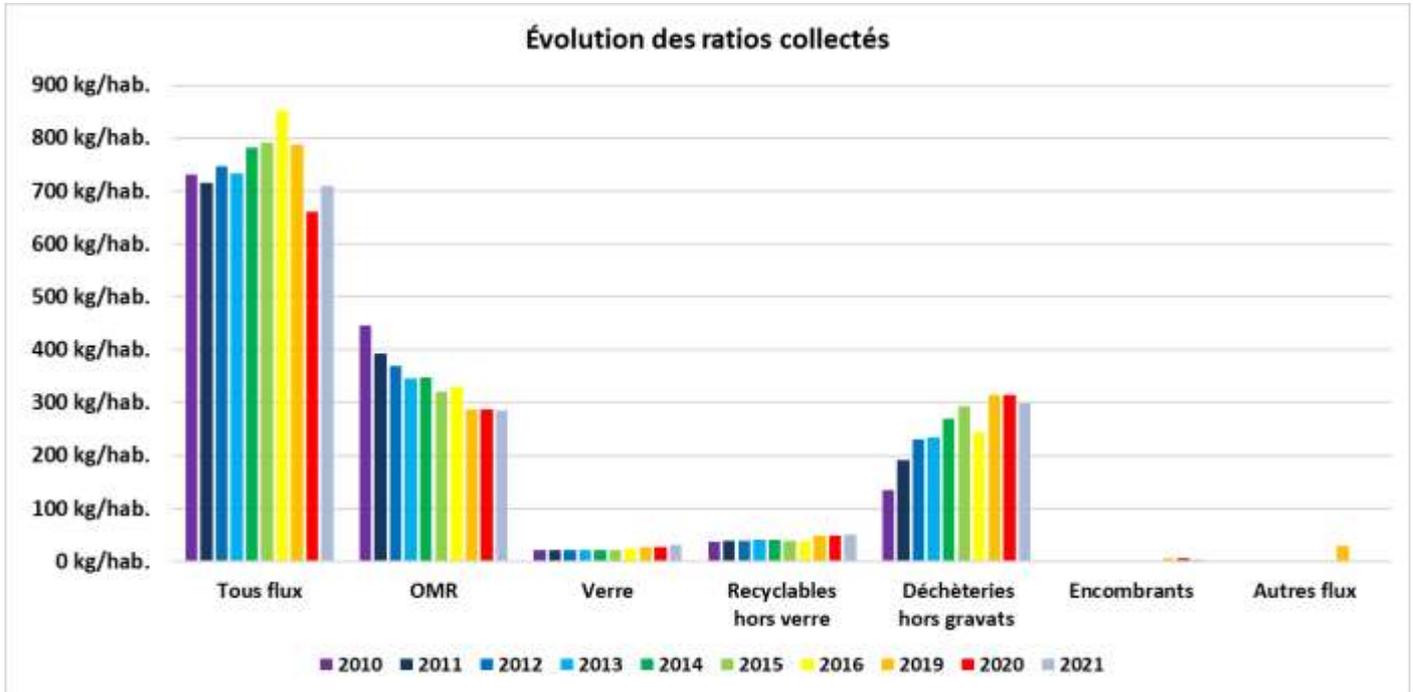


3.4.2.2 Coût aidé €HT/tonne



3.4.3 Evolution du coût aidé à l'habitant – matrice des coûts :

Nota : la recette liée à la redevance spéciale (977.729 € en 2021) est déduite des charges



3.4.4 Calcul du coût aidé TTC à l'habitant avec la matrice des coûts:

COUT AIDE TTC DU SERVICE A L'HABITANT	
2019	171€ TTC/habitant
2020	178€ TTC/habitant
2021	183€ TTC/habitant

Nota : la recette liée à la redevance spéciale (977.729 € en 2021) est déduite des charges

3.5 SYNTHÈSE – CONCLUSION

Programme de prévention des déchets ménagers et assimilés et Contrat de Performance :

Comme en 2020, la crise sanitaire a eu un impact sur l'organisation des événements autour de la sensibilisation du public au tri des déchets. Des interventions en milieu scolaire ont eu lieu, mais les visites sur sites n'ont pas pu être organisées. Toutefois, 10 manifestations ont pu être couvertes.

La fréquentation du site Internet, qui avait fortement augmenté en 2020, a baissé en 2021. Le nombre d'abonnés à la page Facebook continue de progresser.

Les actions sur les biodéchets ont pu être poursuivies : installation de composteurs partagés, distribution de composteurs individuels et de poulaillers, aides à l'achat de broyeurs individuels, formation à la gestion durable et intégrée des végétaux.

La ressourcerie de Saint-Maximin a dû fermer ses portes au public pendant quelques semaines et la collecte des encombrants a été perturbée. Le bâtiment de la ressourcerie de Brignoles a été livré en juillet 2021. L'ouverture au public se fera au début de l'année 2022.

Contrat de performance : deux candidats ont été retenus pour participer aux deux tours du dialogue compétitif qui ont eu lieu en octobre et décembre 2021, en vue d'une attribution en 2022.

En dépit du contexte sanitaire, de nombreuses actions ont pu être maintenues et le service a été adapté. L'ensemble des prestations essentielles à la continuité du service (notamment les collectes OMR et Emballages et accueil des usagers en Espaces-TriS) ont été assurées durant l'année.

Production des déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés et nouvel objectif pour 2030:

Les tonnages de DMA collectés ont augmenté de 10,7%, entre 2020 et 2021, sur le territoire du SIVED NG. La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a fixé un objectif de réduction de 10% par rapport à 2010. Pour le SIVED NG, le ratio à l'habitant est passé de 730,2 kg en 2010 à 814,0 kg en 2021. Cela représente une augmentation de 11,5%. L'objectif n'a donc pas été atteint. Le prochain objectif, fixé par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (dite AGEC), est de -15% en 2030 par rapport à 2010. En 2030, la quantité de déchets produites devra être au plus de 657,2 kg par habitant et par an.

Amélioration du tri des déchets produits :

Les tonnages de déchets triés ont progressé (+16,44%) et représentent 64,2% des déchets produits en 2021 (61,0% en 2020).

Baisse des ordures ménagères résiduelles enfouies :

La quantité d'ordures ménagères a légèrement augmenté. La production est de 284,7 kg par habitant et par an (contre 281,6 kg en 2020), soit +1,1%. Les quantités d'OMR enfouies ont enregistré **une baisse de 36,18%** par rapport à 2010.

Augmentation des recyclables (verre et emballages) et des flux en Espaces-TriS :

Les quantités de verre et d'emballages par habitant ont encore progressé. Pour le verre, le ratio est de 31,0 kg par habitant et par an (contre 29,8 kg en 2020), soit +4,03%. Pour les emballages, le ratio est de 44,3 kg par habitant et par an (contre 40,7 kg en 2020), soit +8,85%. Pour le papier, le ratio est stable avec 11,1 kg par habitant et par an.

L'ensemble des flux en Espaces-triS ont augmenté avec +6.677 tonnes, soit de 18,27% par rapport à 2020. Les tonnages de gravats ont particulièrement augmenté avec +3012 tonnes (+36,41%). Cette augmentation est à mettre en corrélation avec la fermeture des Espaces triS pendant 2 mois en 2020, en raison de la pandémie.

Valorisation des déchets non dangereux et non inertes (hors gravats et déchets dangereux):

Au niveau national, la loi de transition énergétique pour la croissance verte a fixé un objectif de valorisation matière de 65 % des déchets non dangereux, non inertes, en 2025. Ce taux est de 44,2% en 2021 pour le SIVED NG. La mise en place du tri à la source des biodéchets (au plus tard fin 2023) et la mise en place d'une tarification incitative pourraient contribuer à atteindre l'objectif en 2025.

Traitement des OMR par enfouissement et par incinération hors du département du Var :

En 2021, le SIVED NG a fait traiter 88% de ses OMR hors du département (Gardanne, Septèmes-les-vallons) et 12% à l'incinérateur de Toulon.

Le projet multifilière a changé de nom et s'appelle désormais **Oréal** pour évoquer la valorisation des déchets. Associé avec le tri à la source des biodéchets, le site permettra d'optimiser la valorisation matière ou énergétique d'une part des ordures ménagères, des encombrants et des refus de la collecte sélective. Le site sera financé et exploité sous la forme d'une délégation de service public. Le terrain, propriété de la CAPV est en cours d'acquisition par le SIVED NG. Les études préalables (faune/flore, géotechnique) ont commencé en 2021.

L'ISDND de Ginasservis qui accueillera les déchets ultimes du SIVED NG dans le cadre de l'exploitation du projet multifilières n'a pas reçu d'OMR en 2021. Les travaux lancés en janvier 2021 ont permis la remise en état du casier 2-3, la création du casier 4 et l'augmentation des capacités de rétention des bassins (eaux de ruissellement et lixiviats). La capacité du site a été portée à 15.000 tonnes par an.

Gestion des services dans le contexte de la pandémie COVID-19 :

Les consignes sanitaires (distanciation, gestes barrières, port du masque...) ont été appliquées conformément au protocole national, mis à jour par le gouvernement, au fur et à mesure de l'évolution de la crise sanitaire. Lors du 3^{ème} confinement, le télétravail et les visioconférences ont permis de maintenir la gestion administrative. Les Espaces triS sont restés ouverts et les collectes ont été maintenues toute l'année. En décembre 2021, la reprise de l'épidémie a nécessité d'appliquer à nouveau ces mesures de prévention.

Baisse du nombre d'accidents de travail :

En 2021, il y a eu 3 accidents (8 agents et 2 usagers accidentés en 2020). Le programme de prévention et d'amélioration des conditions de travail comportait 96 actions et a été réalisé à 70%. Certaines actions ont été reportées en 2022.

Coût du service à l'habitant:

Le coût du service à l'habitant sur le périmètre « collecte » a augmenté de 2,80% avec **183 € TTC/habitant en 2021** (178 € en 2020). Ce coût est calculé avec la méthode Comptacoût (matrice des coûts ADEME).

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID : 083-258302637-20220712-07_110722RAP21-DE

SIVED NG

✉ **174 ROUTE DU VAL - CS 70325 - 83175 BRIGNOLES CEDEX**

☎ 04.98.05.23.53 📠 04.98.05.23.56 📧 contact@sived83.com

site Internet : www.sived83.com